REÇU EN PREFECTURE
Le 27 juin 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-212500565-20250619-D007952I0-DE

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 juin 2025

Publié le : 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire : Mme Pascale BILLEREY

Etaient absents : M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT(à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 6 - Rapport développement durable 2024

Délibération n° 007952

6
Rapport développement durable 2024

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	03/062025	Favorable unanime

Résumé :
Ce rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon présente certaines des réalisations entreprises en 2024 sur le territoire communal par les services de la Ville, du CCAS, de Grand Besançon Métropole (GBM), du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et d'Atmo BFC et leur contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) internationaux. Il est organisé selon les 42 objectifs locaux de développement durable, adoptés par la Ville de Besançon, et comporte des indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ces indicateurs concourent ainsi à l'évaluation de nos politiques publiques et de notre contribution à la stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.

La loi dite « Grenelle 2 » de 2010 dispose que les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent produire et présenter chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable. Outil de dialogue local, ce rapport développement durable annuel permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention sur leur territoire.

Ce rapport permet par ailleurs de mesurer la contribution des collectivités à l'effort national en matière de transition écologique. De nombreuses collectivités s'appuient en effet sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour traduire leur politique de développement durable dans un référentiel commun et international. Comme les autres pays membres engagés, la France doit chaque année rendre compte de son action qui, au-delà des seules politiques de l'État, s'appuie sur celles des collectivités territoriales dans la réponse apportée aux objectifs fixés.

Le rapport développement durable constitue donc, pour la Ville de Besançon, un support privilégié pour collecter et mesurer les actions engagées sur son territoire en matière de transition écologique et les communiquer au grand public. Cet état des politiques publiques et des actions menées met ainsi en avant certains des projets réalisés sur le territoire bisontin, portés principalement par la Ville, le CCAS et Grand Besançon Métropole (GBM), mais aussi par le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) et l'association Atmo BFC, afin de répondre à la légitime exigence de transparence demandée par les citoyens aux pouvoirs publics.

Ces dernières années ont été marquées par l'accélération du changement climatique, avec ses conséquences qui affectent particulièrement notre territoire. L'année 2024 nous aura confrontés notamment à des orages violents accompagnés de grêle, ainsi qu'à des vents violents ayant provoqué d'énormes dégâts en particulier dans la forêt de Chailluz. Renforcées par l'effet de ces évolutions climatiques, les inégalités sociales persistent à se faire ressentir fortement. Ces problématiques auxquelles nous sommes confrontés nous conduisent à questionner nos modes de développement et à interroger les modes de gestion de notre collectivité. Ils ne sauraient être analysés et discutés séparément.

Dans cette logique, le rapport présente des exemples concrets d'interventions visant à prendre en compte le contexte climatique et ses effets sur les populations, notamment les plus fragiles. A ce titre, il met en avant des démarches de sobriété dans l'usage des ressources et traduit la volonté d'élaborer une stratégie transversale qui s'appuie notamment sur la concertation et la mobilisation des habitants et acteurs de notre ville. C'est ainsi qu'est envisagée la ville de demain, résiliente et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui anticipe les changements pour mieux préparer l'avenir.

Comme les années précédentes, ce rapport annuel de développement durable est présenté en lien avec l'examen du compte administratif, qui intègre en outre cette année une annexe « budget vert ».

Ce rapport favorise également l'échange en amont du dialogue budgétaire, conformément au souhait du législateur d'en faire un outil d'aide à la décision. Plus largement, il donne à voir la participation de la Ville de Besançon à l'émergence d'un territoire adapté au changement climatique, convivial, innovant et solidaire.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de développement durable 2024 de la Ville de Besançon.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

Ville de Besançon

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité et ressources naturelles

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsables

Coordination :
Mission Développement durable,
PAO : JPM Partner
Photographies : Éric Chatelain,
Jean-Charles Sexe et Christine Pidancet
Imprimerie municipale
Tirage : 150 exemplaires
Juin 2025

IMPRIM'VERT®

SOMMAIRE

Édito ..... p. 3
Comment aborder le rapport développement durable ..... p. 4
Les ODD et les cibles mobilisées par Grand Besançon Métropole ..... p. 6

CHANGEMENT CLIMATIQUE ..... p. 8 à 27
1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité
1.2 Développer les énergies renouvelables
1.3 Mobiliser les habitantes et les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
1.4 Favoriser l'intégration du changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales
1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
1.6 Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
1.7 Développer les modes de déplacement doux (marche à pied et vélo)
1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics
1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur
1.10 Engager les services dans l'exemplarité dans les déplacements

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES ..... p. 28 à 49
2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels
2.2 Préserver la biodiversité en ville
2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et la prolifération non désirable de certaines espèces
2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales
2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau
2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques
2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets
2.8 Favoriser le tri des déchets
2.9 Inciter à la réduction des déchets
2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques
2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ..... p. 50 à 59
3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle (EAC)
3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux
3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne
3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité
3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS ..... p. 60 à 75
4.1 Rendre accessible la culture aux publics éloignés
4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif
4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie
4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité
4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations
4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la ville
4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins
4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES ..... p. 76 à 91
5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux de développement durable
5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques
5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants
5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments
5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable
5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville
5.7 Développer des projets de coopération financière et technique avec des villes partenaires
5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Glossaire ..... p. 97

ÉDITO

À l'heure où l'information fuse et où les réalités du changement climatique deviennent de plus en plus tangibles, il est plus que jamais nécessaire de prendre du recul, de questionner et d'agir avec lucidité.

Ce rapport développement durable, présenté devant le conseil municipal, participe à cet exercice démocratique indispensable de rendu compte et d'analyse.

Ce rapport n'est pas une formalité. C'est la preuve concrète de notre engagement collectif à transformer Besançon en une ville plus juste, plus sûre et plus résiliente. Depuis 2020, nous avons franchi un cap : notre action s'inscrit dans le respect des limites de la planète, tout en répondant aux besoins essentiels des Bisontines et des Bisontins. Ici, la santé de chacun est indissociable de celle de notre environnement. Inspirés par la définition de l'Organisation mondiale de la santé, nous portons une vision globale : le bien-être physique, mental et social de notre société est intimement lié à la santé de nos écosystèmes.

Comment cela se traduit-il de manière concrète ? Dans ce rapport, à travers des exemples tangibles et des témoignages d'agents, que nous remercions pour leur action quotidienne, vous pourrez observer comment la Ville de Besançon avance sur tous les fronts de la transition écologique. Rénovation énergétique de nos bâtiments, végétalisation de nos espaces publics, gestion responsable des ressources, action sociale renforcée auprès des plus vulnérables… Ici, la transition écologique est une réalité qui se mesure et qui se voit.

Ce rapport n'est pas non plus un point d'arrivée. C'est une étape : il témoigne de notre volonté d'évaluer, d'ajuster et d'amplifier nos actions, en conjuguant rigueur et créativité, pour suivre notre feuille de route. Car, dix ans après l'adoption des Objectifs de Développement Durable par l'ONU, notre engagement collectif est plus nécessaire que jamais : la transition écologique doit rester l'affaire de toutes et tous, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Bonne lecture !

Anne VIGNOT
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon Métropole

Anthony POULIN
Adjoint aux finances, à la commande publique, au développement durable et à la coordination des actions de résilience

TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

COMMENT ABORDER LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024 ?

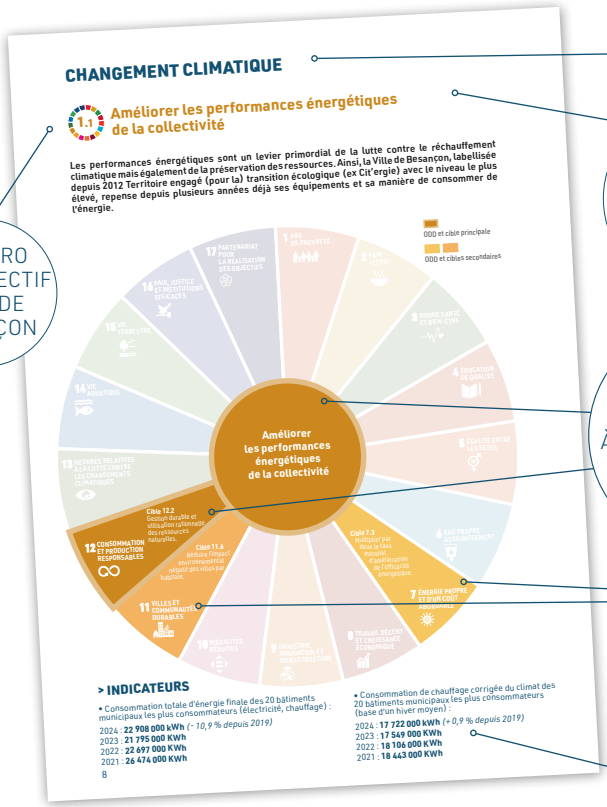

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. Ainsi, la Ville de Besançon, labellisée depuis 2012 Territoire engagé (pour la) transition écologique (ex Cit'ergie) avec le niveau le plus élevé, repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie.

ODD et cible principale

ODD et cibles secondaires

Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

Cible 12.2 Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Cible 11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.

Cible 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

> INDICATEURS

• Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité, chauffage) : *(- 10,9 % depuis 2019)*

2024 : **22 908 000 kWh**
2023 : **21 795 000 KWh**
2022 : **22 497 000 KWh**
2021 : **26 474 000 KWh**

• Consommation de chauffage corrigée du climat des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (base d'un hiver moyen) : *(+ 0,9 % depuis 2019)*

2024 : **17 722 000 kWh**
2023 : **17 549 000 KWh**
2022 : **18 106 000 KWh**
2021 : **18 443 000 KWh**

8

NUMÉRO DE L'OBJECTIF VILLE DE BESANÇON

INTITULÉ DE **LA FINALITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** (DÉFINI PAR LA FRANCE) PERMETTANT DE CLASSER NOS OBJECTIFS

LA VILLE DE BESANÇON S'EST FIXÉE **42 OBJECTIFS** À ATTEINDRE

L'OBJECTIF DE LA VILLE EST RELIÉ À UN **ODD PRINCIPAL** ET UNE **CIBLE PRINCIPALE**

L'OBJECTIF BISONTIN MOBILISE D'AUTRES ODD **(ODD ET CIBLES SECONDAIRES)**

CHAQUE OBJECTIF POSSÈDE UN **INDICATEUR** DANS LE BUT DE MESURER LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX ODD

Travaux d'économie d'énergie à la piscine et à la patinoire Lafayette

Les bâtiments qui abritent la piscine et la patinoire Lafayette figurent parmi les bâtiments municipaux les plus consommateurs d'énergie, avec un ratio de 600 kWh/m². Des interventions sont donc régulièrement réalisées, afin de réduire ce niveau de consommation. Les investissements conduits en ce sens en 2024 ont été conséquents et ont concerné :

- la réparation du système de récupération de la « chaleur fatale » issue du fonctionnement des groupes froids de la patinoire. Cette chaleur récupérée assure ainsi le chauffage de la quasi-totalité de la patinoire et d'une partie de l'eau des bassins de la piscine ;
- le remplacement de plusieurs pompes de chauffage anciennes par des équipements plus récents et plus performants ;
- des optimisations d'équipements techniques (centre de traitement d'air, ballon de stockage d'eau…).

Ce site fait par ailleurs l'objet d'un suivi spécifique. Les sous-compteurs dont il est équipé permettent de suivre au jour le jour sa consommation d'énergie (consommation de l'éclairage notamment), ainsi que la production de chaleur récupérée.

1 400 m² de panneaux photovoltaïques ont également été mis en place sur le toit des bâtiments. La production solaire représente 10 % de la consommation de l'ensemble piscine-patinoire. Lors de la fermeture de la patinoire en été, une partie de la production excède ponctuellement les besoins et est donc revendue.

Direction Maîtrise de l'énergie

100 k€ TTC : coût des travaux d'optimisation hors panneaux photovoltaïques

David de la direction Maîtrise de l'énergie
« En plus des résultats bénéfiques pour la collectivité, travailler sur cette installation complexe est professionnellement très enrichissant. »

Dispositif Éco-Énergie Tertiaire

Un suivi spécifique des consommations d'énergie des bâtiments est réalisé par les services de la Ville dans le cadre du décret pris pour l'application de la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). La déclaration sur la plateforme dédiée OPERAT montre que :

- 75 % des 91 bâtiments municipaux soumis à cette réglementation atteignent déjà les objectifs du décret pour 2030 et 15 % en sont proches ;
- les 9 bâtiments nécessitant une intervention seront traités d'ici 2030.

Le plan d'actions de la Ville « multi-approches » s'est traduit en 2024 par :

- le maintien des mesures du plan de sobriété ;
- la poursuite du développement des productions d'électricité photovoltaïque en autoconsommation individuelle (mise en service sur le site piscine-patinoire Lafayette, école maternelle de la Viotte et école Pierre et Marie Curie) ;
- dans le cadre du plan Écoles et Crèches, réhabilitation complète de la crèche de Saint-Ferjeux et démarrage de la réhabilitation de l'école Viotte ;
- la poursuite de rénovations partielles, dites « par élément », comme sur l'école Pierre et Marie Curie (rénovation toiture) ;
- l'engagement des travaux de raccordement de certains bâtiments au réseau de chaleur urbain (CTM, Orangerie, École des Sapins, crèche de Saint-Ferjeux et école de la Butte).

Direction Maîtrise de l'énergie

75 % des bâtiments municipaux conformes à l'objectif 2030 du dispositif Éco-Énergie-Tertiaire

> **PERSPECTIVES** Poursuite du Plan Écoles et Crèches et définition d'un nouveau plan d'actions à venir (en 2025, études de faisabilité pour la rénovation de 3 à 6 nouveaux bâtiments).

CHANGEMENT CLIMATIQUE

9

DES **ACTIONS** ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN 2024 AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF

PERSPECTIVES RENSEIGNÉES POUR L'OBJECTIF

Le concept de développement durable, généralisé dans les années 90, permet d'envisager un développement de notre humanité dans le respect des hommes et des femmes, de leur environnement tout en garantissant le non épuisement des ressources naturelles. L'Organisation des nations unies (ONU) a voulu faire du développement durable, le modèle de développement qui s'applique à tous et à toutes et à ce titre, elle a adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que ces objectifs soient atteints. C'est dans le but d'intégrer au mieux ces objectifs de l'ONU dans ses politiques que la Ville de Besançon a participé à une réflexion nationale en tant que ville pilote pour adapter ces objectifs internationaux à une échelle locale.

Les actions et démarches bisontines réalisées en 2024 sont présentées en fonction de leur contribution aux 42 objectifs locaux de développement durable (OLDD) que la Ville de Besançon a adoptés. Afin de mesurer d'une année à l'autre l'avancement vers ses objectifs, des indicateurs chiffrés ont été choisis pour chacun d'eux. Pour chaque OLDD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU. Par ailleurs dans une volonté de cohérence et de facilité de présentation, ces OLDD sont eux-mêmes rattachés aux 5 finalités du développement durable :

- **Changement climatique**
- **Biodiversité et ressources naturelles**
- **Cohésion sociale et solidarité**
- **Epanouissement des êtres humains**
- **Consommation et production responsables**

LES CIBLES DES ODD

Pour chaque ODD, ont été définies des cibles que l'on peut considérer comme des sous-objectifs. Elles sont au nombre de 169 et représentent des actions concrètes et spécifiques à mettre en place en vue d'atteindre les objectifs correspondants. Ces cibles ont été élaborées par l'Organisation des nations unies et peuvent concerner l'ensemble des pays membres, seulement les pays développés ou encore uniquement les pays en voie de développement. La Ville de Besançon mobilise 53 d'entre elles, avec ses propres objectifs (OLDD).
Pour mieux comprendre, les deux pages suivantes présentent l'ensemble des ODD et les cibles mobilisées.

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR LA VILLE

ODD 1
1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
1.4 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes

ODD 2
2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production

ODD 3
3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète…) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol

ODD 4
4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité
4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable

ODD 5
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative

ODD 6
6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques…) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux

ODD 7
7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial
7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

ODD 8
8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

ODD 9
9.1 Mettre en place une infrastruture de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
9.5 Renforcer la recherche scientifique

ODD 10

10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
10.4 Adopter des politiques notamment budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale et parvenir progressivement à une plus grande égalité

ODD 11

11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs

ODD 12

12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
12.7 Promouvoir les marchés publics responsables
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

ODD 13

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

ODD 14

À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville

ODD 15

15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissante, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

ODD 16

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

ODD 17

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. Ainsi, la Ville de Besançon, labellisée depuis 2012 Territoire engagé (pour la) transition écologique (ex Cit'ergie) avec le niveau le plus élevé, repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie.

> INDICATEURS

• Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité, chauffage) :

2024 : **22 908 000 kWh** *(- 10,9 % depuis 2019)*
2023 : **21 795 000 KWh**
2022 : **22 697 000 KWh**
2021 : **26 474 000 KWh**

• Consommation de chauffage corrigée du climat des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (base d'un hiver moyen) :

2024 : **17 722 000 kWh** *(+ 0,9 % depuis 2019)*
2023 : **17 549 000 KWh**
2022 : **18 106 000 KWh**
2021 : **18 443 000 KWh**

Travaux d'économie d'énergie à la piscine et à la patinoire Lafayette

Les bâtiments qui abritent la piscine et la patinoire Lafayette figurent parmi les bâtiments municipaux les plus consommateurs d'énergie, avec un ratio de 600 kWh/m². Des interventions sont donc régulièrement réalisées, afin de réduire ce niveau de consommation. Les investissements conduits en ce sens en 2024 ont été conséquents et ont concerné :

- la réparation du système de récupération de la « chaleur fatale » issue du fonctionnement des groupes froids de la patinoire. Cette chaleur récupérée assure ainsi le chauffage de la quasi-totalité de la patinoire et d'une partie de l'eau des bassins de la piscine ;
- le remplacement de plusieurs pompes de chauffage anciennes par des équipements plus récents et plus performants ;
- des optimisations d'équipements techniques (centre de traitement d'air, ballon de stockage d'eau…).

Ce site fait par ailleurs l'objet d'un suivi spécifique. Les sous-compteurs dont il est équipé permettent de suivre au jour le jour sa consommation d'énergie (consommation de l'éclairage notamment), ainsi que la production de chaleur récupérée.

1 400 m² de panneaux photovoltaïques ont également été mis en place sur le toit des bâtiments. La production solaire représente 10 % de la consommation de l'ensemble piscine-patinoire. Lors de la fermeture de la patinoire en été, une partie de la production excède ponctuellement les besoins et est donc revendue.

Direction Maîtrise de l'énergie

100 k€ TTC : coût des travaux d'optimisation hors panneaux photovoltaïques

David de la direction Maîtrise de l'énergie
« En plus des résultats bénéfiques pour la collectivité, travailler sur cette installation complexe est professionnellement très enrichissant. »

Dispositif Éco-Énergie Tertiaire

Un suivi spécifique des consommations d'énergie des bâtiments est réalisé par les services de la Ville dans le cadre du décret pris pour l'application de la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). La déclaration sur la plateforme dédiée OPERAT montre que :

- 75 % des 91 bâtiments municipaux soumis à cette réglementation atteignent déjà les objectifs du décret pour 2030 et 15 % en sont proches ;
- les 9 bâtiments nécessitant une intervention seront traités d'ici 2030.

Le plan d'actions de la Ville « multi-approches » s'est traduit en 2024 par :

- le maintien des mesures du plan de sobriété ;
- la poursuite du développement des productions d'électricité photovoltaïque en autoconsommation individuelle (mise en service sur le site piscine-patinoire Lafayette, école maternelle de la Viotte et école Pierre et Marie Curie) ;
- dans le cadre du plan Écoles et Crèches, réhabilitation complète de la crèche de Saint-Ferjeux et démarrage de la réhabilitation de l'école Viotte ;
- la poursuite de rénovations partielles, dites « par élément », comme sur l'école Pierre et Marie Curie (rénovation toiture) ;
- l'engagement des travaux de raccordement de certains bâtiments au réseau de chaleur urbain (CTM, Orangerie, Ecole des Sapins, crèche de Saint-Ferjeux et école de la Butte).

Direction Maîtrise de l'énergie

75 % des bâtiments municipaux conformes à l'objectif 2030 du dispositif Éco-Énergie-Tertiaire

> PERSPECTIVES **Poursuite du Plan Écoles et Crèches et définition d'un nouveau plan d'actions à venir (en 2025, études de faisabilité pour la rénovation de 3 à 6 nouveaux bâtiments).**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.2 Développer les énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables nous permet de rendre plus responsables nos consommations d'énergies dans un contexte de ressources planétaires limitées soumises à de fortes pressions. Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon mettent en place des installations et équipements visant à autoalimenter leurs bâtiments et à favoriser les énergies renouvelables dans leur mix énergétique.

> INDICATEURS

• Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures de la Ville :
2024 : **66,6 %** 2023 : **64,3 %**
2022 : **63,9 %** 2021 : **56,5 %**

• Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures :
2024 : **34,1 %** 2023 : **26,5 %**
2022 : **27,4 %** 2021 : **24,4 %**

Les panneaux photovoltaïques de la piscine/patinoire Lafayette.

Poursuite de la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques

La Ville a poursuivi en 2024 le développement du solaire photovoltaïque sur son patrimoine. Elle a ainsi doté de panneaux 3 nouveaux sites : la piscine/patinoire Lafayette, le Centre Technique Municipal (CTM) et l'école maternelle Pierre et Marie Curie.
Fin 2024, la production photovoltaïque par le patrimoine de la Ville a atteint 643 MWh (Mégawattheure), soit l'équivalent de la consommation de plus de 200 logements (basé sur une consommation électrique sans chauffage de 4 personnes).
Une partie de l'électricité produite est autoconsommée et une autre partie est vendue sur le réseau d'électricité. L'autoconsommation bénéficie depuis cette année à plusieurs bâtiments de la Ville. L'électricité produite par le photovoltaïque des écoles Kergomard et Kennedy participe ainsi à réduire les besoins électriques de la piscine Mallarmé et du Palais des sports. C'est ce que l'on nomme l'Autoconsommation collective (ou ACC). Les projets photovoltaïques sont des projets très complexes avec de nombreuses interactions avec le bâtiment, le réseau électrique et les usagers. En outre, c'est une filière qui a été fortement impactée par la crise énergétique avec un engouement très fort d'une part et une pénurie de main d'œuvre d'autre part.

1,45 MWc (Mégawatt-crête) Puissance installée sur le patrimoine de la Ville

Direction Maitrise de l'énergie

David de la direction Maîtrise de l'énergie
« Dans un contexte de fort engouement et de pénurie de main d'œuvre, c'est un défi permanent pour faire aboutir les projets. »

Passage du gazole au biogazole

En 2023, la collectivité a mené une étude sur la décarbonation de son parc de matériels et véhicules, révélant que son principal poste d'émissions provenait de l'utilisation du gazole B7. Après avoir exploré plusieurs alternatives, le remplacement du gazole B7 présent dans les cuves par du HVO XTL a été décidé. Ce biocarburant a été sélectionné pour plusieurs raisons :

- aucune modification des cuves et des pompes de la station du CTM n'était nécessaire,
- une compatibilité totale avec les véhicules existants,
- une réduction de l'encrassement des moteurs,
- une diminution immédiate des émissions de CO_2.

Bien qu'impliquant un léger surcoût, le HVO XTL permet en effet de réduire d'environ 85 % les émissions de CO_2 par litre consommé par rapport au gazole B7 traditionnel, soit une économie estimée à 1 400 tonnes de CO_2 en 2024.

Direction Parc auto et Logistique

> PERSPECTIVES **Poursuite du développement de l'Autoconsommation collective sur l'ensemble du patrimoine municipal. Expérimentation à partir de septembre 2024 du nettoyage des moteurs à l'hydrogène sur une sélection de 10 poids lourds (véhicules choisis selon plusieurs critères : âge, kilométrage, date prévisionnelle de renouvellement et consommation).**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.3 Mobiliser les habitantes et habitants dans la réduction de leur consommation énergétique

La consommation énergétique touche à différents aspects du développement durable tant elle englobe les déterminants sociaux et économiques. La lutte contre la précarité énergétique des Bisontines et des Bisontins est une action prioritaire portée par la Ville.

> INDICATEURS

Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé :
2024 : **282** 2023 : **204** 2022 : **182** 2021 : **205**

Dispositif de lutte contre la précarité énergétique

La Ville de Besançon mène une politique ambitieuse de lutte contre la précarité énergétique depuis plus d'une dizaine d'années. En 2024, 196 ménages de Grand Besançon Métropole en situation de vulnérabilité ont disposé, à partir d'une visite à domicile, d'un accompagnement personnalisé du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), afin de réduire les charges, améliorer le confort thermique et habiter un logement plus sain.

Antony de la direction Maîtrise de l'énergie

« Entre innovation, mobilisation et coopération, l'équipe du SLIME a fait face sur tous les fronts à une situation post-crise énergétique sans précédent.»

En plus du petit matériel économe distribué gratuitement, une centaine de ménages bisontins ont pu bénéficier de l'action Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) du Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement. Avec l'aide d'un encadrant technique, les ménages ont pu réaliser des interventions techniques avec zéro reste à charge.

Grâce aux différents partenaires financiers (CLER, GBM, GRDF, Celsius) et techniques (CCAS, bailleurs sociaux, associations, EDF), l'opération ARA renforce l'accompagnement individuel pour une meilleure efficacité.

Direction Maîtrise de l'énergie

Programme Territoire Zéro Exclusion Énergétique (TZEE) engagé dans le quartier Palente-Les Cras-Orchamps

Labellisé parmi 15 autres territoires retenus par le collectif national « Stop Exclusion Énergétique », la Ville déploie un dispositif d'aide aux propriétaires occupants aux revenus modestes pour leur permettre d'accéder à une rénovation globale, performante et écologique de leur logement.

Un accompagnement sur les volets social, technique et financier dédié est réalisé par des ensembliers solidaires (opérateurs de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) conventionnés par le dispositif). Cet accompagnement est totalement pris en charge financièrement par ce collectif.

En synergie avec les actions du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), des balades thermographiques constituent une innovation. À l'aide d'une caméra thermique qui met en évidence les faiblesses d'isolation des maisons, un conseiller partage avec les participants et interprète en direct les observations réalisées ainsi que les solutions envisageables (Information et réservation en ligne sur les portails besancon.fr ou grandbesancon.fr).

Avec ce dispositif associant acteurs sociaux, associatifs et économiques mis à disposition, c'est la constitution d'un écosystème d'aides et de reconnaissance qui met en place une chaîne de confiance conduisant à la réalisation des travaux de rénovation.

Christophe de la direction Maîtrise de l'énergie

« Rien de tel que le témoignage d'un usager : c'est un service très complet ! »

156 ménages bisontins accompagnés dans le cadre du SLIME et 100 bénéficiaires bisontins de l'action ARA
86 prêts de mallettes énergie pendant la saison hivernale 2023-2024, dont 35 sur le territoire bisontin
8 ménages bisontins entrés dans le dispositif TZEE
3 balades thermographiques
9 permanences sur le marché du quartier

Des réunions d'information sont organisées pour les travailleurs sociaux avec le SLIME, un comité local bisontin regroupe plus de 40 acteurs clefs et, au niveau national, un campus des 15 territoires se déroule une fois par an.

Direction Maîtrise de l'énergie

> PERSPECTIVES **Objectif : 240 ménages bénéficiaires du SLIME. Orienter l'usage de la mallette vers les personnes inscrites dans un parcours de rénovation énergétique complète de leurs locaux. Consolider les mesures de la qualité de l'air intérieur dans le cadre du concept de santé globale et intégrer ce dispositif à un guichet unique de l'habitat. 80 bénéficiaires TZEE d'ici fin 2026.**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.4 Favoriser l'intégration du changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales

Le changement climatique et ses effets ont un retentissement à grande échelle. La Ville de Besançon s'engage non seulement dans des mesures d'adaptation, mais également dans l'intégration des réflexions de réduction de l'impact environnemental dans ses politiques. Trouver des solutions pour ses bâtiments, ses équipements ou encore les matériels utilisés qui allient efficience et faible impact fait partie de ses réflexions.

> INDICATEURS

Consommation d'énergie finale du territoire de la ville :
2022 : **1 991 062 MWh** (-19,2 % par rapport à 2008)
2020 : **2 065 017 MWh** (-16,2 % par rapport à 2008)
2018 : **2 239 553 MWh** (-9,1 % par rapport à 2008)

Extension du réseau de chaleur Besançon ouest

Les études prospectives menées par Grand Besançon Métropole (GBM) dans le cadre de son schéma directeur de desserte énergétique ont mis en évidence que les travaux de rénovation thermique menés dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) allaient baisser les consommations du quartier de Planoise, donnant dès lors des marges de manœuvre pour couvrir les besoins d'autres quartiers avec les productions disponibles de l'unité de valorisation énergétique des déchets et des chaudières biomasse existantes, tout en maitrisant le prix de l'énergie distribuée.

Ainsi, l'élargissement du périmètre de raccordement de nouveaux abonnés à tout l'ouest bisontin, l'augmentation de la quantité d'énergies renouvelables et de récupération distribuée par le réseau et la modernisation du réseau de distribution (passage en basse température / basse pression, pilotage numérique des sous-stations de distribution) ont pu être programmés. Cela permettra également de renforcer le développement de la chaleur renouvelable et de récupération sur le territoire.

Trois tranches de travaux d'extension du réseau de chaleur vont donc être progressivement lancées sur des tronçons structurants :

- extension en cours par GBM sur 7 km : traversée de la RN57, Saint-Ferjeux, avenue Clémenceau ;
- extensions programmées sur la période 2025/2031 :
  - par GBM : vers le centre-ville et pour assurer la liaison Bouloie - Mallarmé (5 km) ;
  - par le délégataire : sur les quartiers Saint-Ferjeux, Montrapon, Temis et Fontaine-Écu
- en parallèle, construction de 2 chaufferies urbaines en appoint-secours et d'une nouvelle chaufferie biomasse au sein de la chaufferie de Planoise.

Direction Maîtrise de l'énergie

Le développement du réseau de chaleur Besançon ouest est planifié pour atteindre à horizon 2031 :

- **Un métré de 74 km** desservant plus de **500** points de livraison ou sous-stations modernisées ;
- une chaleur livrée par le réseau supérieure à **230 gigawattheure** (GWh) en 2030, avec un taux d'énergie renouvelable proche de **90 %** ;
- une réduction vertueuse des gaz à effet de serre (GES) : **35 000 tonnes de CO_2** évitées par rapport à la situation actuelle et un objectif de **37 g de CO_2 par kWh livré** (contre 86 g à l'heure actuelle).

Véhicules intermédiaires, une expérimentation pour diminuer l'impact des déplacements professionnels

Les véhicules intermédiaires, qui empruntent à la fois au vélo et à la voiture électrique, peuvent constituer l'une des réponses aux besoins combinés de déplacements professionnels des agents, de transition écologique et de gestion maîtrisée des coûts.

Conçus pour les déplacements urbains, ces véhicules 100 % électriques présentent plusieurs avantages :

- un poids inférieur à 600 kg, contre 1,4 tonne pour une citadine électrique type 208 ;
- une autonomie comprise entre 70 et 150 km, suffisante pour plus de 70 % des trajets réalisés par les agents ;
- une utilisation possible sans permis B en raison d'une vitesse limitée à 45 km/h (même si ce permis est requis dans la collectivité pour des raisons de sécurité).

Quatre véhicules intermédiaires ont ainsi été acquis en décembre 2024 pour expérimenter cette solution de déplacement.

Direction Parc Auto et Logistique

Léa de la direction Gestion des déchets
« Les AMI sont des véhicules simples et qui répondent parfaitement à mes besoins en déplacement sur le territoire de Besançon ».

> PERSPECTIVES **Évaluation de la pertinence des véhicules AMI dans les usages quotidiens des agents. Analyse de l'expérimentation du nettoyage des moteurs à l'hydrogène sur une sélection de 10 poids lourds.**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique

L'adaptation au dérèglement climatique consiste à prendre des mesures permettant d'atténuer les effets de ce changement. Si l'on doit lutter contre les causes humaines de ce dérèglement climatique et entreprendre de nombreuses actions de limitation, il est important de nous préparer à ses effets. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique des bâtiments sont autant de leviers que nos collectivités actionnent pour rendre la ville plus résiliente.

> INDICATEURS

Requalification de surfaces imperméables dans le cadre des travaux portés par la DBEV contre les îlots de chaleur :

	2024	2023	2022	2021
Surface des travaux (m^2)	37 454	14 272	11 717	18 442
Réduction de surfaces imperméables raccordées au réseau d'eaux usées (m^2) du fait des travaux :	16 990	9 618	7 358	12 852
• requalifiées en surfaces imperméables déconnectées du réseau d'eaux usées	40 %	60 %	41 %	36 %
• requalifiées en surfaces perméables	35 %	26 %	44 %	40%
• requalifiées en surfaces végétalisées	25 %	14 %	15 %	24 %
Arbres plantés dans le cadre d'opérations de requalification urbaine	201	58	37	84

Projet de requalification du groupe scolaire Ile de France

Le projet de requalification du quartier porté par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a permis de relocaliser l'entrée de la maternelle et de l'école élémentaire au cœur de l'îlot par l'aménagement d'un parvis végétalisé.
L'accès depuis la rue d'Artois a été recomposé pour améliorer la liaison piétonne depuis le parking, tout en créant une lisière avec le bâtiment et les futurs logements en contrebas de la parcelle du groupe scolaire.
Accompagné d'une animatrice tout au long de l'année 2023, le projet a été réfléchi avec les enfants des classes élémentaires.
Ces différents temps ont permis à la fois de les sensibiliser aux enjeux d'adaptation au changement climatique, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et à la nécessité d'infiltrer les eaux pluviales.
Le projet fait évoluer favorablement l'ancienne cour et offre dorénavant aux enfants des espaces frais et ludiques ayant vocation à s'ombrager avec la croissance des végétaux dans le temps.
Le projet permet également de mieux faire dialoguer les cours de la maternelle et de l'école primaire et offre une cohérence globale paysagère en intégrant le parvis en lien avec le NPNRU.

Direction Biodiversité et espaces verts

Requalification des espaces publics du centre-ville – secteur République-Gambetta-Proudhon

Franck de la direction Urbanisme
« Les aménagements réalisés apportent une réponse sobre et qualitative aux enjeux environnementaux, offrent des espaces apaisés, accessibles, tout en contribuant à valoriser le patrimoine du cœur de ville. »

Les rues Gambetta et Proudhon se transforment et contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur.
Après plusieurs temps de concertation au début de 2022 et des travaux de réseaux conduits jusqu'au 1er trimestre 2023, le réaménagement de ces rues a pu débuter au 2e trimestre 2023 pour s'achever début 2024.
Amélioration de la qualité de vie des usagers, meilleurs déplacements piétons/vélos et réponse aux enjeux climatiques et environnementaux par la désimperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales, la végétalisation et la création de points de fraîcheur, tels en sont les objectifs majeurs.
La requalification de ces espaces se traduit par un aménagement en pierre naturelle (extraite dans les Vosges à moins de 200 km), un carrefour en plateau surélevé pour atténuer les vitesses, le maintien de stationnements livraisons et PMR, la végétalisation, de nouveaux arceaux vélos et corbeilles de tri des déchets « hors foyers ». L'enjeu consiste à réaliser des aménagements agréables, accessibles à tous et respectueux des enjeux environnementaux.
Les rues Gambetta et Proudhon ont été rouvertes à la circulation respectivement en 2024 et début 2025.

Département Urbanisme

5 512 m² d'espaces publics requalifiés de façade à façade : rue Gambetta (2 600 m²), rue Proudhon, de République à Cusenier (2 912 m²)

> PERSPECTIVES **Finalisation des travaux de plantation de la rue Proudhon au premier trimestre 2025.**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.6 Réduire l'utilisation de la voiture individuelle

Les habitudes de déplacement au sein du territoire impactent directement les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore la dégradation des milieux naturels, ce qui en font des enjeux environnementaux importants. Promouvoir des solutions de mobilité réduisant ces conséquences négatives constitue donc une priorité pour la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.

> INDICATEURS

Voyages par an en bus et tram à Besançon :
2024 : **22 136 619** 2023 : **20 873 481** 2022 : **19 135 000** 2021 : **15 702 383**

Étude de jalonnement cyclable

Dans le cadre de l'action n° 1 de son Schéma directeur cyclable défini en 2018, Grand Besançon Métropole (GBM) a porté la réalisation d'une étude de jalonnement cyclable en vue du déploiement d'une signalisation directionnelle dédiée sur l'ensemble du territoire de Besançon.
S'appuyant sur la cartographie de son schéma cyclable, ce sont ainsi 14 itinéraires structurants et près de 57 itinéraires locaux qui ont été identifiés sur le périmètre bisontin.
Ce service a pour vocation d'aider les cyclistes à se repérer dans leurs déplacements du quotidien et de favoriser ainsi le report modal.

Département des Mobilités

14 itinéraires structurants
57 itinéraires locaux

Un panneau pour les cyclistes indiquant la direction de Tarragnoz.

Frédéric du département des Mobilités
« L'étude de jalonnement est un plus qui permet à chaque cycliste de suivre son itinéraire. »

Ginko VéloPark de Chamars.

62 places supplémentaires aux **126** places existantes (CROUS Université, secteurs République, Mairie et Marché des Beaux-Arts)

Mise en place de Ginko VéloParks

Le Schéma directeur cyclable de Grand Besançon Métropole (GBM) prévoit également, pour inciter au report modal, le développement de stationnements pour les vélos dans des « Ginko VéloParks », c'est-à-dire des abris à vélos sécurisés 24h/24h et 7j/7j.
En 2024, deux nouveaux Ginko VéloParks ont été installés en secteur urbain, à Chamars (40 places) et à la piscine Mallarmé (10 places). Les anciens abris des parkings Mairie et Marché Beaux-Arts ont été intégrés dans l'offre Ginko et la capacité de celui du Marché des Beaux-Arts a été augmentée (12 places supplémentaires) par le changement des pince-roues en arceaux vélos.
En complément de l'accès par carte Ginko Mobilités pour les Pass mensuels et annuels, un nouvel accès journalier par carte bancaire (service d'open paiement) a été mis en place à l'automne 2024 pour favoriser leur utilisation par les cyclistes.

Département des Mobilités

> PERSPECTIVES **Installation de panneaux de signalisation directionnelle cyclable en 2025 et 2026. Poursuite du plan de déploiement des Ginko VéloParks principalement dans les lieux d'intermodalité (gares, P+R, pôles d'échanges) et les grands équipements publics (CHU, Université, pôles sportifs).**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.7 Développer les modes de déplacement doux (marche à pied et vélo)

Mettre de nouveaux services de transport doux à disposition et développer le réseau existant est le meilleur moyen pour la collectivité d'inciter ses habitantes et habitants à opter pour des modes de déplacements bons pour la santé. C'est dans ce sens que la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole poursuivent leurs efforts d'amélioration des réseaux de modes de déplacements doux et à l'empreinte carbone nulle ou réduite.

> INDICATEURS

Nombre de km de pistes cyclables et voies cyclables réservées sur voiries réalisés :

2024 : **4,38 km** de voies cyclables sécurisées et **0,46 km** de voies cyclables réservées ;
2023 : **2,26 km** de voies cyclables sécurisées et **1,3 km** de voies cyclables réservées ;
2022 : **3,11 km** de voies cyclables sécurisées et **0,19 km** de voies cyclables réservées ;
2021 : **5,2 km** de voies cyclables sécurisées et **0 km** de voies cyclables réservées.

Part des déplacements domicile-travail en modes doux à Besançon (suivant l'enquête ménage déplacement de 2018) :
Vélo : **3 %** (10 866 déplacements)
Marche : **41 %** (160 643 déplacements)

Un corridor vert reliant le domaine universitaire à Temis

Le projet porté par SEDIA, sous maîtrise d'œuvre de Grand Besançon Métropole (GBM), porte sur l'aménagement d'un cheminement, d'environ 1 km, reliant le domaine universitaire au chemin de la Baume de Temis, en traversant le site de Supmicrotech, le bois Savary, le pôle d'échanges des Montboucons et l'arrière du lycée Ledoux.

Il consiste notamment en l'aménagement d'une allée principale en béton désactivée, de cheminements secondaires en revêtements perméables, de placettes et zones de convivialité avec mobilier en bois. Il permet également la diversification de la palette végétale existante, la déconnexion des eaux pluviales du réseau par infiltration sur site et/ou renvoi dans les espaces verts. La prise en compte de la biodiversité a donné lieu à :

- la reprise de l'éclairage avec pose de candélabres spécifiques au corridor pour marquer visuellement l'allée principale (lumière, puissance et couleur d'éclairement adaptées à la faune et la flore) avec une programmation des temps d'allumage et d'extinction identique à celle de l'éclairage public ;
- l'installation de gîtes à chiroptères, de murs en pierres sèches pour faune locale (lézard des murailles…), d'hibernaculum et d'abris à hérissons ;
- le traitement des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site (robinier faux-acacia, arbre à papillons Buddleia et renouée du Japon).

1 000 m² désimperméabilisés
246 arbres, **6 000 m²** de jeunes plants forestiers et
4 500 m² d'arbustes
700 m² de plantes exotiques envahissantes traités

Direction Aménagenement de l'Espace public et Grands travaux

Liaison cyclable Pouilley-les-Vignes – Besançon

Ces 2 projets portés par Grand Beançon Métropole (GBM) relatifs à l'aménagement des tronçons « giratoire de Pirey - Centre Croppet à Besançon » et « giratoires RN57 entrée de ville - Charlottesville / piscine Mallarmé) » participent à l'aménagement d'une piste cyclable en site propre bidirectionnel le long de la RD70 reliant les communes de Pouilley-les-Vignes à Besançon en passant par Pirey.

Les eaux pluviales ont été drainées et infiltrées dans les espaces verts en bordure de piste, a minima sur 50% du linéaire pour le tronçon « Giratoire RN 57-Giratoire de Charlottesville ».

De nouvelles plantations d'arbres compensent les sujets qui ont dû être abattus par mesure de sécurité pour les usagers, sur la partie « giratoire de Pirey - centre Croppet ». De nouveaux sujets ont été plantés le long de la route de Gray et viendront à terme compléter l'alignement de marronniers présents devant le parking de l'Université.

La section « giratoire RN57 - Giratoire de Charlottesville » a également fait l'objet d'une requalification complète de la chaussée. Des enrobés recyclés à 100% ont été utilisés pour la couche de base. Le produit, dénommé grave mousse, est obtenu par un mélange des agrégats d'enrobés issus du rabottage d'anciennes chaussées avec une mousse de bitume. Sa fabrication et sa mise en œuvre nécessitent une température beaucoup plus faible que les enrobés classiques. Ce produit allie donc la double caractéristique de produit 100% recyclé en granulats et de produit « froid ».

Enfin, le tracé de cette voie verte a été repensé afin de prendre en compte la préservation d'une orchidée protégée (Orchis Simia), ainsi que son milieu naturel.

Direction Aménagement de l'Espace public et Grands travaux

Utilisation de **1 696 m³** de matériaux recyclés (556 m³) et d'enrobés composés d'agrégats recyclés (1 140 m³)

> PERSPECTIVES **Poursuite du développement de la mise en oeuvre opérationnelle du schéma cyclable. En 2025, lancement par GBM de la phase de concertation d'un plan Piéton visant à mieux connaître les situations vécues par les piétons, à améliorer les conditions de déplacement à pied et à promouvoir la pratique de la marche (du diagnostic partagé à la restitution publique).**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics

La garantie d'une qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics est un enjeu sanitaire important. La Ville de Besançon porte une attention particulière à cette problématique et continue depuis 2016 sa démarche de suivi et d'amélioration de la qualité de l'air dans ses établissements recevant du public.

> INDICATEURS

Part de matériaux biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments municipaux réalisés par la régie Bâtiments :

2024 : sur **283** chantiers livrés, **14** équipés en matériaux biosourcés

2023 : sur **363** chantiers livrés, **8** équipés en matériaux biosourcés

2022 : sur **250** chantiers livrés, **26** équipés en matériaux biosourcés

2021 : sur **246** chantiers livrés, **20** équipés en matériaux biosourcés

Assurance d'un bon cadre de vie et d'une bonne santé au sein des bâtiments

La qualité de l'air intérieur des bâtiments dans lesquels nous passons en moyenne 80 % de notre temps a un effet démontré sur la santé et le bien-être, de la simple gêne olfactive à des pathologies aigües ou chroniques (asthme, cancers...). L'air y est en moyenne 8 fois plus pollué qu'à l'extérieur. Les polluants de l'air intérieur sont de trois natures : les polluants biologiques (allergènes...), les polluants chimiques (formaldéhyde ...) et les polluants physiques (particules fines..). En France, un coût annuel de 19 milliards d'euros est attribué aux effets de l'air intérieur sur la santé.
Il est possible d'agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur, notamment par le renouvellement d'air (aérer au moins 10 minutes par jour et assurer une bonne ventilation) et le choix de matériaux émettant moins de substances polluantes.
La surveillance de la qualité de l'air intérieur (SQAI) dans certains établissements recevant du public a été rendue obligatoire depuis 2016 et la Ville de Besançon s'y est rapidement engagée.
Depuis 2023, ce dispositif s'est renforcé et s'applique aux écoles, crèches, centres de loisirs et résidences autonomie. Il consiste en :

- une évaluation annuelle des moyens d'aération incluant la mesure à lecture directe du dioxyde de carbone CO^2,
- la réalisation de 4 grilles d'autodiagnostic (environnement du site, activités, entretien, maintenance des locaux) mises à jour tous les 4 ans,
- des mesures des polluants réglementés (formaldéhyde, benzène et CO2) aux étapes clés de la vie du bâtiment (travaux),
- un plan d'actions visant à améliorer la qualité de l'air.

En 2024, ce dispositif est entré pleinement dans sa phase opérationnelle.
Enfin, la mise en place de la SQAI permet également de développer une politique d'éducation et de promotion de la qualité de l'air intérieur en lien avec les services et les partenaires concernés.

Direction Santé publique

13 crèches, **63** écoles et **12** centres de loisirs traités

Géraldine explique le fonctionnement du capteur de CO_2 à la directrice de la halte-garderie Mégevand.

Géraldine,
chargée de mission SQAI
« Le déploiement de la SQAI se poursuit avec les directions concernées : 405 mesures de CO^2 ont été réalisées dans les écoles, centres de loisirs et crèches. »

> PERSPECTIVES **Poursuite du déploiement opérationnel de la SQAI avec les premières mesures obligatoires de polluants aux étapes clés de la vie d'un bâtiment, notamment dans le cadre du plan Écoles et Crèches.**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur

La qualité de l'air extérieur est un objectif central et concerne de nombreux enjeux inhérents au développement durable : c'est une question de santé publique, mais également de conservation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité. Pour toutes ces raisons, la Ville, en collaboration avec l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et les acteurs du territoire, se doit de mesurer, de réfléchir et d'agir pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons chaque jour.

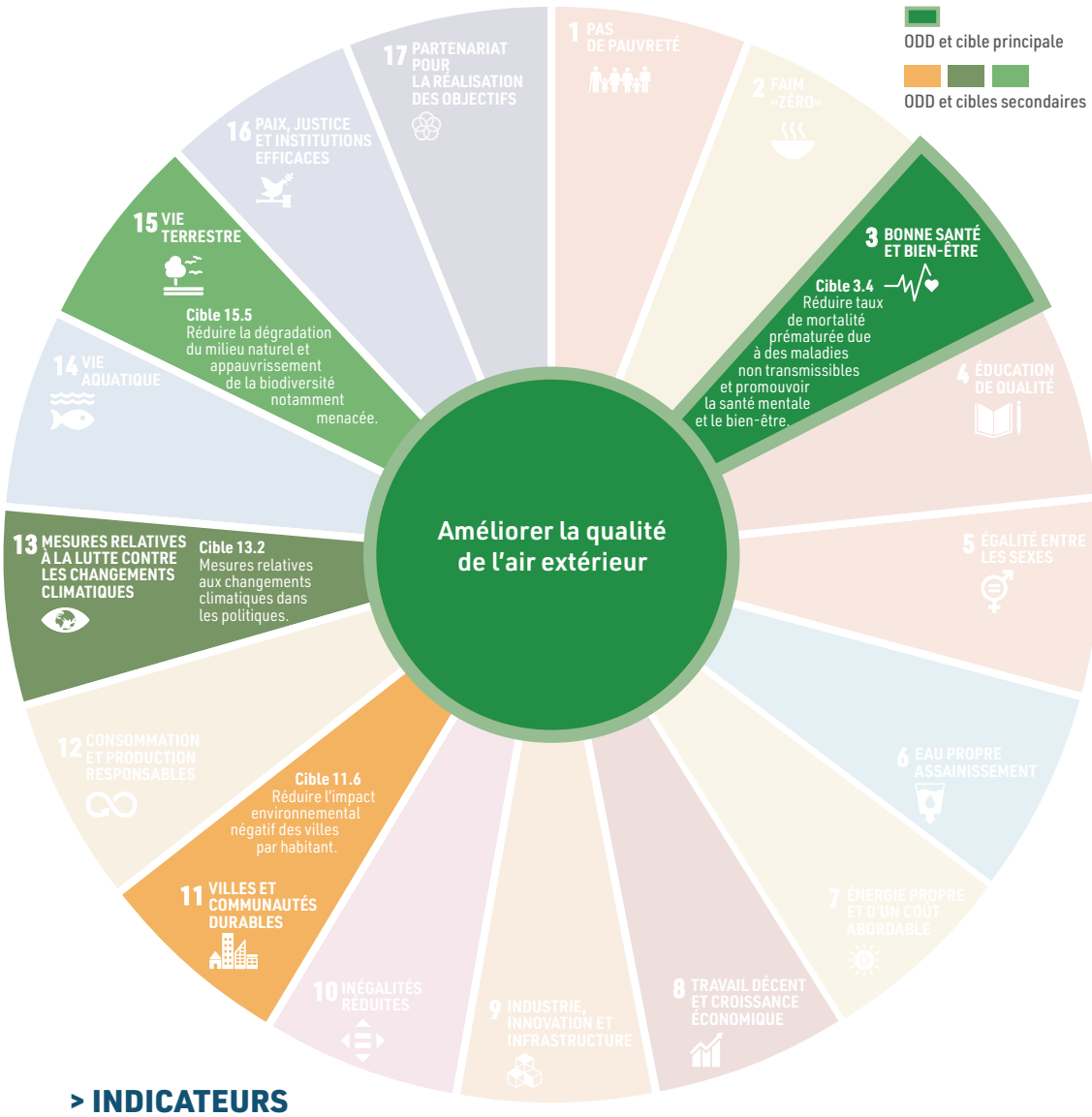

> INDICATEURS

Indice de la qualité de l'air (IQA) en jours :
2024 : Bon : **15** ; Moyen : **263** ; Dégradé : **73** ; Mauvais : **15** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**
2023 : Bon : **8** ; Moyen : **260** ; Dégradé : **60** ; Mauvais : **35** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**
2022 : Bon : **7** ; Moyen : **260** ; Dégradé : **60** ; Mauvais : **35** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**
2021 : Bon : **3** ; Moyen : **263** ; Dégradé : **65** ; Mauvais : **10** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**

Pollutions invisibles, agir au quotidien

Dans le cadre de la politique de santé publique menée par la Ville de Besançon, une journée de sensibilisation a été organisée le 26 novembre 2024, en collaboration avec le CHU de Besançon, la Mutualité française BFC, Atmo BFC, l'Université FC, France nature environnement (FNE) et le CLEMI. Ce temps fort, déployé sous diverses formes (exposition, ateliers, visites, cinéma, questions, réponses, réflexions et solutions pour agir), visait à sensibiliser aux pollutions invisibles, omniprésentes mais souvent imperceptibles, telles que les perturbateurs endocriniens, les polluants éternels ou encore la pollution de l'air. Lors de cette journée, le service de la Ville de Besançon, pilote de la charte « Besançon sans Perturbateurs endocriniens », a organisé deux visites de terrain, l'une à la crèche des Tilleuls, l'autre à l'aire de jeux Jean-Jaurès.
L'association Atmo BFC a ouvert au public et aux médias les portes de la station de mesures, implantée rue de la Prévoyance. Au travers de l'atelier « Achats et papiers cadeaux écoresponsables » organisé aux Passages Pasteur pour des alternatives écologiques, Atmo BFC a proposé au public les solutions pour un sapin de Noël le plus responsable possible. En soirée, un ciné-débat autour du film Goliath a été l'occasion d'évoquer les enjeux sanitaires liés à l'utilisation de pesticides dans l'agriculture, d'identifier les rôles et l'influence des acteurs de notre société (médias, institutions, associations...) et d'échanger sur les solutions alternatives présentes dans la région Bourgogne Franche-Comté.
Les animations organisées tout au long de la journée ont permis à la collectivité et à ses partenaires de communiquer et mobiliser sur les enjeux environnementaux et sanitaires que représentent ces pollutions.

Atmo BFC

191 participants, toutes animations confondues

Campagne de surveillance de l'ozone : le projet APRIO

L'ozone est un polluant de l'air estival ayant un très fort impact sur la santé et l'environnement. Formé sous l'action des rayons du soleil, il atteint des niveaux problématiques en période de fortes chaleurs.
Dans un contexte de réchauffement climatique, ce polluant devient particulièrement préoccupant, en particulier sur le secteur de Grand Besançon Métropole (GBM) où des niveaux élevés sont observés depuis plusieurs années. Pour tenter de remédier à ce problème, Atmo-BFC et GBM ont lancé en 2024 le projet APRIO (Agir pour réduire l'impact de l'ozone). Une campagne de mesures de grande envergure a ainsi été lancée au cours de l'été 2024 pour mieux comprendre cette pollution. Elle a nécessité le déploiement de stations de mesures fixes pour suivre l'évolution du polluant, la réalisation de mesures passives pour localiser les zones les plus touchées afin de définir les actions adaptées à mettre en place à long terme.

Émilien d'Atmo BFC
« Cette étude APRIO va permettre de récolter d'importantes informations, afin d'enrichir nos connaissances actuelles, et donc de mieux comprendre cette pollution et d'imaginer des solutions innovantes.»

Atmo BFC

3 stations de mesures mobiles déployées pour le suivi, dont 1 à Besançon (Chailluz)
120 points de mesures passives pour cartographier la pollution, dont 30 à Besançon

> PERSPECTIVES **Poursuite du projet APRIO en 2025 avec une nouvelle campagne de mesures.**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.10 Engager les services dans l'exemplarité dans les déplacements

La Ville de Besançon s'assure de faciliter des habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement, afin d'aider tous les usagers à s'engager dans une démarche plus écologique. Les agents des collectivités du territoire ne sont pas en reste, ils repensent leurs trajets et sont encouragés à l'exemplarité.

> INDICATEURS

Proportion d'agents des trois entités utilisant les modes de déplacements doux, les transports en commun ou encore le covoiturage :
2024 : **38,69 %**
2023 : **36,81 %**
2022 : **32,8 %**

Plan de déplacements des personnels Ville, CCAS, Grand Besançon Métropole

Changer ses habitudes de déplacement demande parfois un effort important, car les freins sont multiples : organisation familiale, habitudes, confort...
Au-delà des incitations financières que sont le Forfait mobilités durables (FMD) et la participation employeur aux frais de transports publics, la collectivité apporte un accompagnement au changement des pratiques à travers diverses actions : les ateliers de révision des vélos, qui sont une manière de conforter la pratique cycliste, la mise en relation des agents pour favoriser le covoiturage ou encore le prêt de vélos à assistance électrique (VAE) à tester sur les trajets domicile-travail...
Par l'organisation chaque année du challenge de la mobilité, les agents sont incités à relever ce défi en expérimentant des pratiques de déplacements alternatifs. Pour les déplacements professionnels, des outils existent également pour limiter l'empreinte carbone des personnels : organisation de réunions en visioconférence, flotte de vélos de service, réservations de véhicules permettant de covoiturer...
Le nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET) doit permettre de démultiplier les actions en faveur d'une mobilité décarbonée.

Lucie de la mission Au travail autrement
« Pour faire changer les habitudes de déplacements, il faut proposer des alternatives, créer les conditions pour faciliter ces mobilités et accompagner les agents : c'est le rôle de la mission Au travail autrement. »

Par ailleurs, les différents modes d'aménagement du temps de travail dans la collectivité (télétravail, cycles en 32/40, semaine de 4 jours) conduisent à une réduction du nombre de déplacements pendulaires et contribuent donc à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Mission Au travail autrement

744 agents Ville, CCAS et GBM bénéficiaires du FMD au titre des trajets domicile-travail en 2024 (581 cyclistes, 127 covoitureurs et 36 utilisateurs de trottinette), soit **17,5 %** des effectifs

Encouragement des déplacements en mobilité douce des agents du CCAS

Deux sites du CCAS ont été dotés de locaux vélos sécurisés, afin d'encourager le report modal et de limiter l'utilisation de la voiture individuelle :
- à la Résidence autonomie Les Lilas, par le réaménagement d'un ancien garage,
- au Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS), situé rue Champrond, utilisé dans le cadre des déplacements domicile-travail, mais aussi pour les missions quotidiennes, notamment de veille mobile effectuée auprès des publics dans la rue.

Le local vélos sécurisé de la Résidence autonomie peut également être utilisé par les usagers de ce site.

CCAS

10 700 € investis pour la sécurisation du stationnement des vélos

> PERSPECTIVES **Mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique au bénéfice des agents, utilisables aussi bien pour les trajets professionnels que personnels. Formation proposée aux agents pour rouler en sécurité et engagement d'un programme de réalisation de stationnements sécurisés pour les vélos sur les lieux de travail.**

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels

Minimiser l'impact de l'homme sur les milieux naturels doit passer par une réflexion constante en termes d'aménagement et de planification C'est au travers de la maitrise de l'extension urbaine mais aussi grâce au plan local d'urbanisme que la Ville préserve ses espaces naturels et limite son extension tout en gérant durablement la biodiversité municipale.

> INDICATEURS

Consommation d'espaces naturels et forestiers – ENAF (observatoire de l'artificialisation CEREMA)
2022-2023 : **9 ha** 2021 -2022 : **2 ha** 2020 -2021 : **6 ha** 2019-2020 : **6 ha**

Démarche participative pour une identification des arbres remarquables

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, la Ville de Besançon a mis en place fin 2023 un dispositif de recensement participatif des arbres remarquables présents sur le territoire communal.
Via la plateforme https://atelierscitoyens.besancon, chaque citoyen peut ainsi localiser précisément sur une carte un arbre qu'il juge remarquable au vu de différents critères identifiés (âge, dimension, histoire et mémoire du lieu, impact paysager, essence, forme, intérêt pour la biodiversité, ombrage et régulation de la chaleur). La plateforme permet de visualiser l'ensemble des arbres qui ont d'ores et déjà été proposés.
Les données ainsi acquises seront analysées et prises en compte à l'occasion de chaque révision ou modification des plans locaux d'urbanisme (communal ou intercommunal).

Après expertise, les sujets retenus par les services municipaux bénéficieront d'une reconnaissance spécifique visant à les préserver.
La première série d'arbres remarquables identifiés fera l'objet d'une prise en compte dans le prochain PLUi.

Direction Biodiversité Espaces Verts

Johnny de la direction Biodiversité et Espaces verts

« Les arbres nous rendent de nombreux services gratuitement : ombrage, infiltration de l'eau, qualité de l'air, paysage, régulation de la chaleur, biodiversité. Regardons les comme les trésors de notre territoire qu'ils sont. »

197 participations de citoyens entre octobre 2023 et avril 2024
127 arbres retenus parmi les propositions citoyennes
822 arbres remarquables d'ores et déjà retenus (propositions citoyennes et arbres identifiés par le gestionnaire des arbres communaux)

> PERSPECTIVES Une nouvelle campagne de promotion de ce dispositif chaque année au printemps. Elaboration d'une charte de l'arbre.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.2 Préserver la biodiversité en ville

La préservation du patrimoine naturel nécessite que les aménagements et les pratiques de gestion prennent en compte le respect de la faune et de la flore de notre territoire. Pour connaitre la richesse de notre biodiversité, la Ville de Besançon participe également à un suivi des espèces animales et végétales et à la préservation des milieux naturels.

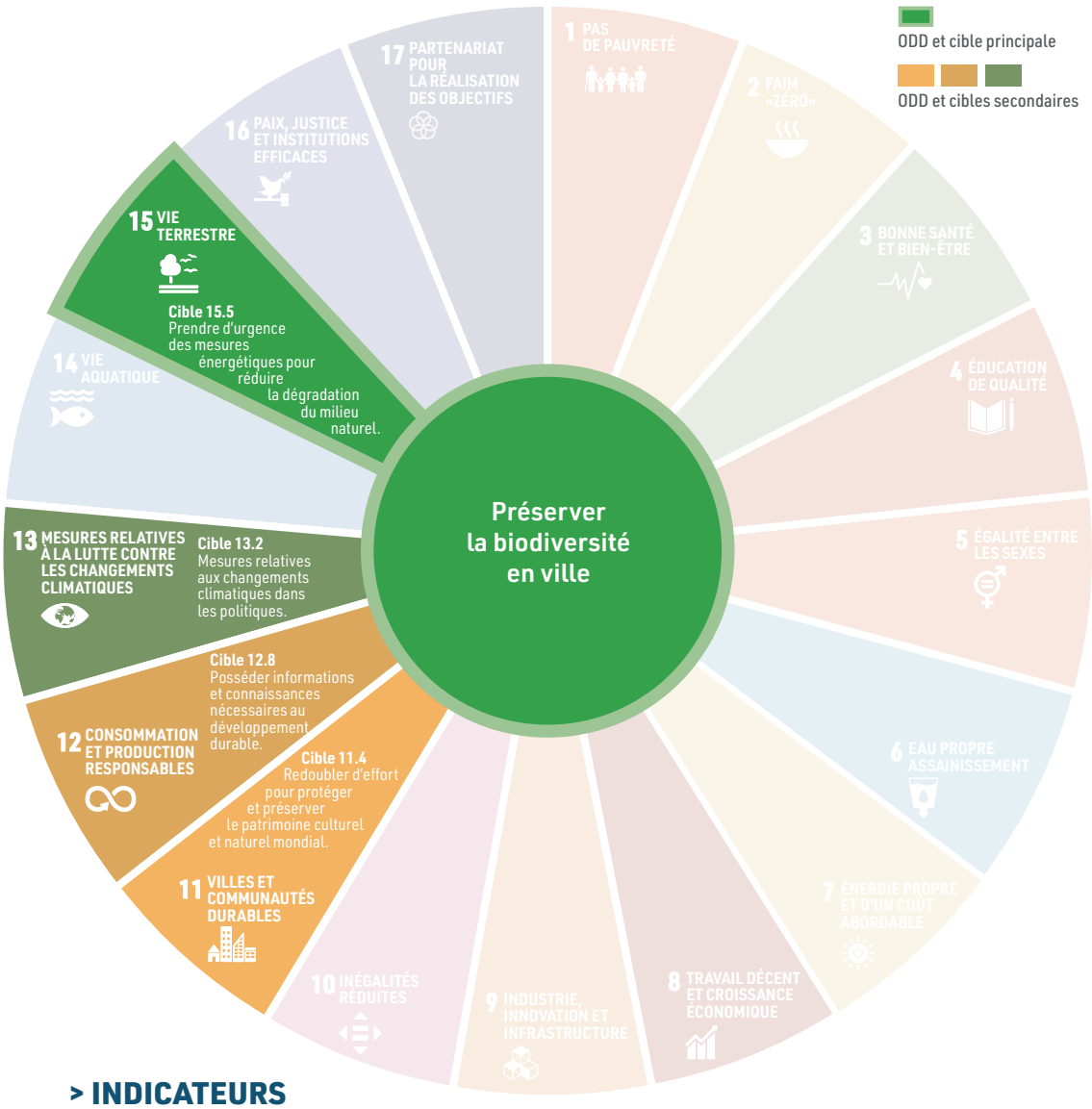

> INDICATEURS

Nombre d'espèces menacées par rapport au nombre d'espèces totales observées sur la commune de Besançon (plateforme SIGOGNE) en 2024 (extraction du 3 février 2025)

Végétaux : **149 / 1 538**
Champignons : **104 / 842**
Invertébrés : **28 / 261**
Oiseaux : **94 / 218**
Mammifères : **6 / 47**
Poissons : **0 / 10**
Amphibiens : **0 / 10**
Reptiles : **1 / 9**

Développement de l'écotourisme urbain en lien avec GBM

La Ville missionne et subventionne notamment l'Office de tourisme de Grand Besançon Métropole (GBM) pour développer des visites guidées de la Ville à pied et à vélo, afin de valoriser le patrimoine et les paysages bisontins.
La Ville continue également de contribuer au Besançon Pass tourisme (BPT) mis en place en 2019 par GBM avec l'appui de son délégataire transport Keolis. L'objectif du BPT est d'inciter les touristes à se déplacer en mode durable pour découvrir les sites touristiques. Il intègre en effet pour un coût attractif l'accès au réseau de transport et une entrée aux 4 sites majeurs du centre-ville : le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le Musée du Temps, la Maison Victor Hugo et la Citadelle. Il ouvre droit également à des réductions ou gratuités d'accès à d'autres sites. Comme en 2023, 2 000 Pass environ ont été vendus en 2024. Dans le cadre d'un partenariat avec le Pacte des Geôliers (regroupement des espaces game indépendants), la Ville a mis en place au printemps 2024 un parcours écotourisme à énigmes valorisant la richesse de la biodiversité et du patrimoine écologique de Besançon. Les aventuriers, petits et grands, déambulent dans la cité à leur rythme en étant à l'affût de tous les indices que la nature et les monuments peuvent offrir. Une belle et ludique façon de découvrir Besançon. Le parcours est en ligne sur l'application numérique « Visiter Besançon ».

GBM Tourisme

Éclairage public et développement durable

Grand Besançon Métropole (GBM) poursuit ses efforts de renouvellement de son parc en Leds. Ainsi, en 2024, 2 195 luminaires ont été rénovés, ce qui a permis une économie de 370 mégawattheures(MWh) et contribué à réduire l'impact carbone annuel de près de 12 tonnes de CO_2 de ses installations.
Les opérations de rénovation sont effectuées en privilégiant les solutions de réemploi d'une partie du luminaire existant (retrofit), limitant ainsi la production de déchets.
L'objectif est d'éclairer l'espace public tout en faisant preuve de sobriété : extinction en nuit profonde lorsque cela est possible, adoption de solutions intelligentes pour moduler l'éclairage en fonction de la fréquentation ou encore adaptation de l'éclairage pour éclairer en tenant compte du milieu, et notamment des enjeux de biodiversité.
Le projet de rénovation de l'éclairage des remparts de la Citadelle intègre chacune de ces préoccupations, avec :

- des types de luminaires adaptés pour éclairer la hauteur des remparts sans créer de pollution lumineuse ;
- une réduction de la température de couleur à 2 200 K, limitant l'impact sur la faune présente ;
- une adaptation de la temporalité de fonctionnement de l'éclairage aux rythmes biologiques de la faune présente sur les remparts, avec également des extinctions ponctuelles de parties de remparts ;
- la création d'une trame noire traversante, permettant aux espèces nocturnes photosensibles, telles que certaines chauves-souris, de maintenir une trajectoire de vol et de chasse sur le site.

Essai éclairage de la Citadelle.

Département des Mobilités

63 % du parc d'éclairage public de la Ville en Leds contre 38,9 % en moyenne nationale

Alexandre du département des Mobilités
« Un défi passionnant : repenser la mise en lumière de ce site majeur qu'est la Citadelle en respectant ses caractéristiques naturelles. »

> PERSPECTIVES Étude relative à l'éclairage intérieur du site de la Citadelle.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et la prolifération non désirable de certaines espèces

Les espèces envahissantes, qu'elles appartiennent à la faune ou à la flore, sont un risque pour la biodiversité locale et peuvent devenir un problème de santé publique. La Ville s'engage, depuis plusieurs années déjà, dans la lutte contre ces espèces invasives qui menacent l'environnement bisontin. Dans le même temps, elle mène une action pour la condition des animaux en ville.

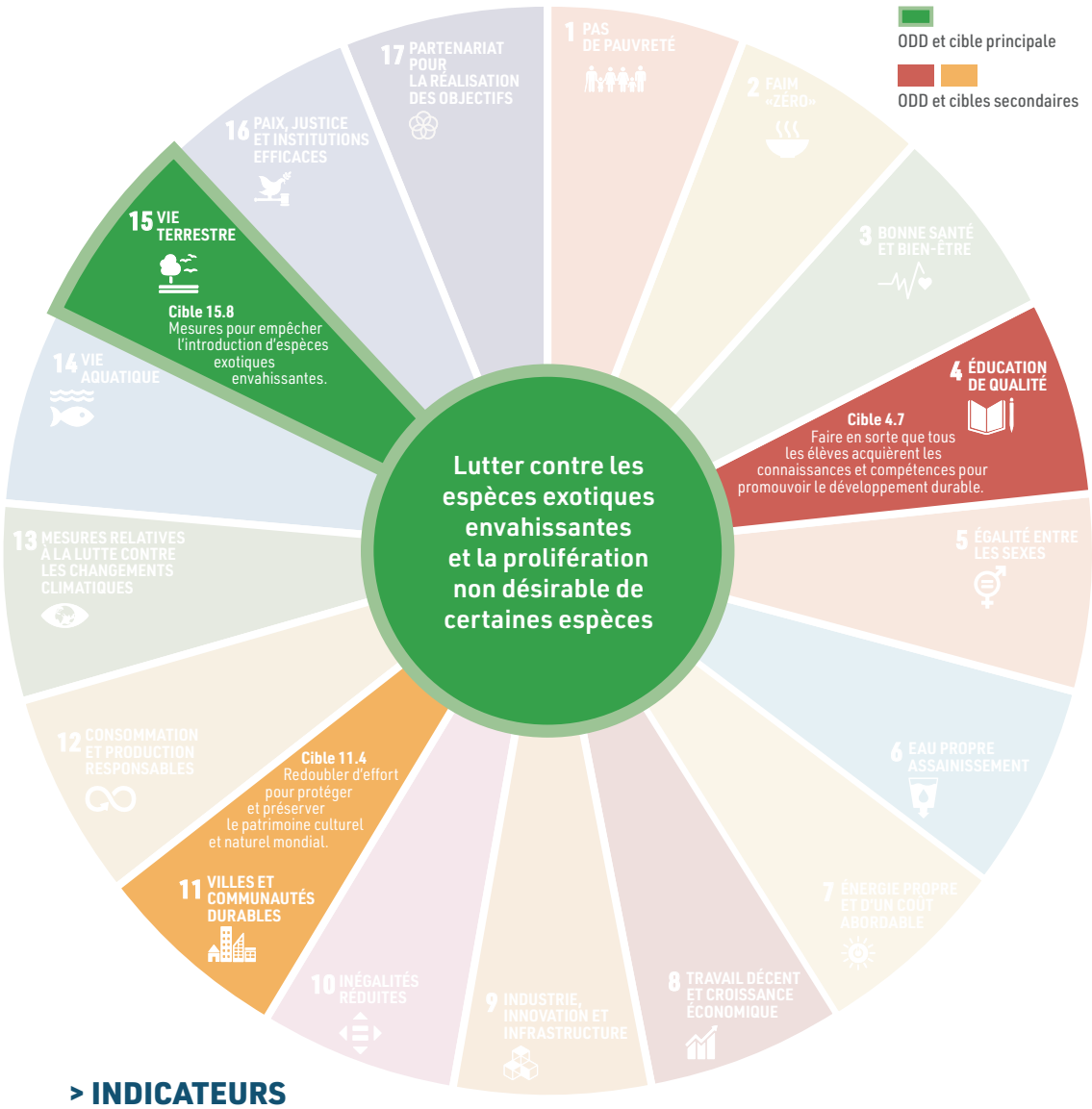

> INDICATEURS

Surface de l'espace public occupée par la renouée du Japon traitée chaque année :
2024 : **100 m²** 2023 : **450 m²** 2022 : **105 m²** 2021 : **220 m²**

Lutte contre la prolifération du moustique tigre « Aedes albopictus »

Ce moustique, originaire d'Asie, s'est progressivement installé dans le monde entier et en France à partir de 2004. Besançon n'échappe pas à cette expansion et est considérée comme colonisée depuis 2023. Le moustique tigre représente un enjeu sanitaire, puisqu'il peut être vecteur de maladies tropicales comme la dengue, le chikungunya ou le zika. En raison du risque majeur pour l'homme que présentent ces maladies et les nuisances occasionnées, la mobilisation de tous est essentielle pour limiter sa prolifération sur le territoire.

9 plaintes de voisinage
28 visites de sites communaux

En 2023, les services de la Ville ont mis en œuvre un plan d'actions, de prévention et de lutte contre le moustique tigre à l'échelle municipale, en lien avec les partenaires concernés. L'enjeu est de contenir la population de cet insecte par l'intervention citoyenne afin de supprimer les gîtes larvaires présents sur le domaine privé (qui représente 80 % du territoire) ; la collectivité s'engageant quant à elle à intervenir sur ses équipements et sur le domaine public (20 % du territoire).
Une stratégie de mobilisation sociale a été déployée avec une campagne d'information et des actions de sensibilisation auprès de la population, avec notamment la tenue de deux réunions publiques en 2024.

Conférence sur les moustiques tigres.

Direction Santé publique

Anne-Sophie de la direction Santé publique
« Le plan de prévention et de lutte nécessite une importante mobilisation sociale. »

100 chats errant trappés, stérilisés et identifiés par puce électronique

Le chat, un compagnon adorable, mais également un chasseur redoutable

Une étude de 2024 évalue à 16,6 millions le nombre de chats domestiques en France. À ceux-ci s'ajoute un nombre difficilement évaluable de chats, errants et faméliques, présents dans l'espace public pour diverses raisons (abandon, déménagement...).
Domestique ou errant, le chat est un super chasseur de petites proies (souris, écureuils, lézards, oiseaux...). Évidemment, il n'est pas le seul responsable de la baisse de la population de certains oiseaux, mais sa prédation ajoute aux effets d'urbanisation, de destruction des habitats, de dérèglement climatique... Des solutions existent pour limiter cette prédation. Avec l'aide de la Société protectrice des animaux (SPA), la Ville de Besançon a mis en place depuis plusieurs années une campagne de stérilisation permettant de réguler la population de chats errants et encourage les propriétaires à faire stériliser eux-mêmes leurs chats domestiques.

> PERSPECTIVES **Élargissement des actions de prévention pour lutter contre la prolifération du moustique tigre à l'échelle du territoire de Grand Besançon Métropole par le biais du nouveau Contrat local de santé (CLS).**

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales

L'eau de pluie, dès qu'elle tombe au sol ou est mélangée aux eaux résiduaires, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont autant de résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des eaux de pluie qui doivent dès lors être traitées. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Besançon et Grand Besançon Métropole cherchent à améliorer les équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.

> INDICATEURS

• Taux de charge capté par la station de Port-Douvot
2024 : **95,5 %** 2023 : **94,6 %** 2022 : **94,1 %** 2021 : **87 %**
• Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP)*
2024 : **8,9 %** 2023 : **2,4 %** 2022 : **4,9 %** 2021 : **13 %**

* Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre.

Élaboration d'un schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales

L'élaboration du schéma directeur répond à la nécessité d'adapter la gestion des eaux pluviales aux enjeux liés à l'évolution du territoire, et donc de réduire les désordres actuels qui leur sont liés, d'accompagner les acteurs du territoire et de mettre en place une gouvernance adaptée et efficace.
Trop longtemps considérées comme des déchets, les eaux pluviales ont été pendant des décennies collectées par des surfaces imperméabilisées toujours croissantes, avant d'être dirigées vers des tuyaux et ainsi ne profitant que trop peu au milieu naturel en termes de recharge des nappes phréatiques.
La cartographie des zones soumises à un aléa inondation par ruissellement des eaux de ruissellement a été établie et sera intégrée dans le futur zonage du PLUi. Des règles spécifiques de constructibilité seront ainsi applicables dans ces secteurs.
Dans tous les aménagements, qu'ils soient publics ou privés, le principe d'infiltration à la parcelle est applicable (sauf exceptions pour raisons techniques) et les surfaces imperméabilisées seront limitées.

Département Eau et Assainissement

> PERSPECTIVES **Intégration à terme des nouvelles règles relatives aux eaux pluviales dans le Plan local d'urbanisme intercommunal au-delà de 2025.**

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau

Le réchauffement climatique a un impact sans précédent sur la ressource en eau. De plus en plus d'épisodes de sécheresse sont à déplorer. En conséquence, afin d'avoir les moyens de la préserver, Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon s'investissent dans la recherche scientifique et dans leur gestion partenariale afin de mieux comprendre, connaître et appréhender cette ressource et réduire la pression à laquelle elle est confrontée.

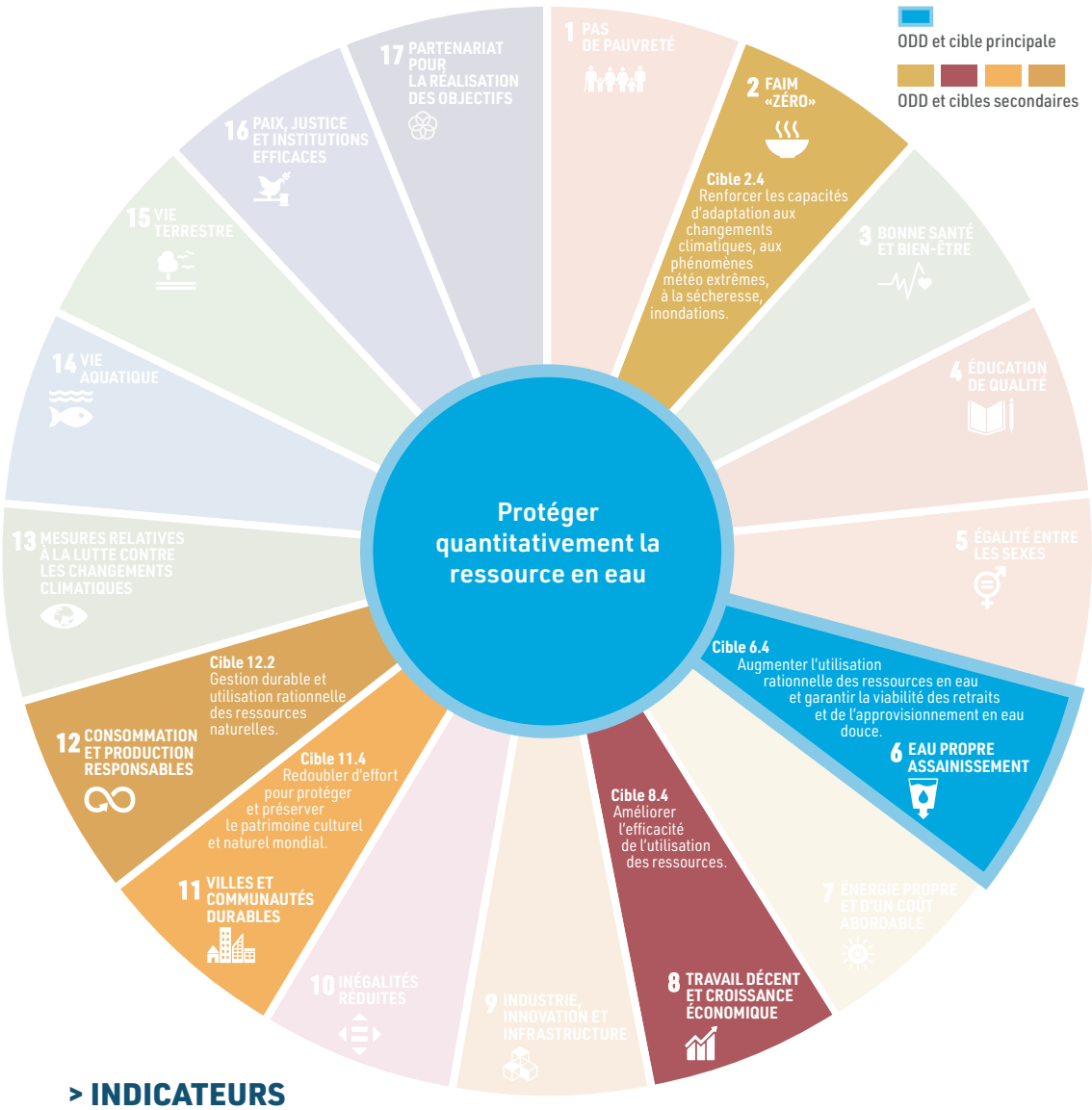

> INDICATEURS

Consommation journalière totale en eau (services, entreprises, habitants) rapportée au nombre de Bisontines et Bisontins (en litre/jour/hab.) :
2024 : **147** 2023 : **148** 2022 : **163** 2021 : **136**

Modernisation de l'unité de protection d'eau potable de la Malate

La modernisation de l'unité de production d'eau potable de la Malate s'est étalée sur 18 mois et s'est achevée en 2024. Les objectifs poursuivis à travers ces travaux étaient de :

- ne plus envoyer les eaux sales issues du process directement au Doubs, mais à l'égout, pour améliorer sa qualité ;
- réduire la capacité de production minimale de l'unité de production en la ramenant à 300 m³/h.

Ce second objectif permet en effet de rendre plus vertueuse la répartition des prélèvements dans le milieu naturel lors des épisodes de sécheresse. Jusque-là, quand la source d'Arcier qui alimente l'usine apportait moins de 420 m³/h, l'usine devait être arrêtée et la production d'eau potable reportée sur d'autres unités, notamment en prélevant davantage dans la Loue, sur le site de l'usine de Chenecey.

Les travaux ont permis le renouvellement d'une partie des équipements électromécaniques existants, mais également la démolition de très anciens ouvrages pour faire place à un nouveau bâtiment.

La Malate.

Département Eau et Assainissement

300 m³/h est, dorénavant, la capacité minimale de production de la station

Sonde au pied du cèdre.

Optimiser le suivi des plantations

Les sondes tensiométriques mesurent la force de succion nécessaire à une plante pour aller chercher l'eau dans le sol.

12 sondes ont été installées sur les sites de grosses opérations de végétalisation en ville (place de la Bascule, cimetière de Saint-Ferjeux et place de la Révolution). Elles transmettent, via des ondes radio basses fréquences peu énergivores, des données informant de la reprise racinaire ou du confort hydrique de l'arbre. Ces sondes permettent de :

- déclencher les arrosages au bon moment et avec le bon volume d'eau,
- vérifier que le système racinaire est sorti de la motte et commence à prospecter la fosse de plantation,

ce qui favorise une utilisation optimisée de la ressource en eau.

Direction Biodiversité et espaces verts

Raffaello de la direction Biodiversité et Espaces verts

« Le suivi tensiométrique permet de fournir aux arbres la juste quantité d'eau au bon moment, pour accompagner la reprise racinaire en économisant l'eau.»

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, celle-ci devient un bien commun précieux que nous nous devons de protéger non seulement quantitativement mais également qualitativement. Les pollutions altèrent la qualité de l'eau et pour lutter contre celles-ci, chaque acteur et chaque actrice doit pouvoir faire sa part et comprendre les enjeux de cette problématique.

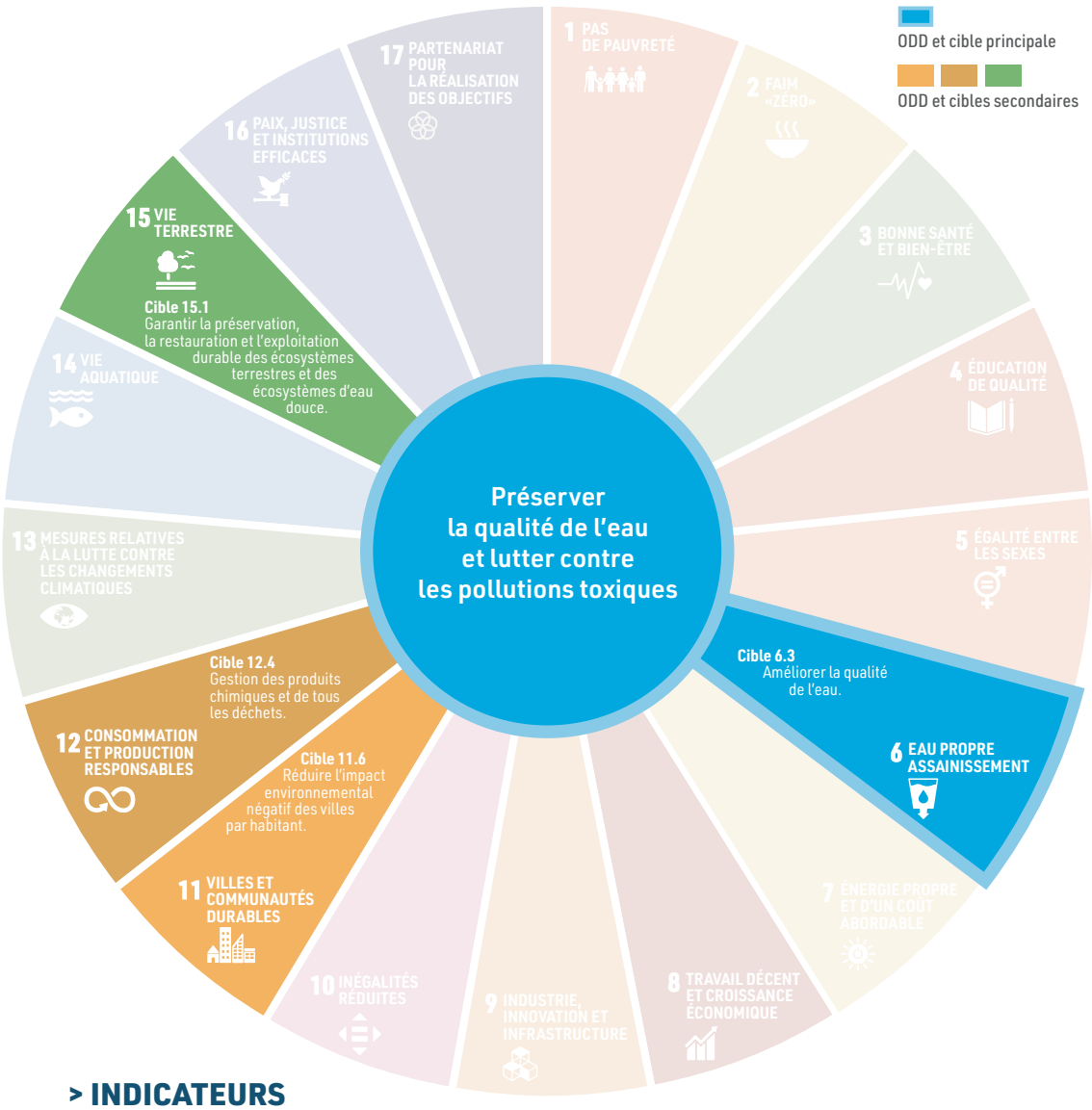

> INDICATEURS

Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier)
2024 : **0,025 µg/l** 2023 : **0,065 µg/l** 2022 : **0,048 µg/l** 2021 : **1,114 µg/l**

Prolongement et déploiement du plan d'actions contre les perturbateurs endocriniens

La Ville de Besançon s'est engagée dès janvier 2020 dans une démarche de territoire sans perturbateurs endocriniens (PE). Ce sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui perturbent le système hormonal des organismes vivants et qui ont des effets néfastes sur l'environnement comme sur la santé humaine (exemple : troubles de la croissance). Les perturbateurs endocriniens se trouvent dans un grand nombre de produits de consommation courante et dans différents milieux (air, eau, sol). Ils constituent un enjeu sanitaire et environnemental majeur.
Le plan d'actions établi contre les perturbateurs endocriniens a été déployé en 2024 autour de trois axes : 1. Agir ; 2. Impulser et mobiliser ; 3. S'améliorer.
Ce plan opérationnel est transversal puisqu'il concerne tous les services de la collectivité. En outre, il comporte un volet « communication et acculturation » important, tant pour les agents de la collectivité que pour le grand public.
Une journée sur les « Pollutions Invisibles » a été mise en place en 2024, avec des ateliers, la visite de sites et un ciné-débat.

Direction Santé publique

60 actions réalisées

Rémy de la direction Santé publique
« Ce plan ambitieux vise à contenir les émissions et limiter les effets sur la santé des polluants chimiques présents dans notre environnement. »

Suivi des PFAS dans l'eau potable

Les Per- et polyfluoroalkylées ou PFAS, mieux connus sous la dénomiation de « polluants éternels », sont des produits chimiques synthétiques, ayant une grande stabilité chimique, une bonne résistance à la chaleur, ainsi que des propriétés antiadhésives et imperméablisantes. De ce fait, ils sont employés dans la composition de nombreux produits du quotidien : revêtements anti-adhésifs d'ustensiles de cuisine, produits imperméabilisants pour les vêtements, additifs pour les produits d'extinction des incendies...
Il existe une multitude de PFAS. Chimiquement inertes et stables, ils ne sont pas dégradés dans l'environnement, et y sont par ailleurs très mobiles car solubles dans les graisses et dans l'eau. Cette capacité de diffusion fait qu'ils peuvent se retrouver à très grande distance des sites où ils ont été produits ou utilisés, et donc potentiellement dans les ressources en eau (eaux de surface et/ou eaux souterraines).
L'eau compte pour environ 5 % des PFAS que nous ingérons. Raison pour laquelle Grand Besançon Métropole (GBM), qui alimente en eau potable la majeure partie de ses communes membres, dont Besançon, a mis en place en lien avec l'Agence Régionale de Santé et depuis 2024 un planning de prélèvements pour réalisation d'analyses spécifiques tant avant leur traitement (eaux brutes) qu'après leur traitement (eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable) afin d'établir un état des lieux sur l'ensemble des ressources qu'il gère. Les résultats des analyses sont rassurants : l'ensemble des ressources du territoire respecte la future réglementation européenne qui entrera en vigueur au 1er janvier 2026. En parallèle, un travail est en cours, sous l'égide de la DREAL, afin d'identifier les émetteurs de PFAS sur le territoire et ainsi contrôler leurs rejets et les accompagner dans un programme de réduction.

Département Eau et Assainissement

> PERSPECTIVES Suivi des évolutions réglementaires relatives aux PFAS.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets

Si le tri des déchets est une pratique ancrée chez les Bisontines et les Bisontins, il demeure primordial de s'interroger sur la manière de valoriser les déchets organiques afin de diminuer encore le volume de déchets résiduels mais aussi d'en faire une ressource. Ainsi, les acteurs du territoire s'impliquent chaque année pour favoriser la pratique du compostage et utiliser les déchets verts collectés.

> INDICATEURS

Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) :
2024 : **29,2 %** 2021 : **23 %**

Nombre de kilos de matières organiques/ habitant dans les OMR :
2024 : **39,2 kg/hab/an** 2021 : **36,5 kg/hab/an**

Accélération de la valorisation de nos déchets alimentaires

2024 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'obligation réglementaire du tri à la source des déchets alimentaires. Celle-ci a conduit à une forte augmentation du nombre d'habitants adoptant ce geste de tri, traduite aussi bien par les achats de composteurs individuels (+ 47 %) que par la participation au compostage collectif (+ 39 % sur les sites de quartier).
L'ouverture de 3 nouveaux sites de compostage collectif à Besançon a porté leur total à 44, soit une multiplication par 2 depuis fin 2022. Ces sites sont répartis sur la quasi-totalité des quartiers de Besançon et ciblent les zones les plus denses, notamment l'habitat social ou l'hyper-centre. Lorsqu'il est à maturité, le compost produit est analysé et mis à disposition des habitants.

SYBERT

Sébastien du SYBERT
« Faire des économies en réduisant le poids de sa poubelle grise : un geste à la portée de tous grâce au compostage ! »

Magali de la direction Gestion des déchets
« Chaque semaine, je reçois de nouvelles demandes d'inscription, preuve que ce service de collecte répond à une réelle demande des habitants des secteurs du centre-ville ne disposant pas de composteur collectif. »

Plus de 1 300 T (estimation) de biodéchets valorisés en compostage (individuel, pied d'immeuble, collectif et lombricompostage)
720 foyers inscrits représentant **1 400** habitants environ, **21 T** de biodéchets collectés via les **6** points de collecte (effectuée en mode doux 2 fois/semaine) des secteurs du centre-ville non équipés en composteurs collectifs

Nouveaux sites de compostage dans les écoles Arènes, Granvelle et maternelle Viotte

Depuis plusieurs années, les services municipaux sont incités à pratiquer le compostage et contribuer ainsi à l'amélioration du tri de leurs déchets. Le compost produit est utilisé pour les espaces verts, soit sur site soit sur d'autres espaces verts municipaux.
En 2024, ce sont trois nouvelles écoles qui ont été équipées de composteurs : l'école primaire Arènes, l'école primaire Granvelle et l'école maternelle Viotte. L'équipement de ces trois sites a permis de diminuer le poids annuel de leurs ordures ménagères résiduelles entre 600 kg et 1000 kg chacun.
Autant de biodéchets détournés des poubelles grises et qui ne finiront pas incinérés !

Mission Développement durable

- 1 000 kg/an de déchets dans la poubelle grise de l'école Arènes

Composteurs de l'école d'Arènes.

> PERSPECTIVES **Pérennisation et montée en puissance de la participation sur les installations de compostage collectif et les points de collecte. Consolidation du service de broyage de proximité des déchets verts, avec l'objectif de desservir un plus grand nombre de communes du SYBERT. Expérimentation d'une collecte des biodéchets des écoles non équipées de composteur.**

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.8 Favoriser le tri des déchets

L'engagement pris par la Ville de Besançon de réduire sa production de déchets doit passer par la sensibilisation et la facilitation de la pratique du recyclage pour les Bisontines et les Bisontins. Chaque année, des actions et des améliorations continuent à voir le jour, afin que chacune et chacun puisse contribuer dans de bonnes conditions à ces pratiques écologiques.

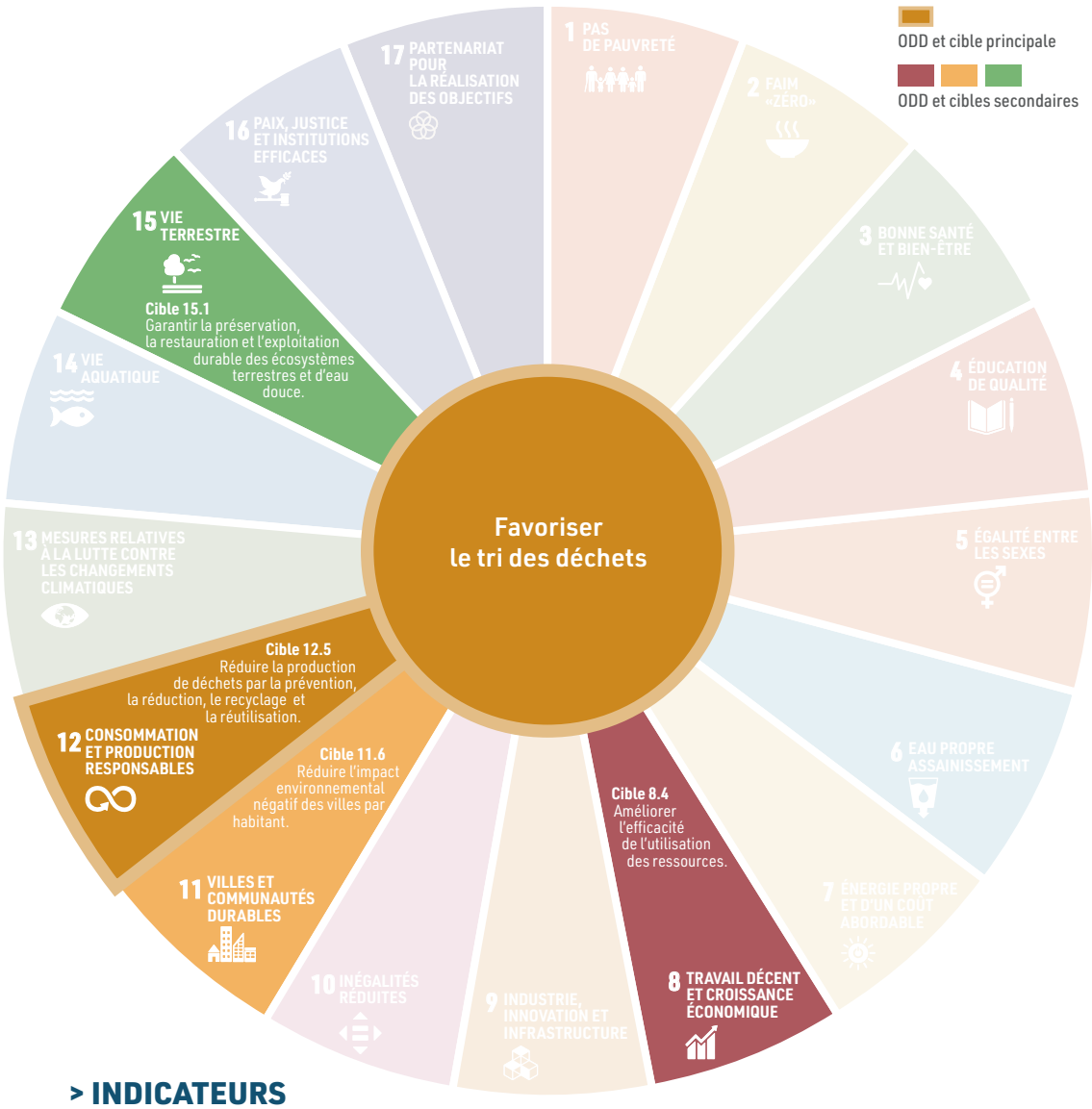

> INDICATEURS

Part des déchets recyclés sur le volume total de déchets collectés à Besançon :
2024 : **33,1 %** 2023 : **32,8 %** 2022 : **34,1 %** 2021 : **33,2 %**

Optimisation de la gestion des déchets des équipements sportifs en sensibilisant au tri

Une analyse des contrats d'abonnements des bacs d'ordures ménagères (OM) des équipements sportifs et de la fréquence de leur collecte a été menée en vue de l'optimisation du parc, notamment par l'amélioration des gestes de tri, particulièrement sur les gros complexes sportifs tels que la Malcombe et Léo Lagrange.
En lien avec Grand Besançon Métropole, les abonnements ont pu être ajustés aux besoins. Cela a conduit à une réduction du nombre de bacs, une diminution de la capacité globale de ceux-ci et une baisse du coût annuel des contrats. Des serrures ont également été posées sur les bacs pour éviter les dépôts « sauvages ».
Une sensibilisation aux bonnes pratiques du tri des déchets sur les équipements sportifs a par ailleurs été dispensée aux Agents techniques de surveillance, d'accueil et de maintenance (ATSAM) du secteur ouest, avec comme objectif final la diminution du volume de déchets résiduels par une meilleure captation de la ressource constituée par la valorisation des déchets recyclables.

Direction Sports

10 bacs gris supprimés avec également une capacité globale de bacs diminuée de plus de 10 m^3
9 500 € annuels économisés sur les contrats d'abonnements

Corbeille bi-flux.

35 corbeilles de tri déployées en phase de test

Mise en place du tri sélectif dans l'espace public

Pour répondre à la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 dite loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » ou AGEC, le service municipal de la Propreté a fait réaliser en 2024 une corbeille de tri dite « bi-flux » avec cendrier pour répondre aux enjeux d'intérêt commun de visibilité et de continuité du geste de tri qui favorise le recyclage.
Cette corbeille a été mise en phase de test dans la Boucle en septembre. Les retours des agents de terrain vont permettre d'apporter des améliorations (ergonomie et durabilité) à ce nouveau dispositif de pré-collecte des déchets.
En parallèle, de nouveaux dispositifs de tri ont également été installés dans certains parcs de la ville, tels que les corbeilles compactrices et les abri-bacs.

Département des Mobilités

Teddy du service Voirie
« Je suis content d'avoir installé les corbeilles « bi-flux » qui contribuent à une ville plus propre. En outre, ces corbeilles sont beaucoup plus pratiques à vider pour les agents de collecte. »

> PERSPECTIVES 650 corbeilles de tri déployées sur l'espace public de Besançon.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.9 Inciter à la réduction des déchets

La réduction de la quantité de déchets produits demeure un axe fondamental de minimisation de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Plus que jamais, nous devons soutenir nos efforts pour continuer à agir dans ce sens en changeant nos manières de consommer au quotidien.

> INDICATEURS

Évolution de la production annuelle de déchets à Besançon (en kg/habitant) :
2024 : **366** 2023 : **358** 2022 : **369** 2021 : **399**

Mise à disposition de gobelets réutilisables pour le marché de Noël de Besançon

L'Office du commerce et de l'artisanat de Besançon (OCAB) a sollicité le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) pour mettre à disposition des gobelets réutilisables aux commerçants distribuant des boissons sur le marché de Noël.
Le Syndicat a prêté 8 000 gobelets pour cette édition 2024 qui s'est déroulée du 23 novembre au 24 décembre.
Pour cette opération, l'OCAB a fait appel au prestataire « J'aime Mes Bocaux », afin qu'il assure la logistique et le nettoyage des gobelets dans leur unité de lavage située à Valdahon.
Cette première s'est traduite par un taux de retour des gobelets « SYBERT » de 69 %.
Ainsi, l'opération a permis d'éviter l'usage unique des gobelets, qui, sans cela, auraient fini en déchets.

SYBERT

28 000 gobelets lavés et récupérés

Ateliers d'autoréparation (Repair café et Repair vélo)

Une fois par mois, la maison de quartier municipale de Planoise organise des Repair café et Repair vélo.
Le Repair café est un lieu où l'on répare ensemble, appareils électriques et électroniques, jouets, informatique... Des bénévoles, tous passionnés de bricolage, partagent leurs connaissances et aident les participants à réparer leurs objets. En parallèle, en partenariat avec l'association Profession Sport, la maison de quartier propose des ateliers pour apprendre à entretenir et réparer son vélo. Les Repair café et Repair vélo contribuent à une transition économique sociale et solidaire et sont associés à des ateliers de « (re)mise en selle ». La maison de quartier encourage les mobilités durables et actives.

Direction Vie des quartiers

Cécile de la maison de quartier de Planoise
« Un Repair Café n'est pas seulement un espace pour réparer des objets, c'est aussi un lieu de transmission, de création de liens sociaux et d'engagement. »

18 kg de déchets évités

> PERSPECTIVES **Faire des Repair café et Repair vélo un réflexe avant de jeter.**

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques

Le territoire bisontin peut être exposé à l'intensification des phénomènes dus au dérèglement climatique (canicule, sécheresse, orages...) et à leurs conséquences, ainsi qu'à d'autres risques majeurs. Face à cela, la Ville de Besançon a engagé des actions pour sensibiliser la population et préparer les agents à des cas de situation critique.

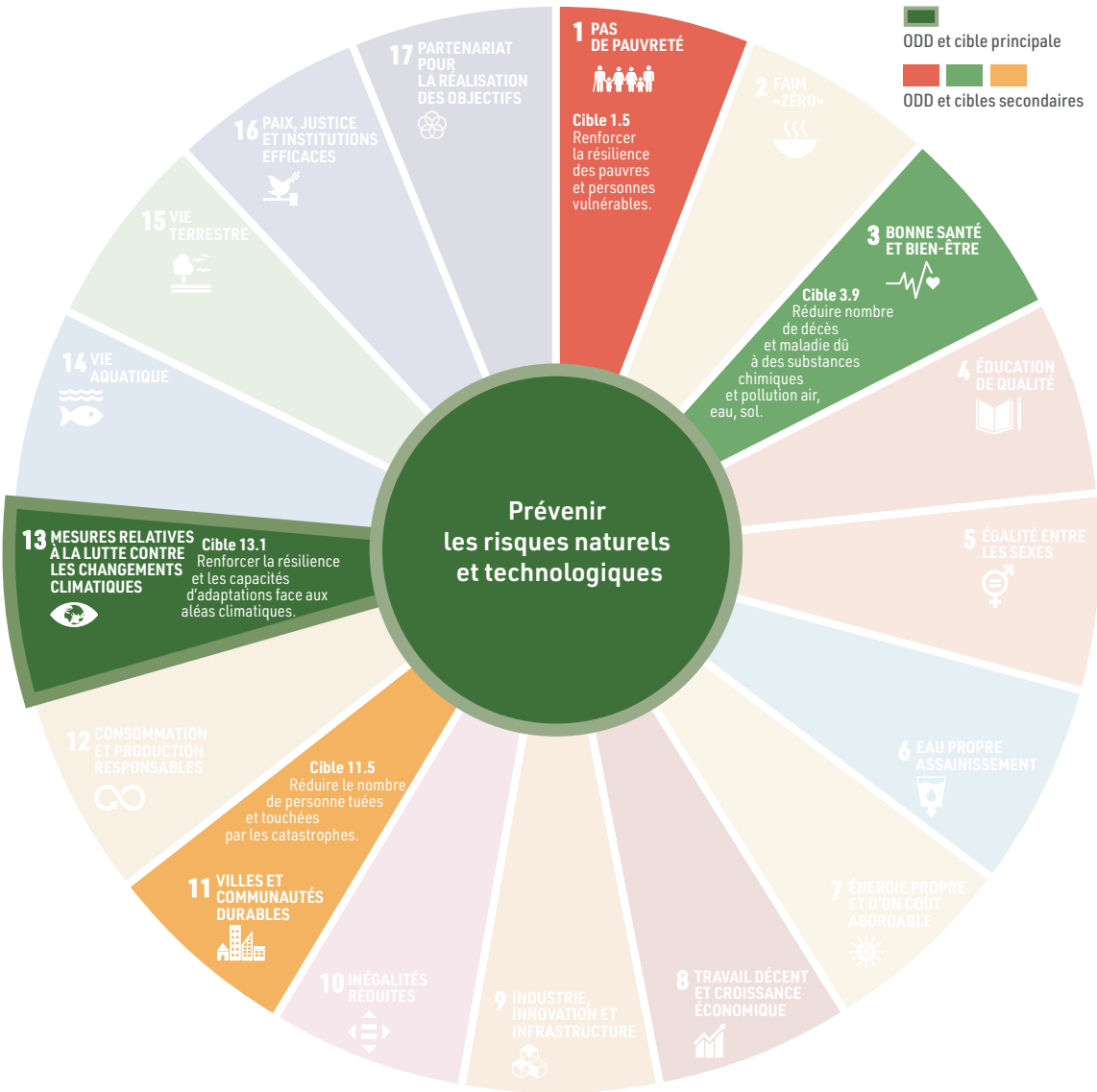

> INDICATEURS

Nombre d'agents formés à la gestion de crise :
2024 : **0** 2023 : **50** 2022 : **1**

Conséquences de la tempête de juillet 2024 forêt de Chailluz.

Protection de la population face aux risques climatiques

La collectivité s'est dotée d'un « Plan de réaction aux aléas climatiques » (PRAC), afin de mieux anticiper et prévenir les impacts des intempéries sur les personnes et les biens. Ce dispositif propre à la collectivité vise à organiser la veille, établir les procédures d'information, identifier les risques, organiser les moyens humains et techniques.
Dans ce cadre, une procédure a été mise en place pour l'aléa Vents violents. Elle définit trois seuils de déclenchement des mesures :

- vigilance jaune lors de rafales de vent à plus de 70 km/h
- vigilance orange Vents violents
- vigilance rouge Vents violents

La distinction entre vigilances orange et rouge est appréciée par Météo France à partir de critères liés principalement à la vitesse des vents en rafales, au vent moyen et à la durée de l'épisode.
L'ensemble des directions a été consulté pour l'élaboration des mesures adaptées à chaque site ou activité, et à chaque seuil d'alerte.

Direction Sécurité et Tranquillité publique

8 déclenchements de mesures PRAC

Benoît de la direction Sécurité et Tranquillité publique
« Les phénomènes climatiques extrêmes sont en constante augmentation depuis quelques années. La mise en place d'un plan de réaction aux aléas climatiques doit permettre d'identifier ceux auxquels la commune est la plus vulnérable. »

> PERSPECTIVES **Extension du PRAC à l'ensemble des aléas : pluies intenses, neige et verglas…**

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

Afin d'ancrer pleinement le développement durable et la transition écologique dans leur politique de gestion des ressources, les services de la Ville de Besançon s'engagent à limiter leur exploitation excessive et ce d'autant qu'elles sont susceptibles d'être restituées à la nature sous forme de déchets. C'est pourquoi, les efforts d'optimisation de l'usage des matériaux et la prise en charge de l'intégralité de leur cycle de vie sont les premiers leviers d'actions en faveur du respect de l'environnement.

> INDICATEURS

Nombre de pages imprimées par les copieurs :
2024 : **10 353 002** 2023 : **10 427 561** 2022 : **10 791 269** 2021 : **7 197 714**

Stratégie numérique responsable

Dans le cadre de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique, la collectivité engage des actions d'optimisation du parc des équipements numériques utilisés par les agents. Lors des achats de matériel, une attention particulière est apportée aux consommations énergétiques des équipements, mais également à la « durée de vie » de ceux-ci dans l'objectif de porter la durée d'utilisation des équipements nouvellement acquis de 5 à 7 ans et ainsi réduire la fréquence de leur renouvellement.
L'extinction systématique à 18h des postes informatiques utilisés dans les écoles (soit un parc d'environ 2 000 postes) s'est poursuivie et l'organisation du réemploi des équipements réformés a été améliorée.
Un bilan carbone, préalable indispensable à la mesure ultérieure des résultats des mesures de réduction mises en place, a par ailleurs été réalisé pour mesurer l'empreinte du système informatique.
La collectivité est également vigilante à ce que les développements informatiques réalisés en interne intègrent des principes d'écoconception, grâce auxquels les services en ligne proposés aux administrés restent sobres, à la portée du plus grand nombre et ne contribuent pas à une consommation accrue des ressources. Ainsi ces développements relèvent tous dorénavant des plus hauts niveaux de l'éco index des sites web (index A ou B).
Enfin, des actions et programmes mis en œuvre dans les espaces publics numériques sur la Ville de Besançon ont permis une hausse de + 36 % de leur fréquentation.

Direction des Systèmes d'information

2 000 personnes dans les espaces publics numériques

Aménagement de locaux pour un nouvel usage du bâtiment Rhodiacéta, en faveur d'activités nautiques et outdoor

Le rez-de-chaussée du bâtiment « cathédrale » Rhodiacéta, d'une surface de 1 850 m², a été réhabilité pour y relocaliser les deux clubs nautiques SNB (Canoë-Kayak et Aviron). Il accueille des bureaux administratifs et sportifs, des vestiaires-douches et sanitaires, des salles d'entraînement spécifiques, des hangars à bateaux et ateliers, un séchoir et un garage à remorques.
Ont également été créés :
- 200 m² environ de locaux pour les activités outdoor ;
- une halte cycliste de 56 m².

Enfin, l'aménagement de 440 m² de locaux communs est dédié à l'accueil du public, un espace club-house, des sanitaires, des salles de musculation et préparation physique, une chaufferie (dimensionnée pour accueillir les installations futures destinées aux étages) et des locaux annexes.

Cléo de la direction Architecture
« Dans une approche de sobriété et de réutilisation des bâtiments existants, ce projet est exemplaire, avec de nombreux défis techniques qui ont dû être relevés »

Département Architecture et Bâtiments

1 855 m² : isolation par des panneaux en fibre de bois
1 138 m² : étanchéité par des matières premières biosourcées
452 m² : bardage en bois Douglas
228 m² : faux-plafond acoustique avec des panneaux en pin massif

> PERSPECTIVES **Mise en œuvre en 2025 de l'organisation du réemploi des équipements informatiques réformés. Réflexion au sein de la collectivité en 2025 sur les conditions d'utilisation de l'intelligence artificielle, avec la frugalité numérique comme marqueur transverse et la mise en place d'une gouvernance transparente et éthique. Poursuite de la reconquête du site de la Rhodiacéta pour offrir un environnement nature supplémentaire aux Bisontines et Bisontins.**

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Veiller à l'éducation culturelle et artistique pour les plus jeunes est un objectif que la Ville de Besançon s'efforce de remplir au mieux chaque année, en cohérence avec le label 100 % EAC (éducation artistique et culturelle) visant à sa généralisation.

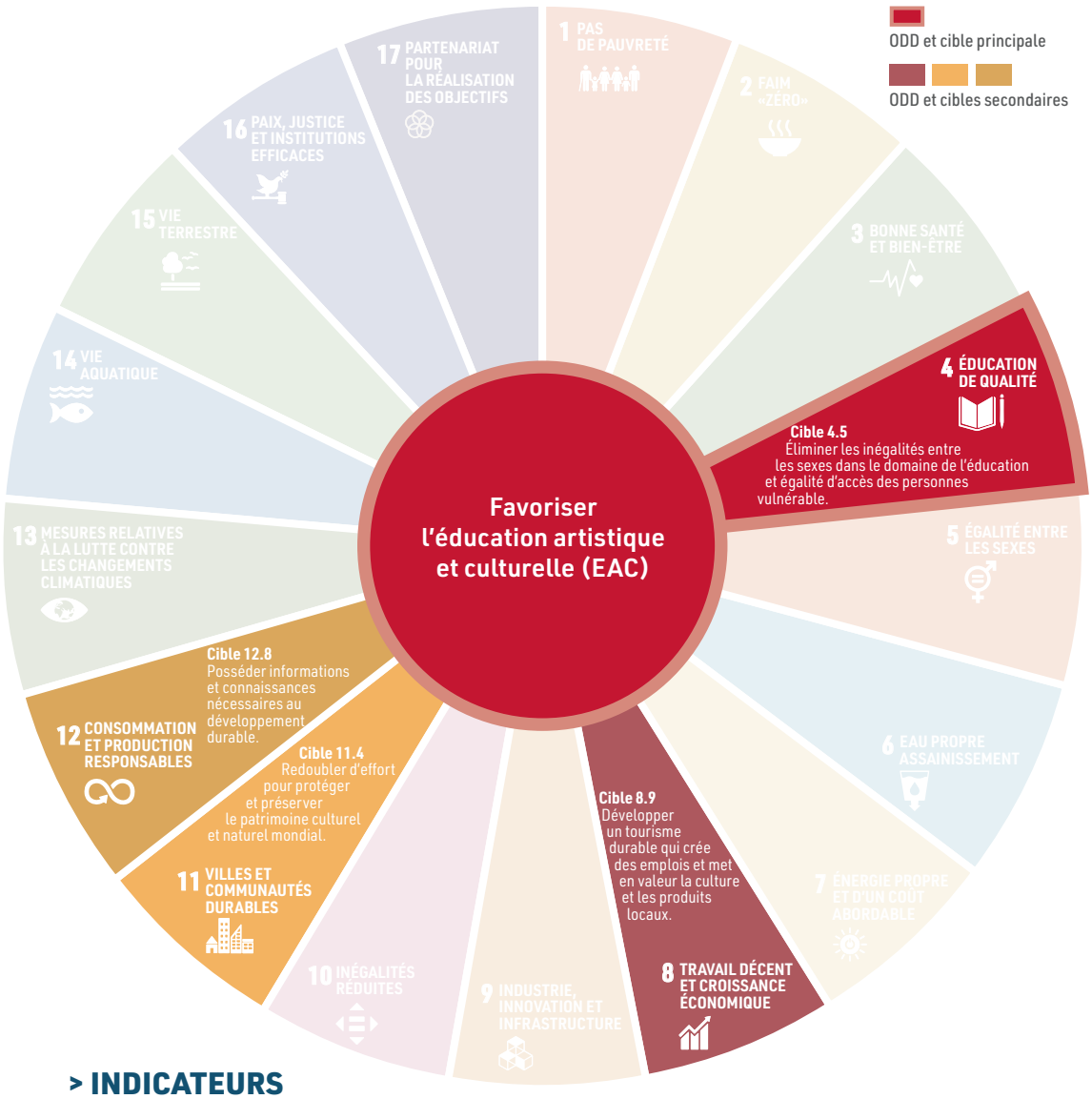

> INDICATEURS

Nombre de jeunes (-18 ans) touchés par une action d'éducation artistique et culturelle :
2024 : **54 357** dont **4 065 enfants** de moyenne section à CM2 au titre des Parcours culturels
2023 : **52 818** dont **4 048 enfants** de moyenne section à CM2 au titre des Parcours culturels
2022 : **45 960** dont **4 559 enfants** des écoles élémentaires et maternelles au titre des Parcours culturels
2021 : **27 220** dont **4 527 enfants** des écoles élémentaires et maternelles au titre des Parcours culturels

Toujours plus de fréquentation dans les bibliothèques

Les bibliothèques municipales ont enregistré en 2024 un record d'activités.
Réparties sur l'ensemble du territoire bisontin et renforcées par un bibliobus qui circule dans 10 quartiers, les 6 bibliothèques offrent un accès à leurs services au plus grand nombre : plus de 230 000 documents à emprunter, un accès à Mémoire vive (patrimoine numérisé de Besançon), une offre numérique et un programme d'animations culturelles à destination de tous les publics.
Accessibilité de tous, offre documentaire gratuite, lieu social... autant d'atouts qui répondent aux enjeux de développement durable.

Direction Bibliothèques et Archives

Médiathèque les tilleuls.

- **plus de 715 000 documents** (romans, DVD, magazines, albums pour enfants, livres numériques...) prêtés gratuitement à 17 000 usagers
- **114 000 réservations** de documents mis à disposition de l'usager
- environ **400 000 entrées**
- **plus de 200 000 connexions** à Mémoire vive
- **115 000 connexions** sur le site des Bibliothèques et Archives

Musée de la Résistance : comment l'histoire permet de s'interroger sur les discriminations et la violence

Fin octobre 2024, avec des intervenants de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de l'association Léo Lagrange, une visite axée sur les différentes formes de violence a été proposée à un groupe de cinq jeunes. Le musée de la Résistance et de la Déportation a permis de soulever de nombreuses questions autour de ces thématiques et d'en discuter avec eux. Comment émerge la violence ? Quels mécanismes se mettent en place pour, au mépris des droits humains et du vivre ensemble, lui donner une légitimité ? Pourquoi la violence peut-elle devenir synonyme de normalité ? Quels parallèles peut-on faire entre la brutalité de certains faits historiques et les multiples formes d'agressivité de nos sociétés actuelles ? Le nazisme et son cortège de conséquences sur les populations européennes nous ont permis d'interroger l'utilisation des mots et la façon dont la violence verbale ouvre la voie à la violence physique.

Direction Citadelle et Patrimoine mondial

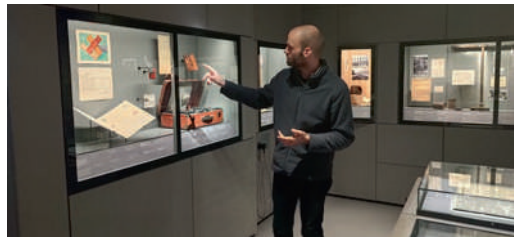

Etienne de la direction Direction Citadelle et Patrimoine mondial
« Le bilan de cette visite fut très positif avec de bons retours de la part des jeunes, que le sujet a intéressé. »

> PERSPECTIVES **Mise en place d'un plan de formation en interne autour de l'accueil de tous les publics et poursuite du groupe de travail interne « Bibliothèque verte ». Poursuite des actions partenariales de sensibilisation aux discriminations et à la violence au Musée de la Résistance.**

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux

Dans leur volonté de développement et d'amélioration continue, la Ville de Besançon, le CCAS et ses partenaires s'engagent auprès des Bisontines et des Bisontins pour une offre élargie de services au public.

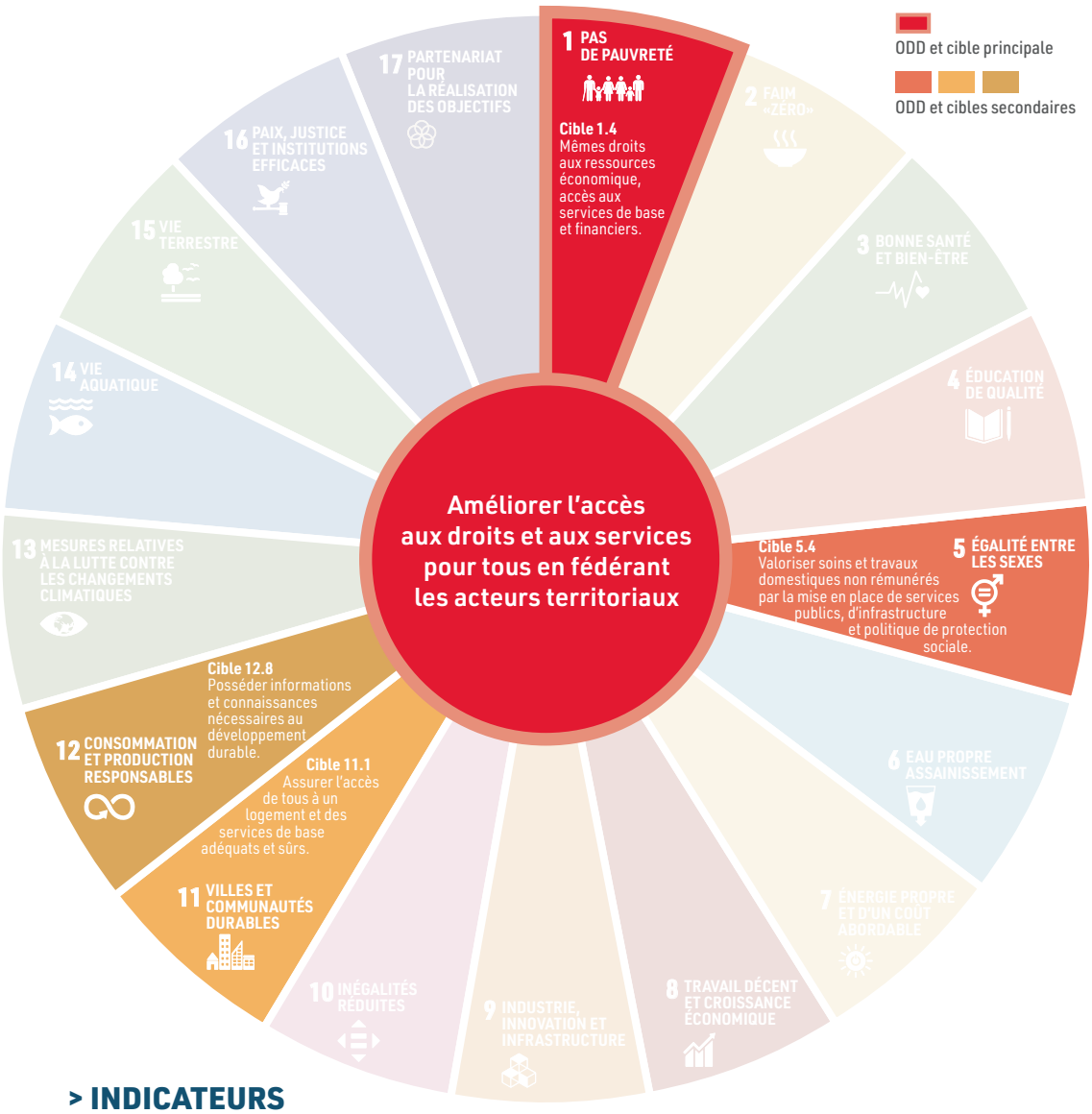

> INDICATEURS

Abri de nuit du CCAS :
Nombre de nuitées : 2024 : **9 469** 2023 : **8 240** 2022 : **8 357** 2021 : **7 825**
Nombre de personnes différentes hébergées : 2024 : **313** 2023 : **358** 2022 : **390** 2021 : **323**

Campagne d'épargne citoyenne Maison des Femmes

La Ville a lancé en septembre 2024 une campagne innovante d'épargne citoyenne pour le projet de Maison des Femmes. Cette initiative a rencontré un très vif succès.
Le prêt citoyen constitue un outil supplémentaire de participation citoyenne. Il s'agit de proposer aux citoyens qui le souhaitent et à la hauteur des moyens qu'ils peuvent y consacrer, de donner du sens à leur épargne par un placement sûr et en proximité, sur leur territoire, en contribuant directement au financement d'un projet local. Il permet l'émergence d'un projet à enjeu social et sociétal fort. La Ville a ainsi proposé aux citoyens la possibilité de prêter une somme de leur choix, comprise entre 1 € et 4 000 € sur une durée de 4 années, rémunérée à un taux fixe de 4 %, avec remboursement semestriel.
Lancée le 25 septembre 2024, initialement pour une durée de 3 mois, la campagne a été clôturée le 28 novembre, l'objectif maximal fixé de 700 000 € ayant été atteint (le premier objectif de 400 000 € avait quant à lui été dépassé en moins de 15 jours).

Façade de la mairie.

Direction Finances

324 investisseurs, dont 54 % de femmes et 60 % de Bisontins (91 % d'habitants du Doubs).
2 000 € : investissement médian
4 000 € : investissement maximum pour 36 % des participants.
Entre 20 et 87 ans : âge des investisseurs.

Mise à l'abri de personnes sans domicile stable

Avec 313 personnes différentes accueillies et un taux d'occupation en hausse (86 % en 2024 contre 75 % en 2023), l'abri de nuit géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS) au 9 avenue Edgar Faure renommé Marguerite Vieille-Marchiset début 2025, ouvert 365 jours par an, constitue une première étape essentielle de mise à l'abri de personnes sans domicile stable.
Son bon fonctionnement est favorisé par son inscription dans le cadre plus large du Service intégré d'accueil et d'orientation du Doubs (SIAO) et par le lien établi avec les partenaires du groupement de coopération sociale du Doubs. Un partenariat avec les foyers de jeunes travailleurs (Les Oiseaux et La Cassotte) comme avec le Secours catholique offre également des solutions de mise à l'abri plus spécifiques, notamment dédiées aux publics jeunes (18-30 ans).

L'abri de nuit Marguerite Vieille-Marchiset.

CCAS

> PERSPECTIVES **Projet de service du service d'Accueil et d'accompagnement social (SAAS) visant à consolider ses 5 missions : domiciliation, accueil, mise à l'abri, veille mobile et accompagnement social.**

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne

Afin que la Ville réponde au mieux aux préoccupations et besoins de ses habitantes et habitants, la collectivité tient à les consulter pour s'appuyer sur leurs recommandations. Les actions participatives sont renforcées, afin d'impliquer les Bisontines et Bisontins dans la vie démocratique locale.

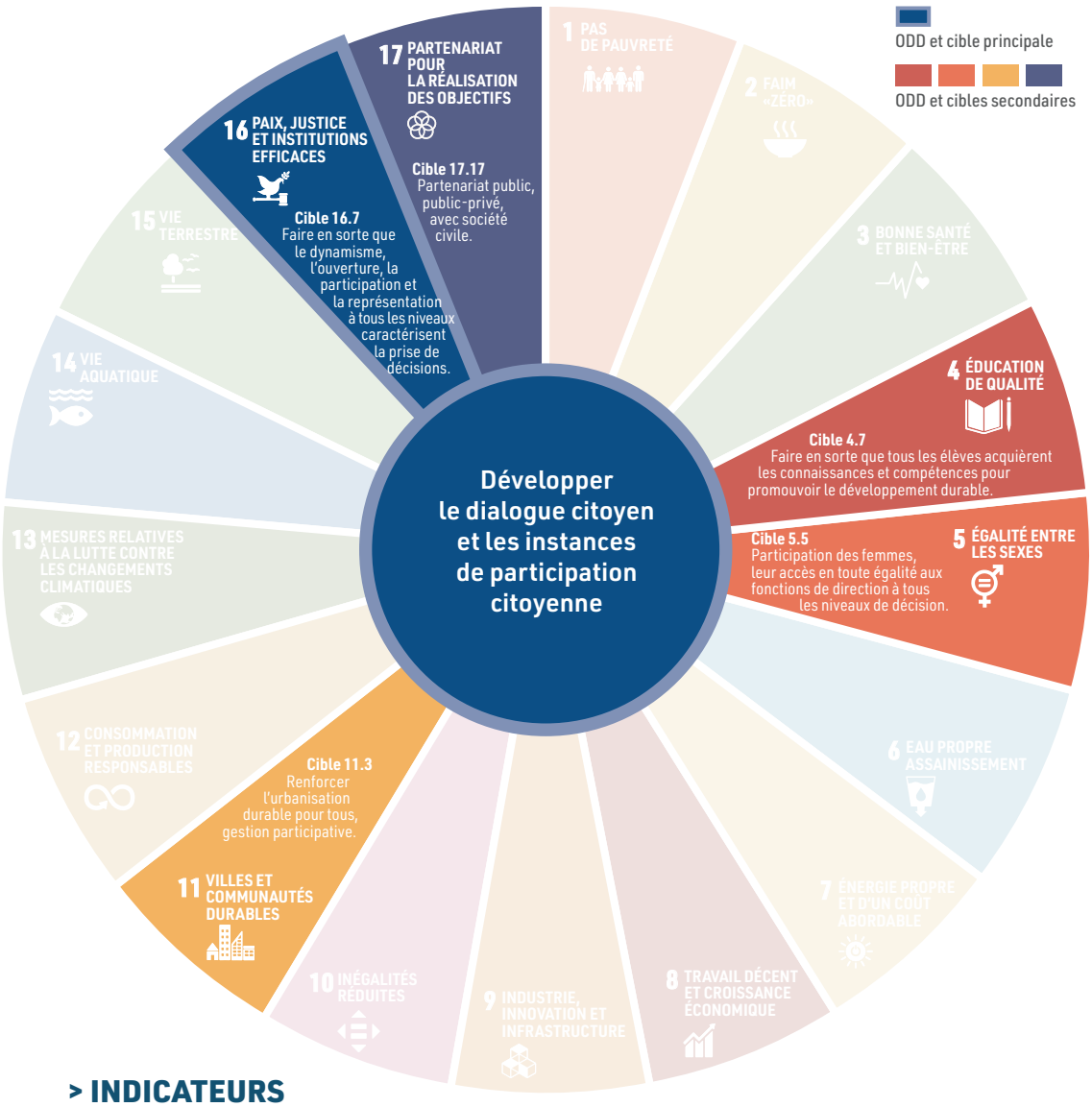

> INDICATEURS

• Nombre de participantes et participants ayant contribué à une démarche participative menée par la Ville :
2024 : **6 003** 2023 : **5 355** 2022 : **5 287** 2021 : **1 498**
• Nombre de concertations menées :
2024 : **9** 2023 : **17** 2022 : **20** 2021 : **11**

Budget participatif :
2024-2025 : **164** projets déposés ; **35** projets recevables
2023-2024 : **135** projets déposés ; **24** projets recevables ; **4** projets lauréats
2022-2023 : **119** projets déposés ; **24** projets recevables ; **7** projets lauréats

Démarche consultative sur le devenir du jardin zoologique de la Citadelle

À Besançon comme ailleurs, les parcs zoologiques sont aujourd'hui interrogés sur leurs rôles, le sens de leurs actions de conservation de la faune, de recherche et de pédagogie au regard des conditions exigées par le bien-être animal. Se posent ainsi des questions non seulement de politiques conservatoires (quelles espèces ? dans quels espaces ?), mais émergent également des réflexions d'ordre éthique, scientifique ou politique : pourquoi sauvegarder des espèces animales, y compris des espèces dites exotiques ? Comment améliorer les missions de médiation ?
Pour répondre à l'ensemble de ces questions et ainsi aider à définir les orientations à prendre pour le parc zoologique de la Citadelle, la Ville de Besançon a initié une démarche participative associant un Comité d'acteurs de la sauvegarde animale. Cette démarche, effectuée de janvier 2023 à octobre 2024, a comporté plusieurs étapes : une réunion de démarrage suivie de trois ateliers (avec deux visites sur site commentées) ainsi qu'un espace de contribution en ligne sur la plateforme ateliers citoyens, destiné aux membres du Comité.

Service Démocratie participative

Mélusine du service Démocratie participative
« La démarche a eu la capacité à faire tenir ensemble des points de vue contradictoires qui se sont apporté mutuellement de nouveaux éclairages sur les enjeux de bien-être animal et de biodiversité. »

Place des Tilleuls : quand les habitants prennent en compte le réchauffement climatique

Ombrager et rafraîchir la place des Tilleuls, désimperméabiliser son sol, la rendre plus accueillante pour les habitants… c'est le projet qu'un habitant du quartier de Palente a proposé aux Bisontines et Bisontins lors de la saison 1 du Budget participatif. Avec plus de 600 votes, la proposition d'aménagement a été élue lauréate et a donc été réalisée par la Ville.
Au final, 16 arbres ont été plantés et du mobilier urbain installé au pied des arbres. Sur les contours de la place, des espaces piétons apaisés sont mis en place. Désormais, 1 300 m² laissent pénétrer l'eau claire, soit 45 % de la surface totale. Le projet a été créé en prenant en compte les fonctions actuelles de la place ; ainsi le marché, la fête foraine et le stationnement sont conservés.

Service Démocratie participative

Laurine du service Démocratie participative
« Le Budget participatif permet aux Bisontines et Bisontins d'être acteurs de la transition écologique, en proposant des projets pour l'adaptation de la ville au changement climatique. »

16 arbres plantés
1 300 m² désimperméabilisés

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité

Les inégalités sociales sont au cœur de la question de la santé : ainsi le manque de moyens financiers va souvent de pair avec le manque de recours aux soins médicaux. C'est par le biais des campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention que la Ville de Besançon entend lutter pour l'accès aux soins et réduire ces inégalités.

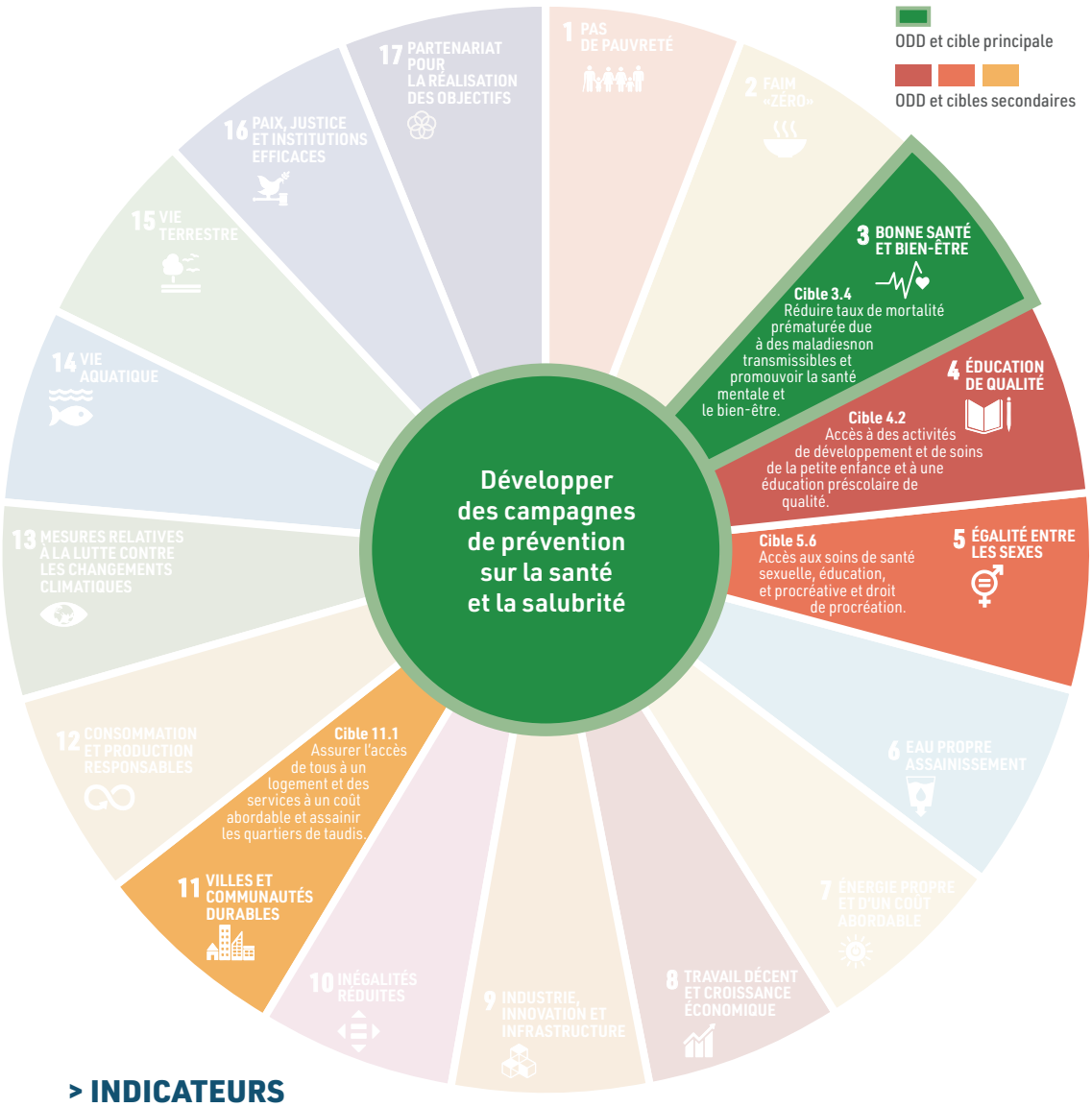

> INDICATEURS

Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé :
2024 : **6 000** 2023 : **11 465** 2022 : **9 852** 2021 : **9 338**

Vaccination gratuite

La Ville propose à tout usager de plus de 6 ans une offre de vaccination gratuite, quelle que soit sa situation en termes de droits à la santé. Ses services réalisent également des actions de promotion à la santé sur le thème de la vaccination.
L'offre de vaccination et de promotion à la santé est accessible dans les locaux de la direction Santé publique, mais est également déployée au plus près des publics lors de séances délocalisées dites « aller-vers ». Ces dernières actions sont destinées plus particulièrement aux publics les plus éloignés du système de santé.

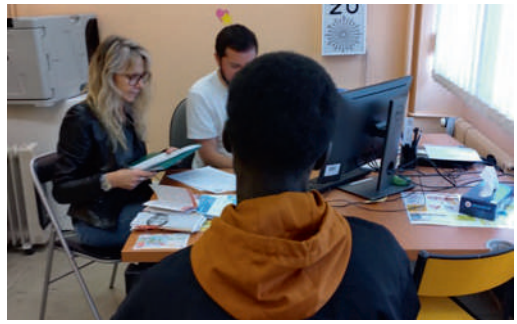

Vaccination Aller-vers.

Direction Santé publique

Véronique de la direction Santé publique
« C'est une rencontre, un accompagnement au plus proche des personnes vulnérables, dans un lieu sécurisant « hors les murs » qui permet de les sensibiliser à la vaccination et de mieux se rapprocher de leurs besoins. C'est ce qui me plaît. »

1 829 consultations pré-vaccinales ;
134 séances de vaccination, dont 5 séances « aller-vers » et 14 séances plus spécifiquement au profit de personnes en situation d'allophonie ;
1 863 vaccins mobilisés, dont 71 % pour des personnes présentant une fragilité médico-sociale en termes de droits à la santé - 1 259 personnes différentes vaccinées, dont 36 en « aller-vers » ;
622 usagers différents présentant une fragilité médico-sociale en termes de droits à la santé, soit 52,6 % de la file active totale du service ;
15 actions de promotion à la vaccination menées, dont 6 à destination de publics en fragilité médico-sociale.

Lutte contre l'habitat indigne

La Ville est pleinement mobilisée dans la lutte contre l'habitat indigne, qui s'inscrit dans les pouvoirs de police sanitaire des maires.
Un logement insalubre présente divers désordres qui peuvent affecter la santé des occupants, comme de l'humidité excessive, un éclairage insuffisant, une surface d'habitation insuffisante… En outre, le comportement des personnes dans leur logement peut occasionner des conditions de vie insalubres, tel que l'entassement excessif d'objets (syndrome de Diogène).

Après réception d'une plainte, les inspecteurs de salubrité procèdent à une visite du logement, réalisent des constats et formulent des propositions : réalisation de travaux, demande d'un suivi social… Les situations rencontrées sont souvent complexes et nécessitent un temps d'instruction long. Ce travail est conduit avec les services de l'État, de la collectivité et du CCAS.

Direction Santé publique

256 plaintes, dont **24** situations de Diogène

> PERSPECTIVES **Poursuite du développement des activités de vaccination « aller-vers ». Poursuite du travail collaboratif avec les acteurs mobilisés dans la lutte contre l'habitat indigne (État, GBM, services/directions de la Ville).**

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

Les crises mettent en exergue la nécessité des relations sociales dans la vie de tout un chacun, mais aussi les conséquences néfastes de l'isolement social. Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, les actions de solidarité revêtent une importance particulière au sein d'un territoire.

> INDICATEURS

Nombre d'apprentis ayant terminé leur apprentissage et ayant trouvé un emploi dans l'année suivante :
2024 : **8 des 15 apprenties et apprentis** (dont 7 recrutés par des services municipaux)
2023 : **3 des 20 apprenties et apprentis**
2022 : **3 des 11 apprenties et apprentis**
2021 : **7 des 12 apprenties et apprentis** (dont 4 recrutés par des services municipaux)

Démarche écoquartier et maison de quartier municipale de Planoise au service du faire ensemble

La démarche écoquartier est inhérente aux actions de la maison de quartier. Que ce soit dans les pratiques internes ou dans ses actions à destination des usagers, la maison de quartier participe aux engagements de la labellisation et plus largement aux objectifs de développement durable. L'offre de services, très étoffée, en fait un lieu de proximité et de diversité avec une volonté de co-construction des activités en associant les habitants et ses usagers. C'est également un véritable relais en matière de solidarité et de vivre ensemble. Les nombreux évènements organisés dans le quartier concourent à rassembler les habitants, la fête de l'écoquartier représentant l'un d'entre eux. C'est une façon festive d'aborder les thèmes variés en lien avec l'écoquartier. C'est aussi l'occasion pour les participants de montrer leurs engagements, de partager des idées, des initiatives et des expériences, favorisant ainsi une collaboration et une synergie entre les différents partenaires présents sur le quartier.

+ de 200 participants, **23** partenaires, **41** animations proposées, lors de la fête de l'écoquartier

Cécile de la maison de quartier de Planoise

« La diversité des animations proposées démontre qu'il y a plein de manières d'empoigner ensemble la construction de l'écoquartier. »

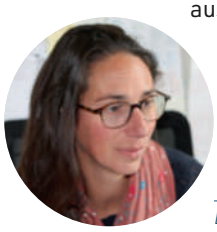

Direction Vie des quartiers

Conception d'un espace de culture maraîchère et d'un jardin pédagogique

Ce projet vise le développement d'une activité de maraîchage pour produire des légumes et fruits selon un mode de culture biologique et écologique. L'un de ses objectifs est de mettre à disposition sa production à l'association qui gère la distribution de l'aide alimentaire dans les locaux de la maison de quartier Grette-Butte.
Il consiste également à créer un jardin pédagogique à destination de différents publics fréquentant le centre social, à favoriser le développement de compétences des habitants, à renforcer le lien social et à promouvoir des actions de prévention environnementale.
Ce projet offre par ailleurs un terrain de stage à des jeunes accompagnés par la Mission locale, l'ADDSEA, ou encore l'Ecole de la deuxième chance du Doubs... pour découvrir le maraîchage ou simplement une activité en extérieur.
Il accueillera par ailleurs des activités annexes comme la création de bacs en palettes avec les jeunes accompagnés par la Mission locale ou d'activités cuisine avec les légumes produits.

Jardin pédagogique Mq Grette Butte.

Direction Vie des quartiers

400 m² de jardin pédagogique
400 m² d'espace de culture
(800 m² en prévision en 2025)

> PERSPECTIVES **Maintien de l'engagement des partenaires et de la mobilisation des habitants de Planoise pour l'édition 2025 de la fête de l'écoquartier. Poursuite du développement de l'espace de culture maraîchère de la maison de quartier Grette Butte (objectif 1 200 m²) et rendre accessible le jardin pédagogique aux personnes à mobilité réduite (PMR). Mutualisation des actions des différents jardins existants sur le territoire bisontin, essentiellement portées par les maisons de quartier municipales et associatives.**

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.1 Rendre accessible la culture aux publics éloignés

L'égalité dans l'accès aux activités culturelles reste un enjeu majeur malgré une offre culturelle importante, que ce soit en quantité ou en diversité. Ainsi, la Ville de Besançon et ses partenaires continuent d'œuvrer chaque année pour maintenir une activité culturelle, mais également pour accroître son accessibilité aux publics les plus éloignés.

> INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des évènements culturels :
2024 : **211 590** 2023 : **189 709** 2022 : **200 258** 2021 : **135 703**

La toile estivale de la Citadelle

© Benjamin Duchaine

La Citadelle a proposé durant la saison estivale 2024 un cycle de cinéma en plein air, offrant ainsi une opportunité unique d'accès à la culture pour tous, y compris les publics les plus éloignés. Grâce à un tarif abordable de 5 €, cet évènement permet à un large public de profiter d'une soirée conviviale au cœur de la Citadelle. Afin de renforcer encore davantage l'accessibilité, des places ont été distribuées gratuitement aux maisons de quartiers, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes de découvrir et de partager ces moments culturels.

Direction Citadelle Patrimoine mondial

7 812 spectateurs contre 1 935 en 2023 (+ 304 %)

Sandrine de la direction Citadelle Patrimoine mondial
« Des contacts très enrichissants, des moments simples durant lesquels je prends beaucoup de plaisir à accueillir le public dans notre belle Citadelle. »

Le Musée comtois, un musée de territoire contemporain connecté à ses habitants

À la Citadelle, le Musée comtois développe sa politique d'action culturelle en collaboration avec des structures sociales locales. La parole des habitants est fondamentale pour ce musée d'ethnographie régionale et de société.
Des publics dits « éloignés de la culture » sont régulièrement consultés et invités à participer. Ainsi, le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) est un partenaire : les immigrés hébergés peuvent participer à des visites-ateliers qui mettent en regard les cultures, savoir-faire et traditions de chacun. À plus long terme, leurs témoignages et parfois même leurs dons d'objets ont vocation à rejoindre les collections et les expositions, et à rendre ces habitants pleinement acteurs du musée et de leur territoire.
Le musée collabore également avec le service Relations internationales de la Ville, dans le cadre d'une réflexion sur les frontières et les migrations : une thématique qui rend compte de la richesse et la diversité culturelles de Besançon et de la Franche-Comté.

Direction Citadelle Patrimoine mondial

214 personnes dites « éloignées de la culture »

Marion de la direction Citadelle Patrimoine mondial
« Ces rencontres nous permettent aussi de tisser des liens d'amitié. »

> PERSPECTIVES **Poursuivre et élargir la distribution de places gratuites en partenariat avec d'autres structures sociales (associations, écoles, centres d'hébergement…), afin de toucher encore plus de publics éloignés.**

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif

La pratique sportive est un enjeu majeur de santé publique et les plus jeunes doivent pouvoir s'approprier les activités dans le but de se construire un mode de vie sain. Pour ce faire, les partenariats avec les associations sont un levier de qualité, puisqu'ils permettent l'intervention d'acteurs professionnels tout en apportant un soutien au mouvement associatif.

> INDICATEURS

- Nombre de licenciées et licenciés sportifs à Besançon :
  2024 : **22 360** 2023 : **20 700**
  2022 : **18 007** 2021 : **16 416**

- Nombre d'associations sportives dans la commune :
  2024 : **110** 2023 : **105**
  2022 : **110** 2021 : **120**

Nouveaux locaux de l'Espace sportif de Planoise

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier de Planoise, les anciens bureaux vacants de la Poste situés en rez-de-chaussée du bâtiment collectif (R+5) de la place de l'Europe ont été entièrement réhabilités en espaces associatifs. Afin de limiter les problèmes d'insécurité et de « squat » en pied de bâtiments, l'opération NPRU, dont les travaux se sont achevés début juillet, a intégré les coursives existantes extérieures dans les aménagements en rez-de-chaussée.

Ainsi, le projet d'Espace sportif de Planoise (ESP) occupe 486 m² de surface de plancher et se compose d'une salle d'activités, d'un espace de musculation, de bureaux, de vestiaires/douches et d'une salle de combat. Du fait de la faible hauteur sous plafond, cet équipement sportif de quartier est équipé d'un système de ventilation mécaniquement contrôlé très efficient offrant à ses utilisateurs un renouvellement d'air efficace.

La rénovation complète de ces anciens locaux désaffectés permet d'offrir au jeune public du quartier un espace moderne pour une pratique sportive encadrée.

Département Architecture et Bâtiments

Une belle salle d'entrainement dans l'Espace sportif de Planoise.

Fréquentation :

- l'après-midi : **une dizaine** d'adolescents (11 à 14 ans) en même temps ;
- le mercredi : **40** enfants (de 6 à 11 ans) sur la journée complète ;
- le vendredi : **10 à 15** adolescents pour les activités de 18 h 30 à 21 h 30 ;
- durant les vacances scolaires, **30** enfants par semaine

Fabien de la direction Architecture

« Les travaux, réalisés sur une période de 12 mois, ont nécessité une coordination avec Loge.GBM et ses locataires. On a relevé le challenge. Maintenant, c'est un nouvel espace pour la population. »

Poursuite de l'investissement des clubs dans les parcours sportifs scolaires

Ces parcours constituent une bonne vitrine auprès des plus jeunes pour les engager dans une pratique régulière. L'offre des parcours sportifs, avec l'implication de nouvelles associations sportives, a été développée en 2023-2024 pour accompagner les professeurs des écoles dans leurs tâches d'enseignement des activités physiques et sportives proposées. La promotion des activités des associations partenaires passe quant à elle par le site internet dédié aux parcours sportifs. Enfin, un support de communication, destiné aux parents des élèves bénéficiaires d'un Parcours, permet de mieux connaître les activités de l'association qui est intervenue et mettre à leur disposition toutes les informations nécessaires pour rejoindre le club. En fin de cycle, les associations organisent des rencontres inter-écoles qui constituent la finalité du cycle d'apprentissage.

Direction Sports

21 associations sportives bisontines impliquées
13 616 élèves (697 classes) ont bénéficié d'un parcours sportif
389 élèves ont reçu leur attestation du « Savoir rouler à vélo »
898 élèves ont reçu leur attestation du « Savoir nager en sécurité »
1 442 élèves de maternelle et CP ont bénéficié d'un cycle « Aisance aquatique ».

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie

Afin de soutenir les personnes fragilisées et précarisées, le CCAS a mis en place des dispositifs qui permettent d'assurer l'accompagnement social des personnes isolées sans enfant mineur à charge, mais aussi un accès à l'hébergement et au logement. L'aide alimentaire demeure également un axe fort de l'intervention du CCAS : allocation de Chèques d'accompagnement personnalisé (CAP), orientation vers une association de distribution de l'aide alimentaire de proximité, liens entre les associations et les signataires de la charte municipale de l'aide alimentaire…

> INDICATEURS

Nombre d'entretiens individuels avec un travailleur social du CCAS (antennes sociales de quartier) :
2024 : **6 606** 2023 : **5 996** 2022 : **5 768** 2021 : **5 204**

Accompagnement des personnes âgées et isolées suivies par la Maison des Seniors

Les 7 travailleurs sociaux de la Maison des Séniors sont régulièrement amenés à accompagner physiquement les personnes âgées isolées et suivies par la structure du CCAS dans la réalisation de démarches, notamment liées à leur parcours logement ou à d'autres démarches administratives. Pour les personnes les moins mobiles, cet accompagnement se fait par le biais de visites directement effectuées à domicile. Il s'agit d'une mission d'étayage et de soutien aux personnes les plus fragiles.

CCAS

Peggy, travailleuse sociale au CCAS
« L'accompagnement se fait toujours avec la personne concernée, qui reste actrice de son parcours. »

Forum de l'Innovation sociale

Le forum annuel du CCAS, Lundisociable, a traité en 2024 de la question des mobilités appliquée à différents aspects de l'intervention sociale : maintien de l'autonomie et lutte contre l'isolement des personnes âgées par l'accès aux différentes solutions de mobilités, la mobilité facteur d'insertion sociale et d'accès à l'emploi pour les personnes en situation de précarité, l'accès à la mobilité comme élément central d'inclusion pour les politiques d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap, mais aussi la mobilité, constitutive de lien social et de ville inclusive pour toutes et tous et en particulier les plus fragiles.
22 stands ont permis de présenter une diversité d'acteurs associatifs proposant chacun des solutions pour améliorer les capacités de mobilités de ces publics fragiles, allant du permis de conduire solidaire jusqu'au dispositif d'aide alimentaire mobile. Les services de Grand Besançon Métropole ont aussi présenté l'impact positif que leurs actions pouvaient générer pour ces mêmes publics lorsqu'elles sont conçues dans un esprit de concertation avec les acteurs de l'action sociale. 29 participants aux tables rondes, élus, techniciens et associations sont venus témoigner de leur engagement et de leurs actions de terrain, le plus souvent conçues dans un cadre collectif et partenarial.

CCAS

> PERSPECTIVES **Organisation d'une nouvelle édition du forum Lundisociable avec pour thème le travail social (enjeux, évolution, métiers...).**

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité

Les crises accentuent les problématiques de l'isolement et de l'exclusion sociale. Le CCAS et ses partenaires œuvrent pour pallier au mieux les conséquences néfastes de celles-ci auprès des publics les plus fragiles et isolés.

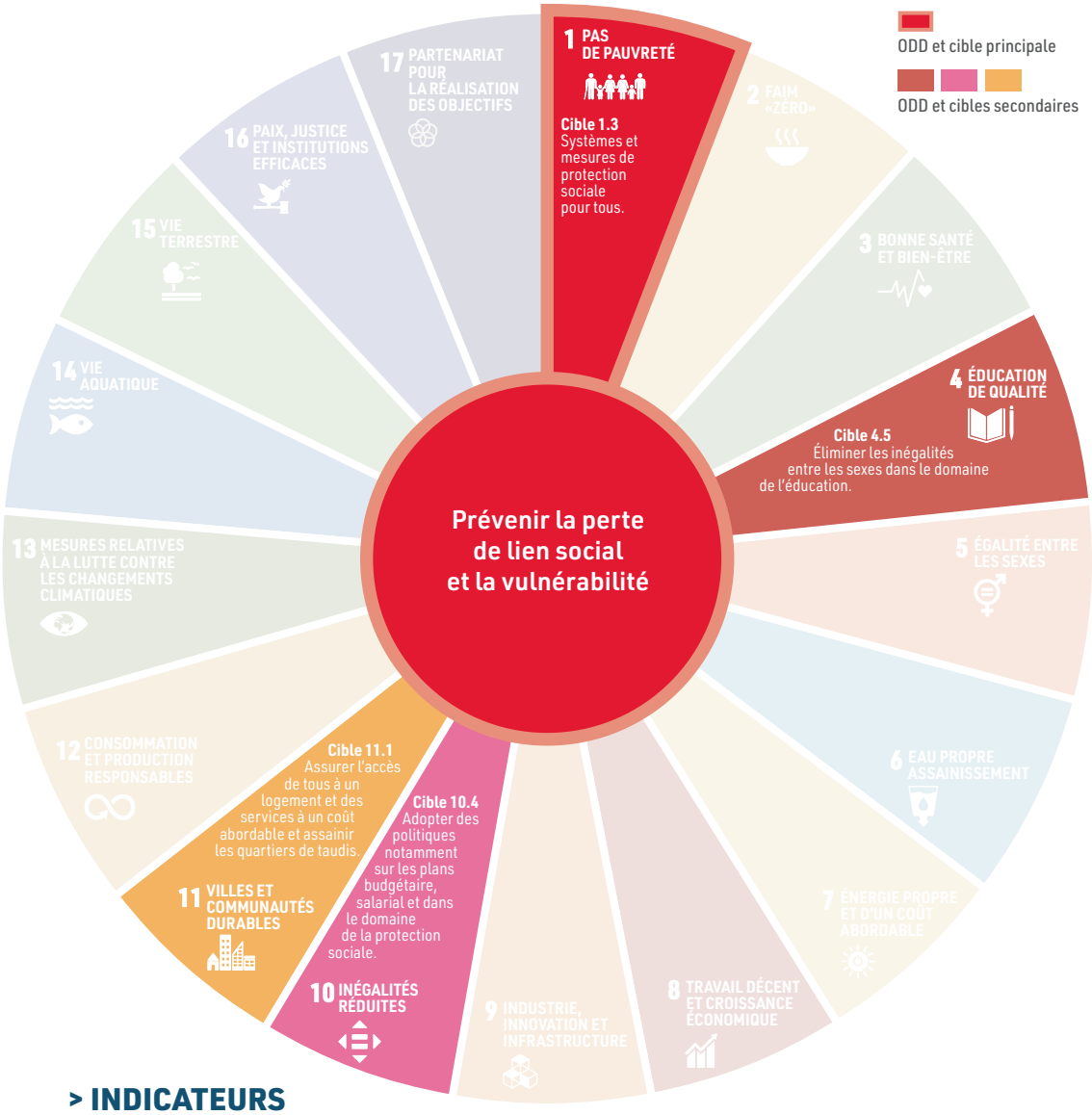

> INDICATEURS

Nombre d'accueils (physiques et téléphoniques) réalisés par la Maison des Séniors :
2024 : **8 013** 2023 : **8 501** 2022 : **7 905** 2021 : **6 820**
Nombre de personnes ayant participé à des actions collectives portant sur les questions de handicap :
2024 : **750** 2023 : **467** 2022 : **590** 2021 : **768**

Sensibilisation aux différents handicaps

La mission Handicap du CCAS assure et coordonne des actions de sensibilisation aux différents types de handicaps. Ces actions sont notamment menées auprès de publics scolaires ou universitaires, en lien avec des associations.
Conjuguées aux 10 actions réalisées durant la Semaine Bisontine du Handicap (du 18 au 23 novembre 2024) avec la participation de différentes associations, ces interventions contribuent à une meilleure reconnaissance et à une prise en compte renforcée des difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap. Ce travail de sensibilisation tend ainsi à prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité.

Des collégiens se mesurent au handihand, pendant la Semaine du handicap 2024

CCAS

Favoriser la « pair-aidance »

Les problématiques de santé mentale sont sources de perte de lien social et de vulnérabilité. Le CCAS porte deux Groupes d'entraide mutuelle (GEM) qui reposent sur la « pair-aidance » : les adhérents, personnes en souffrance psychique, construisent des projets collectifs qui permettent de se retrouver, de s'entraider, d'organiser des activités visant au développement personnel et de créer des liens. Ils sont accompagnés par les équipes du CCAS, animateurs, travailleurs sociaux et psychologue. En lien étroit avec le Centre Hospitalier de Novillars et avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, ces deux GEM ont accueilli plus de 200 personnes différentes en 2024 qui ont pu ainsi recréer du lien social et reprendre confiance.

En octobre, à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale, le collectif inter-GEM qui associe toutes les structures de ce type sur le territoire de Grand Besançon Métropole et un peu au-delà, s'est mobilisé pour faire connaître l'intérêt de cette ressource au grand public et à toutes les personnes qui pourraient en avoir besoin.
En lien avec ces structures, et plus particulièrement avec le Centre Hospitalier de Novillars dans le cadre du Conseil Local en Santé Mentale, le CCAS porte une attention forte à la question de la santé mentale, laquelle relève tout autant de l'action sociale que de politiques de santé publique.

CCAS

Gwénaëlle du CCAS
« Il n'y a pas de santé, sans santé mentale. Lever les tabous autour de ce sujet, oser en parler, déconstruire les idées reçues… La pair-aidance est un bon levier pour libérer la parole, accepter et savoir où trouver du soutien et de l'aide. Le CLSM travaille au quotidien avec des pairs-aidants qui contribuent à faire changer le regard et démocratiser ce sujet»

> PERSPECTIVES **Poursuite des actions de sensibilisation, de déstigmatisation et d'accompagnement des situations complexes du Conseil local de santé mentale (CLSM).**

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations

L'épanouissement des êtres humains passe par un environnement sain et un bon cadre de vie. La collectivité souhaite préserver les Bisontines et les Bisontins des nuisances, incivilités ou encore de l'exclusion, et s'implique pour une ville où il fait bon vivre.

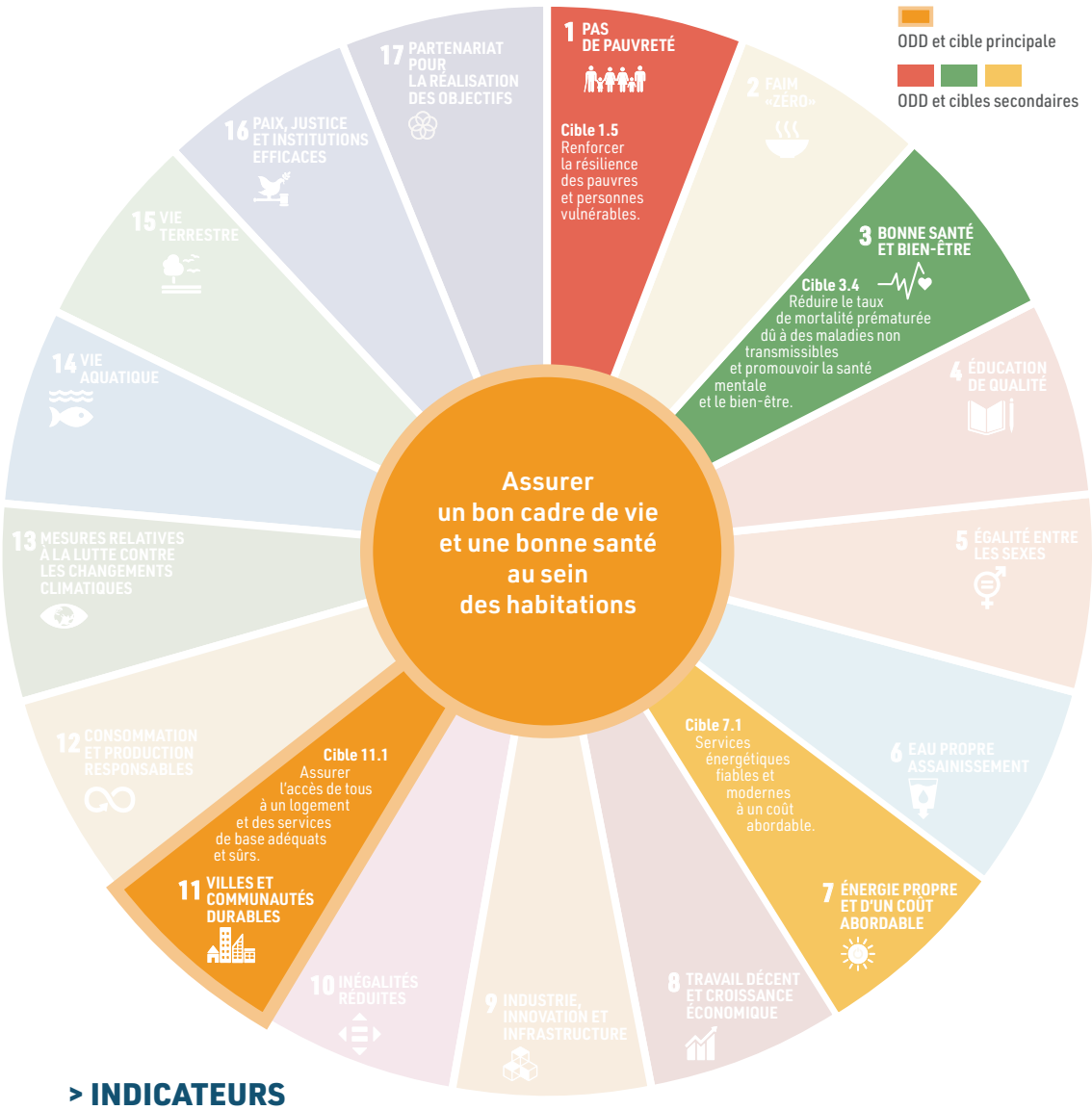

> INDICATEURS

Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement :
2024 : **335** 2023 : **315** 2022 : **292** 2021 : **207**

Clément du département Mobilités

« Un an après la mise en place du projet, des habitants témoignent de leur satisfaction : « c'est vraiment mieux depuis qu'il y a les bornes ! »

Réglementation de la circulation automobile dans le quartier Battant et requalification de l'espace public

Un double constat a été posé en 2022 : d'une part les habitants du quartier Battant ressentaient un sentiment d'insécurité lorsqu'ils se déplaçaient à pied, à vélo ou avec des enfants, d'autre part la voirie était fortement dégradée dans certaines rues et les espaces publics étaient peu qualitatifs.
Fort de ce constat, il a été proposé de réduire fortement la place de la voiture dans le quartier pour donner plus de place aux modes actifs (marche, vélo) et d'engager un programme pluriannuel de requalification de certaines rues et places pour leur donner un profil plus piétonnier.
8 bornes escamotables ont été installées autour du quartier, avec un fonctionnement similaire à celui qui existait dans la Boucle : ainsi, seuls les habitants, les commerçants, les bus et les personnes qui possèdent un stationnement dans le quartier peuvent désormais y accéder librement. Quant aux livraisons, elles sont désormais effectuées uniquement entre 6 h et 11 h.
Ce projet a permis une diminution importante de la circulation automobile dans le quartier ainsi qu'un gain de qualité de vie pour ses habitants, libérés d'une partie des nuisances associées à la voiture : pollution, bruit, danger.

Département Mobilités

4 500 habitantes et habitants concernés

Lutte contre les bruits de voisinage

L'une des missions de la Ville au titre de la tranquillité publique porte sur la lutte contre les bruits de voisinage. Sous ce terme, le code de la Santé publique vise les bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de par leur durée, leur répétition ou leur intensité.
Trois catégories de bruits peuvent être distinguées : les bruits de comportements, les bruits liés aux activités et les bruits de chantiers de travaux, publics ou privés.
Les constats, suite à une plainte, sont établis par des inspecteurs de salubrité assermentés, soit à l'oreille, soit à l'aide de mesures sonométriques.
À la suite du constat, un rappel à la règlementation, assorti de recommandations, est adressé à la personne ou l'entreprise à l'origine de la nuisance.
Les plaintes relatives aux établissements diffusant de la musique amplifiée sont traitées en lien avec le service Prévention et tranquillité publique de la Ville, dans le cadre notamment de la Charte de la Vie Nocturne sur le territoire bisontin.

Direction Santé publique

79 plaintes

> PERSPECTIVES **Achèvement de la requalification de la rue de Vignier au premier semestre 2025.**

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la ville

Dans une visée de développement et d'évolution des quartiers Politique de la ville, le programme de renouvellement urbain est co-construit avec ses acteurs locaux et habitantes et habitants, afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins des six quartiers prioritaires et des six quartiers fragiles. De même, l'appel à projets du contrat de ville finance des projets visant à développer les quartiers de Besançon.

> INDICATEURS

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville :
2024 : **200** 2023 : **211** 2022 : **224** 2021 : **204**

Un nouveau Contrat de ville (2024-2030) pour les quartiers en difficulté

Ce contrat a été signé le 29 mars par 22 partenaires, dont 2 nouveaux : la CPAM du Doubs et le CCAS de Besançon. L'approche est essentiellement territoriale, avec pour chaque quartier prioritaire un portrait de quartier permettant de mieux comprendre ses difficultés et un projet de quartier fixant des priorités pour orienter et piloter les actions.
Les quartiers prioritaires sont désormais au nombre de 6 : Planoise, Orchamps-Palente, Montrapon, Clairs-Soleils, Battant et les Hauts de Saint-Claude. Six quartiers fragiles complètent le dispositif (Curie Pasteur à Novillars, Amitié, Pelouse, Pesty, Vareilles et Cité Viotte à Besançon).
Les actions qui se déroulent dans les quartiers prioritaires sont menées par les institutions et les associations sur des thématiques multiples.
L'animation des projets de quartier, qui permet d'interagir avec les habitants, est un enjeu important de ce nouveau dispositif. Elle passera par des rencontres régulières pour écouter et informer les habitants afin de faire évoluer les projets chaque fois que nécessaire.
L'appel à projets annuel permet à des porteurs de projets, la plupart du temps des associations, de proposer aux partenaires du Contrat de Ville des actions qui s'inscrivent dans la logique des projets de quartier.
Une convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties permet quant à elle aux bailleurs sociaux d'acquitter moins de taxe foncière pour leurs immeubles en Quartiers politique de la Ville (QPV), avec en contrepartie un engagement à mener des actions améliorant le cadre de vie de leurs locataires.

Direction Coordination Contrat de Ville

Jean-Philippe de la direction Coordination Contrat de Ville
« Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants est un travail de longue haleine. À travers le NPRU, la transformation du quartier commence à se voir, au bénéfice de tous les habitants. »

NPRU Planoise – Réalisation d'un maillage rue de Fribourg

Dans le cadre du Nouveau Programme de Réhabilitation Urbaine (NPRU) de Planoise, les usages, notamment les cheminements, sont modifiés sur l'îlot Mandela pour desservir les immeubles de la rue Fribourg.
À l'occasion de cette requalification, les îlots de fraîcheur sont renforcés. Des surfaces sont désimperméabilisées et déconnectées du réseau unitaire de collecte. Par ailleurs, les déblais issus du chantier ont été remis en remblais sur site et sur le chantier connexe de l'accompagnement de la résidentialisation du 11 rue des Causses.

Direction Aménagement de l'espace public et Grands travaux

1 519 m² de surface désimperméabilisée
32 arbres plantés
687 m³ de matériaux ont été réemployés à quelques mètres du chantier

> PERSPECTIVES **Réunions de présentation des projets de quartiers et d'échanges avec les habitants dans chaque QPV. Fin des relogements et poursuite des travaux des bailleurs. Finalisation de la piétonnisation du secteur Bourgogne. Aménagement de l'îlot Cologne. Poursuite de l'aménagement du complexe sportif Diderot. Poursuite de l'étude du secteur Cassin.**

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins

La Ville de Besançon s'engage pour que ses zones urbaines offrent à ses habitantes et habitants un cadre de vie sain qui réponde aux besoins de sa population. C'est par l'intermédiaire des maisons de quartier, mais également d'associations, que des actions sont mises en place pour animer et faire vivre les quartiers bisontins, notamment prioritaires.

> INDICATEURS

Nombre de manifestations labellisées « La rue est à nous » organisées par les maisons de quartier :
2024 : **5** 2023 : **1**

Vital'Été et le Club 2024

Vital'Eté est une opération d'animation d'été gratuite portée par la Ville de Besançon et ouverte à tous (mixité sociale, âge, provenance géographique...).
En raison des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et de l'activation du Club 2024 (espace de retransmission des JOP), Vital'Été a été ouvert durant les 8 semaines des vacances et 4 week-end complets au complexe sportif Michel Vautrot. Vital'Chailluz a été organisé sur le site des Grandes Baraques, Vital'Équestre à l'Étrier bisontin et Vital'Nautique sur le site de la Société nautique de Besançon canoë-kayak en raison de leurs activités nécessitant un environnement spécifique.
Les objectifs de Vital'Été demeurent : accroître et diversifier l'offre de loisirs durant l'été, contribuer à l'équité sociale dans la pratique des loisirs (sportifs et culturels, éducation à la santé et à l'environnement...), favoriser la mixité sociale (habitats, liens intergénérationnels, personnes avec un handicap en milieu ordinaire), permettre aux publics de découvrir et de rencontrer des acteurs du mouvement associatif bisontin et de favoriser l'engagement dans les clubs ou dans les associations.
Afin de s'adapter aux conditions météorologiques et notamment d'éviter les plus fortes chaleurs du début d'après-midi, le site de la Malcombe a été ouvert en journée, en 2 temps, comme en 2023 : le matin de 9 h 30 à 12 h 30 et en fin d'après-midi de 16 h à 19 h.

Direction Sports

Vital'Été :
39 894 passages (**33 619** pour la Malcombe et **5 626** à Vital'Chailluz),
68,5 % de Bisontins, **93** % de Grands Bisontins, mixité d'âge, **81** % de mineurs

Club 2024 :
16 900 personnes sur la Fan Zone
15 associations sportives proposant des initiations

Réalisation de peintures végétales

Dans le cadre d'une activité programmée avec le Logis 13 Éco, les familles de la maison de quartier des Bains Douches Battant ont pu découvrir la peinture végétale, réalisée avec le jus ou les peaux de fruits et légumes.
En dépit de leur surprise, les familles ont fortement apprécié cette initiative, car elle leur a offert une solution anti gaspillage et, d'une certaine manière, plus économique. Elle a même aidé certains enfants à se réconcilier avec les légumes...

Direction Vie des quartiers

10 participants (enfants, parents)

Emmanuella de la maison de quartier des Bains Douche Battant
« Faire découvrir aux familles des gestes écoresponsables et économiques qu'elles peuvent facilement adopter chez elles est toujours un véritable plaisir. En mêlant la cuisine et l'art, cet atelier a suscité un vif engouement, offrant aux parents et aux enfants l'occasion de s'y retrouver. »

> PERSPECTIVES **Proposer plus d'interventions sur la sensibilisation aux écogestes aux usagers de la maison de quartier municipale Bains Douches Battant. Amplifier le nombre de manifestations « La rue est à nous ».**

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

Dans la continuité des actions portées depuis plusieurs années par la Ville de Besançon, le CCAS et Grand Besançon Métropole, les progrès en faveur d'une politique favorisant la diversité se poursuivent. Les actions favorisant l'autonomisation des personnes atteintes de handicap, la lutte contre les discriminations et les violences au travail, ou promouvant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en sont vectrices, notamment au sein des services de la collectivité.

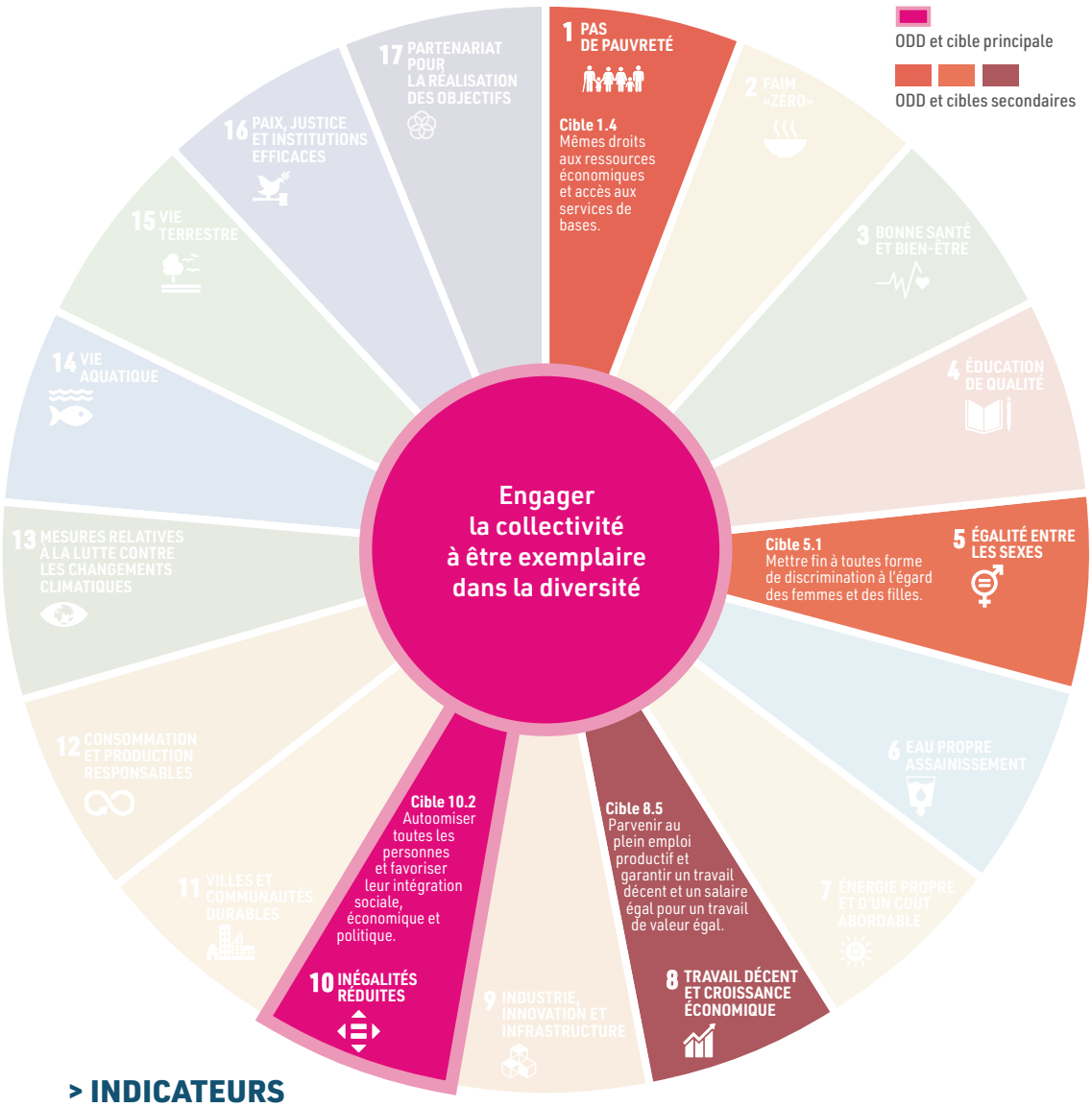

> INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) :
2024 : Ville de Besançon : **173** – Taux d'emploi légal : **8,41 %** ; CCAS : **29** – Taux d'emploi légal : **9,32 %**
2023 : Ville de Besançon : **141** – Taux d'emploi légal : **7,01 %** – CCAS : **22** – Taux d'emploi légal : **7,36 %**
2022 : Ville de Besançon : **139** – Taux d'emploi légal : **7,14 %** ; CCAS : **28** – Taux d'emploi légal : **8,64 %**
2021 : Ville de Besançon : **146** – Taux d'emploi légal : **7,75 %** – CCAS : **29** – Taux d'emploi légal : **9,48 %**

Journée internationale des droits de l'enfant : des arbres baptisés de prénoms du monde

Le 20 novembre 2024 a eu lieu la célébration des droits de l'enfant au centre-ville de Besançon. À cette occasion, des enfants de plusieurs centres de loisirs des Francas ont choisi et accroché des prénoms à 24 arbres de la place de la Révolution.
24 prénoms d'enfants du monde entier porteurs d'une histoire de vie singulière : l'histoire d'enfants de pays proches ou lointains, ayant subi la guerre, des bouleversements climatiques, des tremblements de terre, d'enfants de la rue, de réfugiés, d'enfants qui travaillent, qui portent un handicap…

Direction Vie des quartiers

250 enfants
24 arbres baptisés

Pour toujours plus d'inclusion dans nos directions et services

Le DuoDay, né en Irlande en 2008 et importé en France en 2018, favorise la rencontre entre employeurs et personnes en situation de handicap.
En 2024, 10 binômes, constitués d'un agent et d'une personne en situation de handicap « ont été formés » dans 8 directions, explique la nouvelle référente handicap recrutée en avril 2024 pour les trois entités Grand Besançon Métropole (GBM), Ville et CCAS. Cette journée, révélatrice de talents, a porté ses fruits avec l'embauche d'un agent au Département Architecture et bâtiments.
Bien entendu, l'accompagnement des agents en situation de handicap ne se limite pas au DuoDay. Un travail au long court a été mené tout au long de 2024 pour permettre aux agents concernés de bénéficier de mesures d'adaptation à leur poste de travail, d'aides au maintien dans l'emploi, voire de mesures de reconversion ou de reclassement.

Direction Santé au travail et suivi social

Naïma de la direction Santé au travail et suivi social
« Preuve que le DuoDay permet de conjuguer nos talents : c'est une excellente opportunité pour faire rayonner nos collectivités comme modèle d'inclusivité. Pour la 2e année, un candidat est recruté ».

10 binômes agent/personne en situation de handicap
8 directions concernées pour les 3 entités (GBM, Ville et CCAS)
1 recrutement direct sur poste de titulaire

> PERSPECTIVES **Reconduction de la convention (signature en 2025) avec le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour une période de 4 ans.**

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux de développement durable

Faire de Besançon un exemple en matière de développement durable est un objectif à long terme. Pour y parvenir, il est primordial de donner à toutes et tous les moyens de comprendre, s'approprier et s'impliquer en faveur des grands enjeux environnementaux. Depuis plusieurs années, des communications, ateliers, rencontres et projets collectifs sont proposés aux publics bisontins.

> INDICATEURS

Nombre de personnes ayant participé aux visites et ateliers 13 Eco (au Logis 13 Éco et dans les maisons de quartier) :
2024 : **1 036** 2023 : **1 421** 2022 : **1 351** 2021 : **869**

Expérimentation de la charte des évènements écoresponsables sur le Trail des Forts

6 500 participants,
450 bénévoles et une dizaine de partenaires

Depuis 2024, la Ville expérimente cette charte invitant tout organisateur de manifestations à réduire son impact environnemental en s'interrogeant dès la préparation de sa manifestation, dans un espace public ou un bâtiment de la Ville, avec 50 actions possibles.
Pour le Trail des Forts, l'accent a plus particulièrement été mis sur la thématique « Réduire, trier et valoriser les déchets » de cette charte : recours systématique aux rampes à eau (suppression des bouteilles d'eau en plastique), sensibilisation des prestataires assurant la restauration sur site sur le packaging proposé, formation des bénévoles en lien avec la direction Gestion des déchets, tri des déchets organiques, renforcement de la signalétique sur le site.
Le résultat probant de ces actions, en termes de réduction des déchets produits par la manifestation, se traduira en 2025 par une diminution tant du nombre que du volume des bacs mis à disposition pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), c'est-à-dire pour les déchets non valorisables.

Direction Sports et ASTB

Mobilisation des habitants du quartier Saint-Claude aux enjeux de transition écologique

En vue de préparer l'évènement « Place aux Choix Solidaires et Durables » organisé dans le quartier le 12 avril 2025, l'Espace de vie sociale (EVS de Saint-Claude) a mobilisé dès septembre 2024 les habitants aux pratiques plus durables par des animations et interventions à l'EVS. Avec comme objectifs :

- Sensibilisation du grand public : par une journée dédiée aux familles, organisée dans le cadre de la Semaine Européenne du développement durable, pour favoriser la découverte de pratiques écoresponsables auprès des plus jeunes. Animations régulières, ateliers créatifs, animations nature et évènements festifs ont été également proposés jusqu'en avril 2025 ;
- Implication des habitants : opérations de nettoyage de rues par des lycéens, démontrant ainsi leur engagement en faveur de l'environnement et du réemploi par le recyclage des déchets abandonnés ;
- Partenariats et collaborations : développement d'un réseau d'acteurs par tissage de liens étroits avec de nombreux partenaires, et mise en place d'un comité de pilotage pour les actions et impliquer les acteurs locaux dans la construction de l'évènement.

Une belle dynamique, ouverte à tous, en faveur du lien social et de la transition écologique.

Espace de vie sociale de Saint-Claude et mission Développement durable

102 participants à la journée familles
50 à 80 personnes durant les animations en vacances scolaires et une trentaine les mercredis

Vincent de l'EVS de Saint-Claude
« L'espace de vie, inauguré en mars 2024, a été le lieu de rencontre des habitants avec des partenaires engagés en faveur du développement durable, facilitant ainsi l'information de nombreuses familles sur les enjeux environnementaux. »

> PERSPECTIVES Développement par l'EVS d'un projet « semaine dédiée au développement durable » en élargissant le cercle de partenaires.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.2 Former les agentes et agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques

Dans le but d'intégrer les gestes et principes écoresponsables aux pratiques de toutes et tous, la collectivité forme ses agents et les différents services s'approprient les enjeux liés à leurs activités. Les sessions d'accompagnement et de formation permettent un changement des pratiques professionnelles et contribuent aussi à faire émerger des propositions issues du terrain.

> INDICATEURS

Nombre d'agents (Ville, GBM et CCAS) ayant bénéficié d'une formation en lien avec le développement durable :
2024 : **94** 2023 : **66** 2022 : **88** 2021 : **130**

Projet transversal « éducation à l'environnement »

Ce projet a permis d'accompagner les accueils périscolaires dans la mise en place de projets d'animation en lien avec l'éducation à l'environnement et à la protection de celui-ci.
Cela s'est traduit par le développement du compostage dans les pratiques quotidiennes des accueils périscolaires des écoles équipées de composteurs. Ainsi, les enfants d'une trentaine d'accueils ont été accompagnés par les animateurs dans l'apprentissage du tri des biodéchets et l'apport au compost. 10 de ces sites ont bénéficié d'une formation sur la thématique du compostage et des biodéchets.

Pour accompagner et compléter cette démarche active des équipes et des enfants, des animations ont été menées dans 5 accueils à l'aide d'une malle pédagogique mise à disposition par le service périscolaire.
De plus, 3 animateurs référents du service ont pu bénéficier de 20 heures de formation sur les différentes thématiques du développement durable. Cela a débouché notamment sur la mise en place d'un « projet jardin » au sein de l'accueil de l'école Condorcet.

Direction Action éducative

Formation des agentes et des agents à la Fresque du climat

Se former à la transition écologique est un enjeu fort pour nos collectivités qui ont retenu cette thématique comme un axe principal du projet d'administration et par conséquent du plan de formation. Afin que les agents, en tant que professionnels mais aussi en tant que citoyens vivant sur notre territoire, puissent s'approprier les concepts et quelques chiffres clés, nos collectivités leur ont proposé la participation à des fresques du climat selon deux modalités : une sensibilisation lors de leur journée d'accueil des nouveaux arrivants ou via une formation l'utilisant comme base pour les autres agents.
La fresque est en effet un outil qui permet de travailler en collectif, en groupe métier ou de façon plus transversale. Elle facilite discussions et prises de conscience sur des sujets qui impactent nos pratiques au quotidien. C'est une base pour réfléchir à des pistes d'action qui vont réduire nos impacts sur le climat.

5 journées de formation en lien avec le CNFPT, 67 agents formés
130 nouveaux collègues sensibilisés lors de leur journée d'accueil

Service Communication interne et Formation

Nathalie du service Formation
« Dans un format très participatif, la journée de formation « Fresque du climat » permet d'aller vers une prise de conscience des enjeux et une construction de pistes de solutions.»

> PERSPECTIVES **Développement d'un projet de sensibilisation aux dérèglements climatiques et aux atteintes portées à la biodiversité pour toucher les animateurs du département Éducation à plus grande échelle. Reconduction de l'utilisation de l'outil Fresque du climat dans les deux formats pour sensibiliser et former à la transition écologique.**

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitantes et habitants

Les avantages d'une zone urbaine végétalisée sont multiples : conserver une biodiversité riche en ville, améliorer la qualité de l'air, lutter contre la surchauffe urbaine ou encore agir pour une agriculture durable et de proximité. Ainsi, sensibiliser et encourager au jardinage et à l'agriculture sont des leviers efficients sur lesquels la Ville s'appuie pour promouvoir les circuits courts, l'alimentation locale et les aménités vertes.

> INDICATEURS

Évolution de la surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable :
2024 : **1 145 640 m²** 2023 : **1 132 840 m²** 2022 : **1 132 692 m²** 2021 : **1 132 692 m²**

Zone agricole protégée (ZAP)

Depuis 2002, Grand Besançon Métropole (GBM) porte en lien avec la Ville de Besançon une politique en faveur de la préservation d'une agriculture locale et diversifiée. Celle-ci s'est construite autour des questions de préservation et de reconnaissance de l'agriculture péri-urbaine.
La mise en place du programme Solidarités agricoles et urbaines pour des gains économiques (SAUGE), suivie de la signature d'un Projet alimentaire territorial (PAT), a conforté l'ambition de protéger le foncier agricole du territoire, protection apparaissant comme une priorité. Ainsi, la demande de création d'une Zone agricole protégée (ZAP) a-t-elle été proposée par GBM en décembre 2024. Elle devrait être entérinée après enquête publique par un arrêté préfectoral. La ZAP permettra de soustraire durablement des zones agricoles au phénomène de pression foncière et donnera aux exploitants agricoles une visibilité de long terme propre à la réalisation d'investissements dans les installations et les équipements.
Dans un premier temps, la ZAP porte sur des zones agricoles des communes de Besançon et de Cussey sur l' Ognon. À Besançon, sont concernées les zones des Vallières, des Vaîtes et de Port Douvot. Leur surface globale est de 68,71 ha.

GBM – Service Environnement

Une borne interactive pour une alimentation durable

Les services de la Ville ont co-conçu avec Culture Jeux un jeu éducatif innovant pour sensibiliser le public à l'alimentation durable. Grâce à une borne interactive, les participants simulent leurs courses en scannant des aliments et en sélectionnant leur provenance. Le logiciel leur présente une analyse de l'impact environnemental des produits alimentaires achetés. L'objectif est d'encourager des choix plus responsables, en privilégiant le bio, le local, les produits de saison et le zéro déchet.
Aujourd'hui, l'alimentation représente près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre en France, dont une grande partie est liée à la production animale. En réduisant la viande et en consommant local, il est donc possible de réduire de manière significative l'empreinte carbone de son assiette.
Un défi que cette borne interactive invite à relever !

Une borne interactive très intéssante pour petits et grands.

Mission Développement durable

Monir Alaoui de la mission Développement durable
« Ce nouvel outil d'animation permettra de sensibiliser, de manière ludique et accessible, un large public, des plus jeunes aux plus âgés. »

> PERSPECTIVES **Expérimentation en 2025 de la borne interactive avec différents publics, ce qui permettra de l'améliorer et d'ajuster les paramétrages du logiciel.**

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments

Les risques liés à une alimentation néfaste pour la santé et l'environnement sont un réel enjeu de santé publique. Les Bisontines et Bisontins doivent pouvoir compter sur la collectivité pour leur donner le choix d'une alimentation saine à faible impact écologique. Chaque année, l'offre en restauration collective est repensée et des actions d'éducation sont proposées ; la Ville encourage par ailleurs les initiatives privées allant dans ce sens.

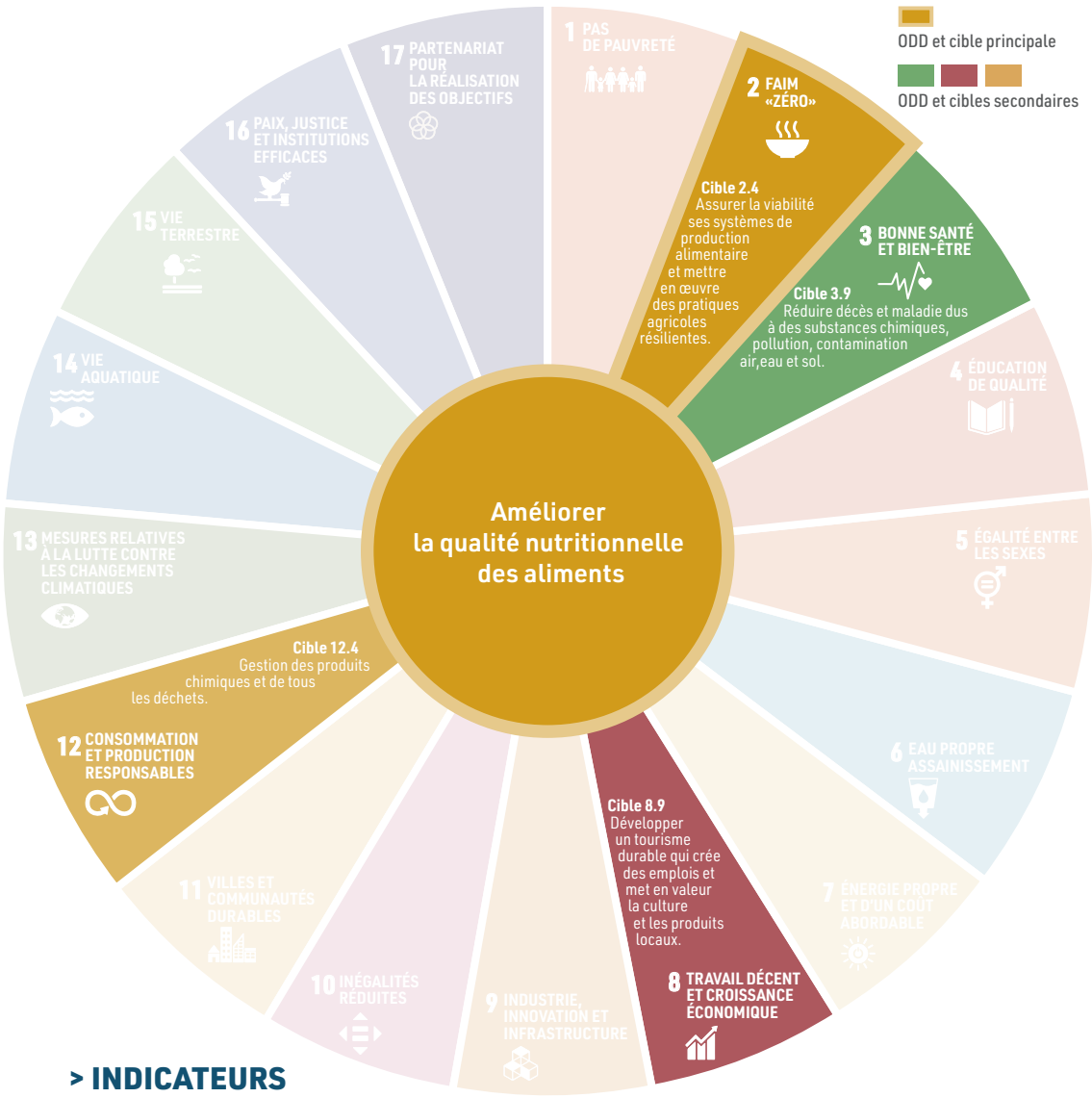

> INDICATEURS

Proportion de produits bio, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), et locaux dans les menus de restauration scolaire :
2024 (au 30 nov.) : **69,89 %** [bio : 45,58 % dont bio local : 17,87 % ; SIQO : 11,55 % dont SIQO local : 3,67 % ; local bas carbone : 12,77 %)
2023 : **68,29 %** [bio : 43,54 % dont bio local : 19,55 % ; SIQO : 15,48 % ; local bas carbone : 9,27 %]
2022 : **56,05 %** [bio : 25,24 % ; SIQO : 17,29 % ; local : 13,52 %]
2021 : **47,39 %** [bio : 21,17 % ; SIQO : 9,21 % ; local : 17,01 %]

Une restauration bisontine pour les écoles et crèches toujours plus engagée dans la qualité des repas proposés

La cuisine municipale produit chaque jour plus de 5 000 repas pour la restauration scolaire et 500 repas pour les crèches avec un maximum de plats « faits maison ». 84 % des recettes y sont en effet préparées à partir de produits bruts ou peu transformés. En 2024, la proportion des approvisionnements en produits bio, sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), en produits locaux et achats bas carbone a continué de progresser (et de se situer bien au-delà du seuil réglementaire EGAlim et de celui fixé par la loi Climat et résilience pour 2024).
Cette politique d'achat contribue par ailleurs à assurer des revenus fixes et rémunérateurs aux agriculteurs qui travaillent en circuit court avec la Ville.
Enfin, la restauration de la ville de Besançon vient d'être labellisée « 2 carottes » par l'organisme Ecocert, confortant la reconnaissance de la qualité de la restauration proposée aux enfants

Direction Restauration et Gestion du patrimoine scolaire

Gilbert de la cuisine centrale
« Depuis 2016, j'ai vu évoluer nos pratiques et s'améliorer la qualité des produits. Des repas faits maison et un impact environnemental réduit sont une réelle satisfaction »

Commerce éco-engagé

Ce dispositif bisontin vise à mobiliser les commerçants de proximité autour de pratiques professionnelles favorisant le développement durable (gestion des déchets, utilisation de l'énergie ou de l'eau, mobilités douces, achats locaux...).
Environ 130 commerçants sont signataires de la charte les engageant dans ce dispositif.
En 2024, la mise en valeur de ces commerçants a notamment été portée par une campagne de communication reposant sur des messages décalés, en jouant avec des expressions usuelles détournées en faveur de la transition écologique. Ces visuels ont été affichés dans l'espace public pendant deux semaines et relayés sur les réseaux sociaux de la Ville.
En octobre, la conférence « Commerce et transition écologique » donnée par M. Pascal Madry (directeur de l'Institut pour la ville et le commerce) leur a également été proposée et leur a permis de rencontrer des structures porteuses de solutions en faveur de la transition écologique, ainsi que des représentants d'organismes institutionnels partenaires du dispositif.

Être commerçant éco-engagé... Et pourquoi pas ? Ils sont déjà nombreux à le prouver notamment lorsqu'il s'agit de se fournir chez des producteurs locaux et éco-responsables.

Ville de Besançon

Mission Développement durable

130 commerçants éco-engagés

> PERSPECTIVES **Maintien du pourcentage d'achats de produits Bio tout en relocalisant un maximum de produits en local (bio et locaux). Poursuite du développement du sourcing et de partenariats existants ou nouveaux (recettes de crèmes dessert bio locales avec l'ENILEA de Mamirolle, achat de conserves de légumineuses locales (conserverie dans l'Yonne) avec Manger Bio...). Mobilisation des commerçants via le dispositif Commerce éco-engagé.**

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable

Des politiques urbanistiques réfléchies et évoluant vers une meilleure prise en compte des grands principes du développement durable sont une priorité de la Ville de Besançon et du Grand Besançon. Le caractère social est indissociable de ces principes. Ainsi, penser l'espace urbain comme un espace plus solidaire est un enjeu de première nécessité.

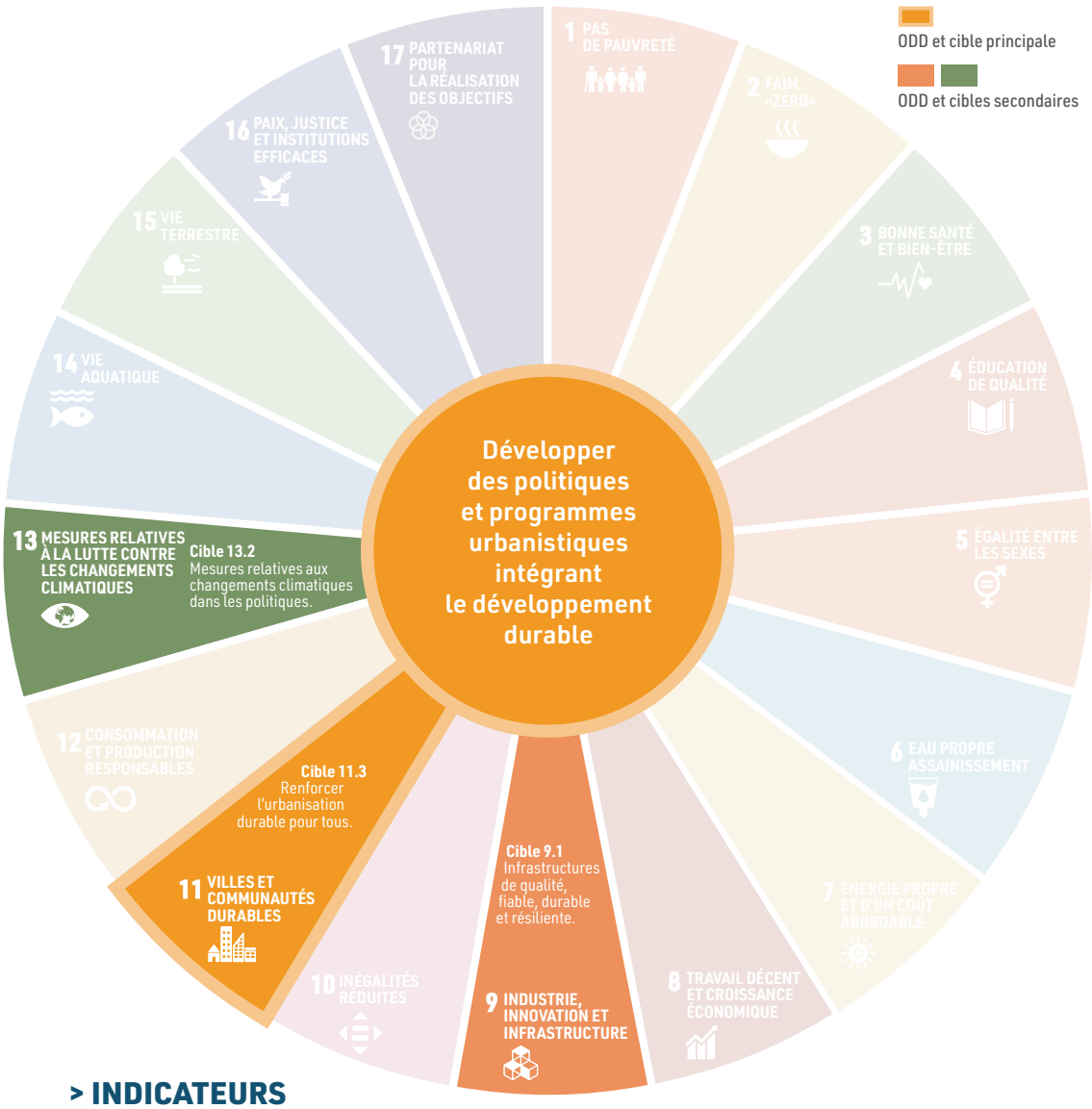

> INDICATEURS

Nombre de logements livrés en réglementation thermique (RT) 2012 – 20 % :
2024 : **210** logements aux éco quartiers Vauban et Viotte
2023 : **150** logements à l'éco quartier Vauban dont 105 chambres étudiantes (CROUS)
2022 : **77** logements à l'éco quartier Vauban
2021 : **309** logements dont 181 aux Hauts-du-Chazal et 128 à l'éco-quartier Vauban

Le milieu urbain, notamment dense, est de plus en plus fortement confronté au phénomène de surchauffe en période de vagues de chaleur et canicules, mais également au risque d'inondation par ruissellement et débordement de cours d'eau. La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole investissent dans la requalification de leurs espaces urbanisés dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des usagers en intégrant les enjeux :
- de lutte contre les îlots de chaleur en introduisant de la végétation dans des rues initialement entièrement imperméabilisées ;
- d'une meilleure circulation de l'eau dans le sol en désimperméabilisant les revêtements, tout en apportant de la fraîcheur aux nouveaux espaces plantés créés ;
- de déconnection des eaux pluviales des toitures donnant sur les rues et des eaux de voirie, du réseau unitaire afin d'éviter sa saturation par temps de pluie et limiter le traitement d'eaux claires par les stations d'épuration.

Quartier Battant - Requalification de la rue de Vignier

Démarrés en 2024, les travaux de cette rue l'ont rendue accessible et confortable pour tous ses usagers. Le choix des matériaux de revêtement donne à la rue un aspect attrayant, qui valorise l'environnement bâti de qualité. Un corridor d'accessibilité universelle a été aménagé. La rue requalifiée comporte une chaussée recalibrée permettant la circulation apaisée pour les voitures et camions de livraison. Les services à la population rendus par l'espace public ont également été améliorés par l'implantation de deux terrasses de café, d'arceaux vélos, de places de livraison utilisables également par les riverains pour des arrêts de courte durée, et de 2 places de stationnement PMR.
Une citerne de récupération des eaux pluviales a par ailleurs été installée pour alimenter les

balayeuses de la régie en charge de la propreté. La rue requalifiée a été livrée au printemps 2025.

Direction Aménagement de l'espace public et Grands travaux

60 m² de surfaces plantées créées
624 m² de surfaces de voirie désimperméabilisées, espaces plantés compris
564 m² de surfaces pavées à joints perméables

Requalification des rues du Bougney, Jean Querret et de l'avenue Clémenceau

La rénovation de ces rues et de la section de l'avenue Clémenceau entre elles a été engagée dans le cadre du projet global de recomposition de l'espace en lien avec l'émergence de l'écoquartier Vauban.
Les différents usagers de cet espace public (piétons, cycles, transports en commun, voitures) ont été pris en compte avec l'élargissement et la mise aux normes des trottoirs, des aménagements cyclables plus sécurisés et des arceaux vélo, la conservation de 54 places de stationnement (-3 places par rapport à la situation initiale), et la mise aux normes de l'arrêt de transport en commun.

Direction Aménagement de l'espace public et Grands travaux

23 nouveaux arbres plantés
1 460 plantes vivaces et petits arbustes
160 m² de noue minérale plantée de sedums
2 890 m² de surfaces perméables désimperméabilisées
5 230 m² de sufaces imperméables déconnectées du réseau

> PERSPECTIVES **Poursuite, avec les mêmes objectifs, de l'aménagement de l'îlot constitué par la place Marulaz, la rue Thiémanté et la rue de l'École. Sont prévus des travaux dans les rues Labbé et Leroy.**

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville

La protection et la conservation du patrimoine architectural de la Ville sont un devoir, mais constituent également un véritable atout. Les monuments historiques, édifices et paysages qui la composent embellissent le cadre de vie des riveraines et riverains et de ses usagers quotidiens que sont les Grand Bisontines et Grand Bisontins et rendent Besançon bien plus agréable et attractive aux yeux des visiteuses et des visiteurs.

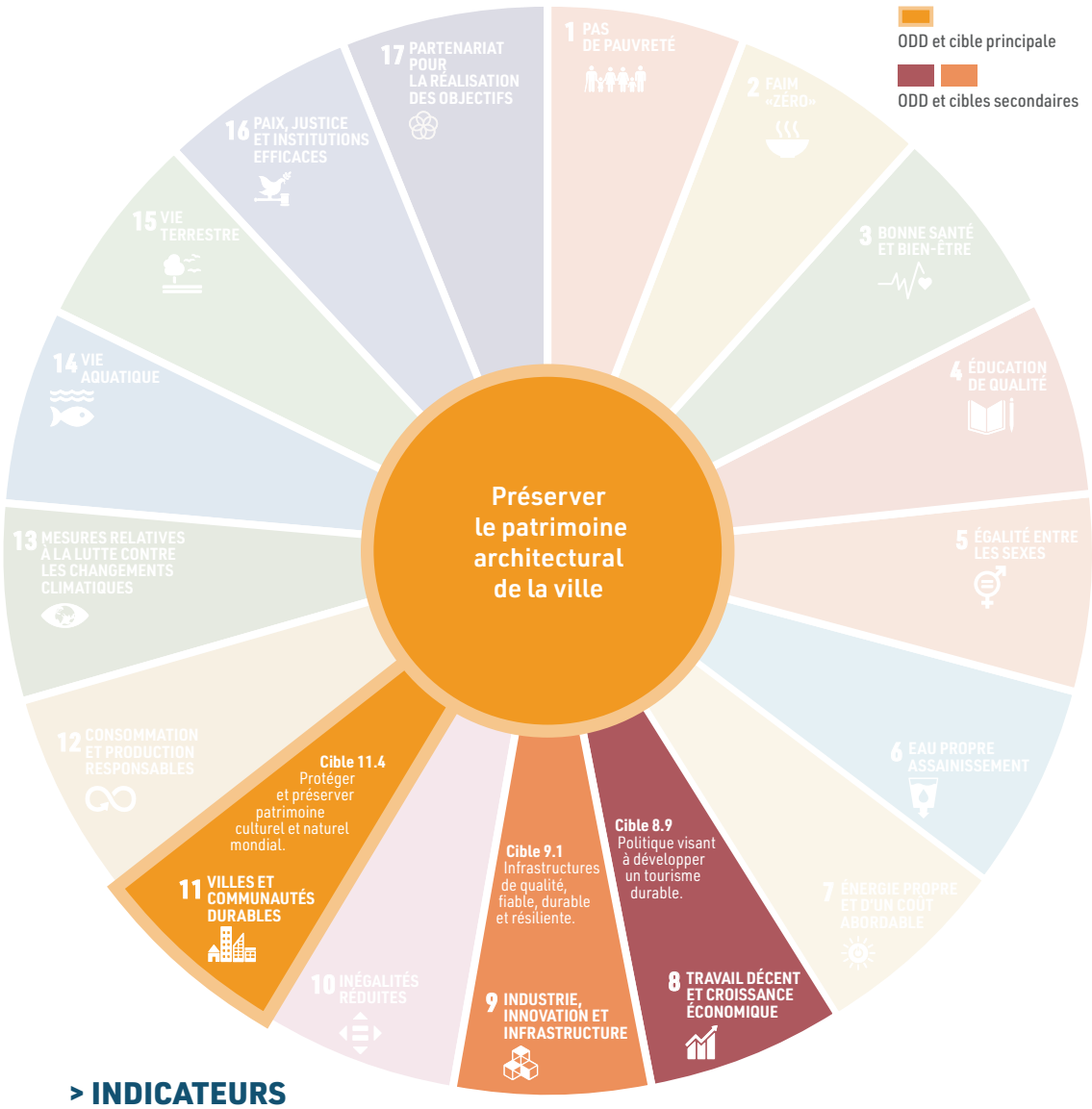

> INDICATEURS

Montant TTC des travaux sur les bâtiments protégés :
2024 : **1 199 039 €**
2023 : **3 807 756 €**
2022 : **877 000 €**
2021 : **1 802 000 €**

Rénovation du quai Vauban.

850 000 € TTC dédiés à la sauvegarde du patrimoine classé

Travaux de sauvegarde

Suite au classement des Fortifications Vauban de la Citadelle de Besançon au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la ville de Besançon a engagé en collaboration avec les services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) un programme pluriannuel de sauvegarde.
Les interventions de conservation ont bénéficié en 2024 au Bastion de l'Archevêque, au Quai Vauban - Rempart du flanc de pointune, à la Tour Notre Dame, au Bastion Battant, ainsi qu'au Chemin du Front couvert Battant.
Des travaux de sauvegarde du patrimoine historique ont également été réalisés à la Citadelle, pour un montant global de 192 000 € TTC. Ils ont porté principalement sur l'atelier menuiserie et sur le parc zoologique.

Direction Patrimoine

Rénovation des fontaines

À Besançon, elles sont nombreuses et beaucoup comportent un intérêt patrimonial et artistique conséquent. Elles font partie de l'histoire de notre ville, occupent une place importante au sein de nos espaces publics.
Dans un contexte de réchauffement climatique, la présence de l'eau dans l'espace public est majeure pour adapter notre territoire et préserver nos habitants. C'est pourquoi, un programme pluriannuel de rénovation des fontaines a été entrepris depuis plusieurs années afin de leur redonner une place centrale au cœur des quartiers. En parallèle, la conception des fontaines doit répondre aux besoins de réduction des consommations d'eau et d'énergie car ces ressources précieuses doivent être économisées. Ainsi, toutes les rénovations patrimoniales intègrent une utilisation de l'eau en circuit fermé.
En 2024, la rénovation et la mise en circuit fermé des alimentations en eau a concerné la fontaine Bacchus dans le quartier Battant.

Direction Patrimoine

156 439 € TTC consacrés à la rénovation de la fontaine Bacchus

> PERSPECTIVES **Inauguration de la fontaine Bacchus à l'occasion de sa remise en eau à l'équinoxe de printemps.**

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.7 Développer des projets de coopération financière et technique avec des villes partenaires

L'un des trois grands piliers du développement durable est le pilier social. Les inégalités, qu'elles sévissent au sein d'un même pays ou entre eux, doivent être combattues pour construire le monde de demain. Dans cette dynamique de solidarité et de coopération, la Ville de Besançon, fidèle à l'histoire de son territoire, s'investit à travers les associations qui font vivre des projets internationaux.

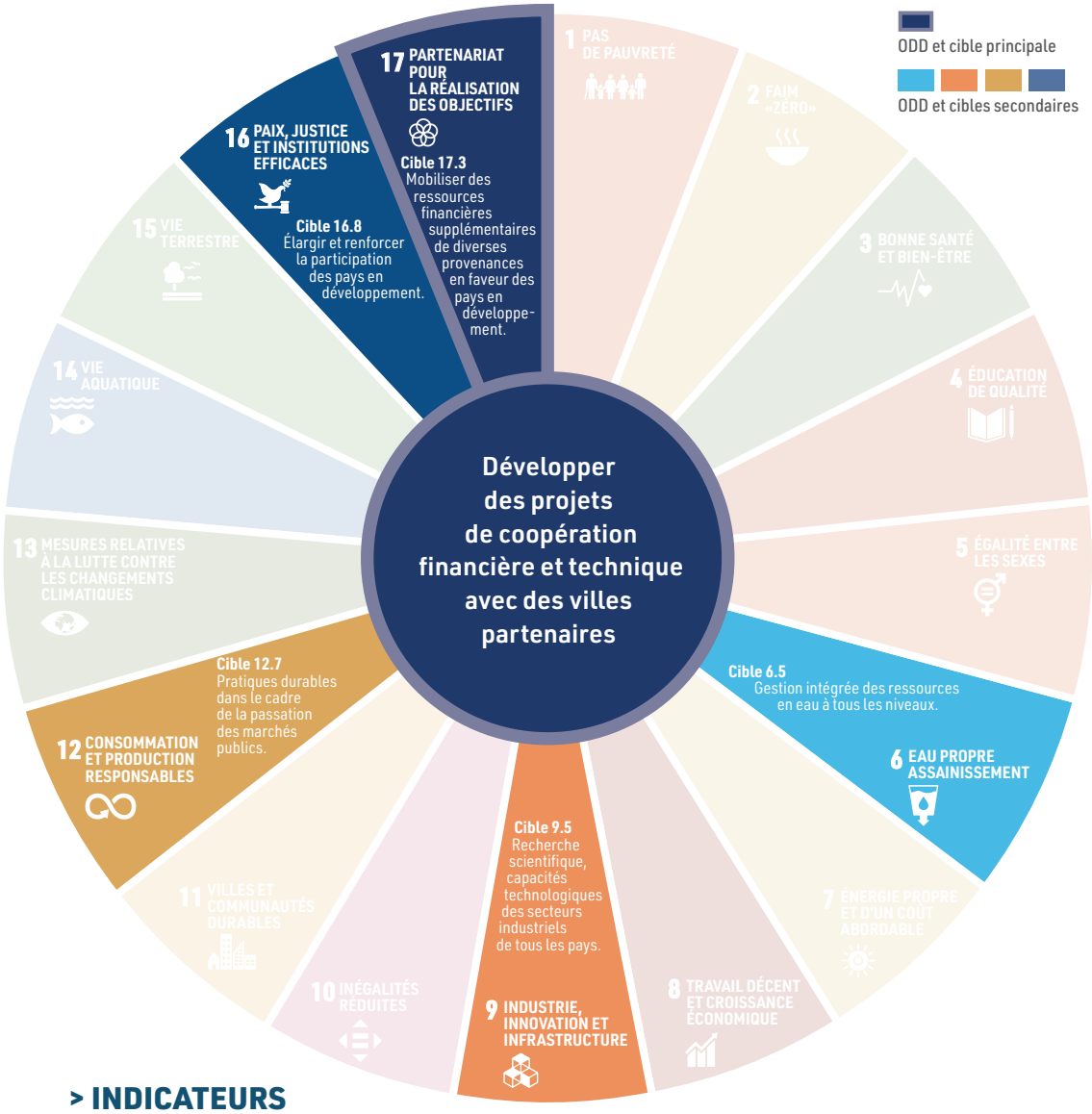

> INDICATEURS

Budget consacré aux opérations de coopération :
2024 : **23 500 €** 2023 : **27 150 €** 2022 : **26 295 €** 2021 : **11 000 €**

Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale

11 000 € attribués à 5 associations

La Ville de Besançon s'engage, via son appel à projets annuel doté de 15 000 €, aux côtés de nombreuses associations bisontines portant un projet de solidarité internationale avec des partenaires dans des pays en développement.
Parmi les 5 associations retenues en 2024, l'association The Serious Road Trip, dans la suite de son action en Cisjordanie en 2023, a accueilli au mois de juillet un groupe de cinq jeunes Palestiniens à Besançon afin de les former aux arts du cirque dans le cadre du projet JEREST'2, auquel la Ville de Besançon prend part. Ces cinq jeunes Palestiniens ont ainsi pu compléter leur parcours pédagogique et artistique, se produire devant du public et témoigner de leur quotidien lors d'une soirée ouverte aux Bisontines et Bisontins. À leur retour, ils enseigneront à leur tour les arts du cirque aux jeunes du centre social Al Bustan de Jérusalem. *The Serious Road Trip* a obtenu une subvention de 3 000 € pour mener à bien ce projet.

Service Relations internationales

Aide d'urgence à la commune de Douroula

12 500 € attribués pour mener des actions de soutien auprès de la population en situation de grande précarité

Florent du service Relations internationales
« Les notions de jumelage et de coopération intègrent l'idée d'une projection sur le long terme. Toutefois, les mauvaises conjonctures nécessitent parfois d'agir dans l'urgence. »

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres au monde. Les actions terroristes y sont désormais implantées et génèrent une très grande situation d'insécurité, comme dans tout le Sahel. Deux millions de personnes ont été déplacés à l'intérieur du pays. C'est pourquoi, la Ville de Besançon a tenu à porter assistance à sa commune partenaire de Douroula.
Ainsi, en lien avec Grand Besançon Métropole et par l'intermédiaire de l'agence Corade, 20 000 € (dont 12 500 € de la Ville de Besançon) ont été affectés à des actions en direction des habitants de Douroula. Cette aide a permis l'acquisition de kits de dépistage de la malnutrition infantile, de semences pour les agriculteurs, de vivres pour la population, ainsi que la réhabilitation de six forages d'eau potable.

Service Relations internationales

> PERSPECTIVES **Reconduction de l'appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale en 2025. Poursuite des actions de solidarité, notamment en direction de la Palestine, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.**

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par nos collectivités, joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Qu'il s'agisse de fournitures ou de chantiers, les achats écoresponsables constituent un levier important pour faire évoluer les fournisseurs et prestataires de la Ville vers des pratiques plus durables. À ce titre, la collectivité amplifie sa démarche, afin de renforcer les clauses sociales et environnementales dans ses achats publics.

> INDICATEURS

• Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT comprenant au moins une disposition sociale et /ou environnementale (objectif initial du SPASER fixé à 70 %) :
2024 : **74,83 %** 2023 : **84,97 %**
2022 : **83 %** 2021 : **65,41 %**

• Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres :
2024 : **66,45 %** 2023 : **73,86 %**
2022 : **66,67 %** 2021 : **52,97 %**
2020 : **23,53 %** (avant adoption du SPASER)

Moyen d'impressions

Une action de fond est menée depuis plusieurs années dans la politique d'impression des services de la collectivité. Elle se traduit par la réduction du nombre de copies, la diminution du grammage du papier, l'impression par défaut en noir et blanc.
Une nouvelle étape de cette politique consiste dans la préparation d'une vaste opération consistant à doter les écoles de la ville de 100 % de copieurs reconditionnés. Les équipements des écoles représentent en effet près de 30 % du parc global utilisé (Grand Besançon Métropole, Ville de Besançon et CCAS).
L'empreinte écologique de la fabrication d'un copieur est d'un peu plus de 3 tonnes de CO2 et de 2 tonnes de matières premières. L'enjeu de la réduction de cette empreinte est donc important. Le choix du reconditionnement, s'il se concrétise en 2025, permettra de doubler la durée de vie de ces copieurs.

Direction des Systèmes d'information

Utilisation de peinture biosourcée par les services municipaux

En 2024, 41 chantiers de peinture ont été réalisés. Parmi ceux-ci, 14 chantiers (34 %) ont utilisé de la peinture biosourcée. L'utilisation de cette peinture biosourcée a bénéficié à des sites ayant des vocations diverses (écoles, espaces à vocation culturelle...).
Par ailleurs, 572 m² de sols biosourcés ont été mis en place, lors de rénovations, dans différents bâtiments municipaux (85 m² au Centre Pierre Mendes France - association côté cour, 56 m² en salle 14 de la maternelle des Chaprais, 300 m² à l'école élémentaire La Bruyère, 131 m² au total au CAM (direction Communication, direction Urbanisme et département Éducation).

Direction Patrimoine

Cuisine **Avant** Séjour

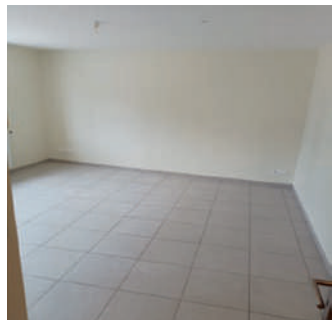

Après

> PERSPECTIVES Acquisition de 130 copieurs reconditionnés en 2025.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Bilan spécifique « SPASER »

La Ville de Besançon, son CCAS et Grand Besançon Métropole (GBM) se sont dotés en 2021 d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

À travers ce schéma sont fixés des objectifs ambitieux de politique d'achat en termes quantitatif et qualitatif :

- tout d'abord par un objectif annuel de 70 % de marchés > 90 K€ HT attribués avec au moins une disposition environnementale et/ou sociale (conditions d'exécution, spécificités techniques, critères d'attribution, label/certification...) alors même que ce taux était inférieur à 24% en 2020,
- ensuite, par un plan d'actions décliné autour de 3 axes :
  - prendre en compte davantage la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans nos achats publics et promouvoir l'économie circulaire,
  - favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable,
  - simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

Chiffres clés

- **155** marchés publics de plus de 90 K€ HT passés en 2024 par la Ville de Besançon
- **3,6** offres en moyenne par consultation pour la Ville et GBM en 2024 : chiffre stable sur la période 2021 / 2024, signe que les acteurs économiques locaux ont su adapter leurs offres aux dispositions sociales ou environnementales intégrées dans les appels d'offres de la Ville
- **Près de 70 %** des marchés de la Ville et de GBM de plus de 90 K€ HT ont été attribués en 2024 à des entreprises de la Région Bourgogne Franche-Comté, soit un volume financier mandaté auprès des entreprises régionales de 119 M€ en 2024 (montant quasi équivalent à 2023 de 121 M€), illustrant le fait que l'augmentation de l'investissement par la Ville bénéficie avant tout à l'économie locale.
- **18 M€ HT** (contre 16,9 M€ HT en 2023) mandatés par la Ville aux entreprises du territoire grand bisontin, correspondant à 17,4 % du volume total mandaté (16,9 % en 2023).
- **18,08 jours** de délai moyen de paiement pour la Ville, très inférieur au délai réglementaire maximal de 30 jours, pour tenir compte des besoins de trésorerie des entreprises.
- **209 K€ HT** de gains financiers en 2024 (154 K€ HT en 2023) grâce aux pratiques de négociation développées au sein de la Ville pour gagner en performance économique de nos achats, et 78 K€ TTC dans le cadre de la convention partenariale avec l'UGAP (45,4 K€ en 2023).

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

SPASER

Grand Besançon Métropole

CCAS

Ville de Besançon

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Illustrations de certains marchés spécifiques attribués en 2024

Opérations de réduction d'îlots de chaleur et d'adaptation au changement climatique

Ces opérations visent à atténuer l'impact des conditions climatiques extrêmes, telles que la chaleur, en modifiant l'environnement urbain et en le rendant plus résilient au réchauffement climatique. Cela comprend un ensemble de stratégies et de mesures permettant de réduire les effets négatifs des températures élevées, tout en préparant les villes et les espaces urbains à mieux faire face aux changements climatiques futurs.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Besançon s'est dotée d'une enveloppe spécifique pour porter des projets de réduction des îlots de chaleur, d'adaptation au changement climatique et de renforcement de la biodiversité.

En 2024, plusieurs opérations de réduction des îlots de chaleur et d'adaptation au changement climatique ont été réalisées dans différents quartiers de la ville :

Secteur centre ancien : végétalisation de la place de la Révolution (travaux réalisés en 2023-2024)
Avec le réchauffement climatique, les épisodes de fortes chaleurs deviennent presque banals en ville, où les phénomènes de « canicule » sont plus importants qu'ailleurs, notamment en raison de l'effet « îlot de chaleur urbain » (ICU). A l'échelle de la ville de Besançon, des thermographies permettent d'identifier les secteurs les plus sujets aux îlots de chaleur urbains à l'échelle de la ville.
La place de la Révolution a été identifiée comme l'un des principaux îlots de chaleur de la boucle bisontine.
Le projet s'est traduit par un réaménagement de cette place de 9 000 m² avec :

- la plantation de 41 arbres, soit 48 arbres au total,

- la création d' 1 surface perméable de 1 704 m² dont :
  - 504 m² de surface végétalisée
  - 820 m² de la surface en stabilisé renforcé
  - 380 m² de pavés à joints perméables

D'autres opérations de même nature se sont achevées ou ont débuté en 2024 :
A l'échelle de la ville, plusieurs « spots » d'espaces publics ont été identifiés et ont fait ou font l'objet de projets d'amélioration de la qualité de vie des usagers :

- Secteur Montrapon : place de Coubertin (travaux en 2023-2024)

- Secteur Saint-Ferjeux : Cimetière Saint-Ferjeux (travaux 2023-2024)

- Secteur Palente : place des Tilleuls (travaux 2024-2025)

- Secteur Planoise : création du parvis du groupe scolaire Ile-de-France, végétalisation du parking, et aménagement d'un cheminement accessible (travaux au second semestre 2024 ; Plantations au 1er trimestre 2025)

Des achats de fournitures

Fourniture de mobiliers de tri des déchets sur l'espace public de la ville de Besançon

Fourniture de corbeilles bi-flux type Vigipirate : Entreprise SINEU GRAFF / Fourniture d'abris bacs bi-flux : Entreprise VIVACITE

Critères :

- « performance en matière de protection de l'environnement : les moyens mis en œuvre pour limiter les impacts environnementaux lors de la fabrication et la livraison des corbeilles »
- « la durée de vie du produit »
- « la recyclabilité du produit »

Fourniture de livres / BD et documentaires généraux pour les bibliothèques

Librairie L'Intranquille (fourniture de livres) / SAS Decitre (fourniture de bandes dessinées adulte et jeunesse) / Les Sandales d'Empédocle (fourniture de documentaires généraux et comtois)

Critère : « valeur environnementale : optimisation de l'impact carbone lié aux livraisons / réduction de l'impact environnemental des emballages et contenants / revalorisation des ouvrages endommagés »

Bilan des 4 ans du SPASER Ville et GBM

En 2021, un objectif ambitieux avait été fixé avec le SPASER : 70 % des marchés publics devaient intégrer une clause environnementale et/ou sociale. Le changement de « braquet » était important, puisque ce taux était jusqu'alors inférieur à 24%. Quatre ans plus tard, l'objectif est dépassé !
La conséquence est que l'économie locale bénéficie de cette politique d'achats.

En 2021, 81,8 M€ étaient consacrés aux entreprises de Besançon et du Grand Besançon. Aujourd'hui, c'est plus de 103 millions...

Des marchés publics supplémentaires ont ainsi été attribués aux entreprises locales de Besançon et de Grand Besançon. La part de ces dernières a dépassé les 40 % au sein des marchés supérieurs à 90 K€ HT attribués en 2024.

Cette progression résulte notamment du fait que les grands projets d'investissement de la Ville et de GBM sont présentés chaque année à la CCI, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, aux fédérations du bâtiment...Les plus petites entreprises se voient proposer un accompagnement / une formation pour répondre aux marchés publics des 3 entités (Ville, GBM et CCAS), à travers la convention signée avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Cette politique en matière d'achats donne des résultats concrets au bénéfice des bisontins, notamment les plus jeunes : les productions bio locales permettent aux enfants de mieux manger dans les cantines scolaires de la ville. A cet égard, il convient de citer le partenariat entre la cuisine centrale et l'ENILEA de Mamirolle pour les yaourts et fromages, ou encore un producteur local de champignons qui les cultive en centre-ville de Besançon.

De même, il a été décidé de valoriser les démarches éco-engagées développées par les artisans et les PME : par exemple, un artisan ébéniste implanté à Deluz qui conçoit des meubles en bois issus des forêts locales gérées durablement ; une société de Montlebon qui travaille quant à elle sur la charpente du complexe sportif Diderot avec du bois provenant de la forêt de Chailluz.

Dans le même ordre d'idées, il a été demandé aux services de développer les achats écoresponsables au travers du réemploi et des achats de seconde main dès lors que cela est possible. C'est ainsi que dans le domaine de la reprographie, plus d'une centaine de photocopieurs reconditionnés seront achetés en 2025.

Enfin, en matière d'emprunts, il convient de rappeler que la Ville de Besançon choisit désormais ses partenaires bancaires selon des critères de transparence financière, de responsabilité environnementale et sociale.

GLOSSAIRE
DÉTAIL DES INDICATEURS DES OBJECTIFS VILLE

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- « *Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité + chauffage)* » : consommation réelle, sans correction climatique.
- « *Consommation de chauffage corrigée du climat des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (base d'un hiver moyen)* ».
- « *Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures (bâtiments et espaces publics) de la Ville* » : énergies renouvelables (autoconsommation et énergie vendue) produites par les équipements de la Ville (bâtiments, espaces publics).
- « *Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures* » *: solaire thermique, solaire photovoltaïque, bois énergie, chauffage urbain et récupération de chaleur fatale sur le groupe froid de la patinoire. La production de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sera consolidée en 2026.*
- « *Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé* » : nombre de foyers grands bisontins, soit rencontrés dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, soit ayant bénéficié d'un prêt de la mallette énergie.
- « *Consommation d'énergie finale du territoire de la Ville* » : la donnée est issue des travaux d'Atmo BFC réalisés dans le cadre de ses missions pour l'Observatoire Régional et Territorial Climat-Air-Énergie de Bourgogne-Franche-Comté (ORECA BFC). Elle s'appuie sur le guide de référence du Pôle de coordination des inventaires territoriaux (PCIT), et est diffusée à partir de la plateforme de connaissance et de prospective territoriale OPTEER. Les données d'entrée proviennent de sources multiples, issues d'enquêtes nationales et de sources locales telles que les données de trafic routier issues de l'outil OPSAM (développé par Atmo BFC).
- « *Requalification de surfaces imperméables dans le cadre des travaux portés par la DBEV contre les îlots de chaleur* » : réduction de surfaces imperméables raccordées au réseau d'eaux usées lors de travaux et ventilation de ces surfaces entre surfaces imperméables déconnectées du réseau d'eaux usées, surfaces perméables et surfaces végétalisées.
- « *Voyages par an en bus et tram à Besançon* » : chiffres globaux prenant en compte toutes les lignes de bus urbains et de tramway issus des cellules de comptage présentes dans les portes des bus et de tramway.
- « *Nombre de km de pistes cyclables et voies cyclables réservées sur voiries réalisés* » : voies vertes, pistes séparées, voies partagées avec les bus et les piétons présentes sur le périmètre bisontin.
- « *Part des déplacements domicile/travail en modes doux à Besançon (suivant l'enquête ménage déplacement de 2018) : vélo et marche* »
- « *Part de matériaux biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments de la Ville réalisés par la régie Bâtiments* »
- « *Indice de la qualité de l'air (IQA)* » exprimé en nombre de jours. Cette évaluation est basée sur 4 polluants : poussières fines (PM10), ozone (O3), dioxyde d'azote (NO2) et dioxyde de soufre (SO2).
- « *Proportion d'agents des trois entités utilisant les modes de déplacements doux, les transports en commun ou encore le covoiturage* » : part des agents Ville, CCAS et GBM bénéficiant du Forfait mobilités durables (FMD) ou de l'aide aux transports en commun ou d'abonnement à un service public de location de vélo. Pour mémoire, les conditions d'attribution des aides aux mobilités douces ont régulièrement évolué depuis 2018.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

- « *Consommation d'espaces naturels et forestiers - ENAF (Observatoire de l'artificialisation CEREMA)* » Définie par la loi « *Climat et résilience* », la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné. Cette notion de «consommation d'espaces» ne doit pas être confondue avec la notion d'artificialisation.
- « *Nombre d'espèces menacées par rapport au nombre d'espèces totales observés sur la commune de Besançon (plateforme SIGOGNE)* » : le statut de menace selon SIGOGNE = les listes rouges établies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la liste régionale. Pour une espèce, est retenu le statut le plus fort entre les deux listes.
- « *Surface de l'espace public occupée par la renouée du Japon traitée chaque année* » : les espaces privés n'appartenant pas à la collectivité et les sites inconnus ne sont pas pris en compte.
- « *Taux de charge capté par la station de Port Douvot* »
- « *Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP)* » : équivaut à l'eau de ruissellement de la voirie non traitée par la station d'épuration en période de pluie. Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre.
- « *Consommation journalière totale en eau (services, entreprises, habitants) rapportée au nombre de Bisontines et de Bisontins* »

- « Quantité de pesticides totaux mesurées à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) » : somme des concentrations de pesticides mesurées avant traitement de potabilisation comparée au seuil réglementaire maximal (prise en compte de l'ensemble des analyses fournies par l'ARS).
- « *Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR)* » : pourcentage de déchets organiques dans les OMR, mesuré tous les 3 ans
- « *Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR* » : mesuré tous les 3 ans.
- « *Part des déchets recyclés sur le volume total de déchets collectés à Besançon* »
- « *Évolution de la production annuelle de déchets en kilogramme par habitant* »
- « *Nombre d'agents municipaux formés à la gestion de crise* »
- « *Nombre de pages imprimées par les copieurs* » : pages du parc copieur (Ville, GBM, CCAS) pour les besoins de l'administration. Ne pas confondre une page (recto) avec une feuille (recto/verso).

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

- « *Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)* » : enfants participant au dispositif parcours culturel des écoles primaires, jeunes de -18 ans concernés par une action EAC, portés par tous les opérateurs publics.
- « *Abri de nuit du CCAS « : nombre de nuitées et nombre de personnes différentes hébergées* »
- « *Nombre de participantes et participants ayant contribué à une démarche participative menée par la Ville* »
- « *Nombre de concertations menées* » : démarches menées par la Ville sur des projets spécifiques, hors dispositifs pérennes type Budget participatif, instances participatives et initiatives citoyennes.
- « *Budget participatif* » : nombre de projets déposés, de projets recevables et de projets lauréats
- « *Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Promotion et Prévention de la Santé* » : public ayant participé aux actions de promotion et de prévention de la santé.
- « *Nombre d'apprentis ayant terminé leur apprentissage et ayant trouvé un emploi dans l'année suivante* » : données relatives à l'entité Ville de Besançon.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

- « *Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des évènements culturels* » : nombre de personnes ayant eu un accès gratuit ou à tarif réduit dans les équipements suivants : Citadelle, Musées d'Art et du Temps, bibliothèques, concerts Granvelle, la Rodia, la scène Nationale, le Centre Dramatique, l'Orchestre Victor Hugo, ISBA et patrimoine historique
- « *Nombre de licenciées et de licenciés sportifs à Besançon* » : licenciées et licenciés sportifs, y compris dans le sport scolaire et universitaire.
- « *Nombre d'associations sportives dans la commune* ».
- « *Nombre d'entretiens individuels avec un travailleur social du CCAS (antennes sociales de quartier)* ».
- « *Nombre d'accueils (physiques et téléphoniques) réalisés par la Maison des Séniors* ».
- « *Nombre de personnes ayant participé à des actions collectives portant sur les questions de handicap* ».
- « *Nombre de plaintes pour nuisances sonores et de plaintes relatives au logement* » : nombre de plaintes de ces deux types traitées par la direction Santé publique de la Ville.
- « *Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville* ».
- « *Nombre de manifestations labellisées « La rue est à nous » organisées par les maisons de quartier. »*
- « *Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)* » : nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés présents dans les effectifs de la Ville d'une part, du CCAS d'autre part (Code du Travail art. L. 5212-3).

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

- « *Nombre de personnes ayant participé aux visites et ateliers 13 Eco (au Logis 13 Éco et dans les maisons de quartier)* ».
- « *Nombre d'agents (Ville, GBM et CCAS) ayant bénéficié d'une formation en lien avec le développement durable » :* agents formés aux changements de leurs pratiques en lien avec le développement durable.
- « *Évolution de la surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable* » : correspond aux jardins familiaux, jardins partagés, vergers communaux et conventionnés et aux surfaces agricoles.
- « *Proportion de produits bio, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et locaux, dans les menus de restauration scolaire* » : part de bio dont bio local, produits SIQO et achats locaux bas carbone calculée par rapport au budget consacré à l'achat de produits alimentaires.
- « *Nombre de logements livrés en réglementation thermique (RT) 2012-20%* » : toutes zones confondues sur les logements totaux
- « *Montant TTC des travaux sur les bâtiments protégés* » : correspond aux montants destinés à l'entretien et aux grands ouvrages
- « *Budget consacré aux opérations de coopération* » : comprend les coopérations de la Ville et les subventions aux associations de solidarité internationale.
- « *Pourcentage de marchés attribués* > 90k euros HT comprenant au moins une disposition sociale et /ou environnementale (objectif initial du SPASER fixé à 70 %) »
- « *Pourcentage de marchés attribués > 90k euros HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres* »

Mission Développement durable
secretariat.devdurable@besancon.fr